



TransCanada

Du possible au réel

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE
ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES DE
TransCanada Corporation**
qui se tiendra le 26 avril 2013

**ET CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE
PROCURATIONS PAR LA DIRECTION**
datée du 11 février 2013

Riche de plus de 60 ans d'expérience, TransCanada est un chef de file du développement responsable et de l'exploitation fiable et sûre des infrastructures énergétiques nord-américaines, notamment les gazoducs et les oléoducs, la production d'électricité et les installations de stockage du gaz.

TransCanada est membre de l'indice World Dow Jones Sustainability Index. Ses actions ordinaires sont négociées à la Bourse de Toronto et à la New York Stock Exchange sous le symbole *TRP*.

Table des matières

LETTRE AUX ACTIONNAIRES	1
AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE 2013	2
CIRCULAIRE DE SOLlicitation DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION	3
À propos de l'assemblée des actionnaires	4
• Vote	4
• Ordre du jour de l'assemblée	7
Gouvernance	28
• À propos de nos pratiques en matière de gouvernance	28
Rémunération	47
• Gouvernance relative à la rémunération	47
• Rémunération des administrateurs	53
• Rémunération des hauts dirigeants	61
Autres renseignements	107
Annexes	108

En couverture : Le Square Nathan Phillips brillant de mille feux à Toronto, Ontario, Canada. TransCanada construit et exploite des installations sûres et fiables pour livrer le gaz naturel, l'électricité et les produits pétroliers dont des millions de personnes ont besoin au quotidien. TransCanada détient une participation de 50 % dans le Portlands Energy Centre, qui peut répondre à 25 % des besoins en électricité de la ville de Toronto.

Lettre aux actionnaires

Le 11 février 2013

Madame, Monsieur,

TransCanada Corporation est heureuse de vous inviter à assister à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires ordinaires le 26 avril 2013. L'assemblée aura lieu à 10 h 00 (heure avancée des Rocheuses) dans les salles Palomino A à E du BMO Centre, situé à l'angle de 13th Avenue et de 3rd Street S.E., à Calgary (Alberta).

La participation à l'assemblée vous permet de rencontrer le conseil d'administration (conseil) et la direction, de mieux connaître notre rendement en 2012 et notre stratégie pour l'avenir et de voter en personne sur les questions à l'ordre du jour. Si vous ne pouvez assister à l'assemblée en personne, vous pouvez voter par procuration et écouter la diffusion en direct sur notre site Web (www.transcanada.com).

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe renferme des renseignements importants sur l'assemblée et sur la façon de voter. Veuillez prendre le temps de lire le document et n'oubliez pas de voter. Vous pouvez trouver de plus amples renseignements sur TransCanada dans notre rapport annuel 2012 et sur notre site Web.

Nous aimerions remercier sincèrement John MacNaughton qui s'est retiré du conseil le 9 janvier 2013 et Linn Draper qui se retirera du conseil le 26 avril 2013 d'avoir consacré de nombreuses années à TransCanada et à nos actionnaires. M. Draper a été administrateur durant sept ans et M. MacNaughton, durant six ans; tous deux ont apporté d'importantes contributions au conseil et à ses comités.

Après des recherches poussées, le comité de la gouvernance a désigné Mary Pat Salomone comme candidate au conseil. M^{me} Salomone devrait se joindre au conseil le 12 février 2013 et le faire profiter de son expérience considérable dans les domaines de l'énergie et des services publics, de l'exploitation, de la santé, de la sécurité et de l'environnement ainsi que de la gestion.

Nous vous remercions de continuer à faire confiance à TransCanada et espérons vous voir à l'assemblée le 26 avril.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président du conseil d'administration,



S. Barry Jackson

Le président et chef de la direction,



Russell K. Girling

Avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire 2013

Vous êtes invité à notre assemblée annuelle et extraordinaire 2013 des actionnaires ordinaires :

QUAND

Le vendredi 26 avril 2013
10 h 00, heure avancée des Rocheuses (HAR)

OÙ

BMO Centre
Salles Palomino A à E
13th Avenue et 3rd Street S.E.
Calgary (Alberta)

VOTRE VOTE EST IMPORTANT

Si vous êtes un actionnaire inscrit d'actions ordinaires de TransCanada le 26 février 2013, vous avez le droit de recevoir un avis de la présente assemblée, d'y assister et d'y voter.

Veuillez prendre le temps de lire la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe. Elle renferme des renseignements importants sur l'assemblée et explique qui peut voter et comment voter.

Par ordre du conseil d'administration,



Christine R. Johnston
Vice-présidente et secrétaire
TransCanada Corporation
Calgary (Alberta)

Le 11 février 2013

Sept points à l'ordre du jour

1. Recevoir nos états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et le rapport des auditeurs.
2. Élire les administrateurs.
3. Nommer les auditeurs et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération.
4. Reconfirmer notre régime d'options d'achat d'actions et approuver sa modification.
5. Proroger le régime de droits des actionnaires et approuver ses modifications.
6. Participer au vote consultatif sur notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants (« vote consultatif sur la rémunération »).
7. Traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction

Nous vous faisons parvenir la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction (circulaire) parce que vous êtes un actionnaire inscrit d'actions de TransCanada le 26 février 2013. Vous avez le droit d'assister à notre assemblée annuelle et extraordinaire 2013 des actionnaires ordinaires et d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions en personne ou par procuration. Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée, vous pouvez écouter la webémission en anglais sur notre site Web (www.transcanada.com).

La direction sollicite votre procuration pour l'assemblée et nous payons tous les frais pour la sollicitation des procurations. Nous commencerons à poster les documents de procuration le 13 mars 2013 et fournirons aussi les documents aux courtiers, dépositaires, prête-noms et autres fiduciaires qui les transmettront aux actionnaires. Un employé de TransCanada peut aussi communiquer avec vous pour vous encourager à voter.

Le conseil d'administration (conseil) a approuvé le contenu de la présente circulaire et nous a autorisés à vous envoyer celle-ci. Nous avons aussi envoyé un exemplaire à chaque membre de notre conseil et à nos auditeurs et déposerons des exemplaires auprès des organismes gouvernementaux appropriés.

Sauf indication contraire, les renseignements figurant dans le présent document sont arrêtés au 11 février 2013 et tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens.

Par ordre du conseil d'administration,



Christine R. Johnston
Vice-présidente et secrétaire
TransCanada Corporation
Calgary (Alberta)

Le 11 février 2013

Dans le présent document,

- *vous, votre, vos* et *actionnaire* désignent un porteur des actions ordinaires de TransCanada Corporation
- *nous, notre* et *TransCanada* désignent TransCanada Corporation
- les *actions de TransCanada* et les *actions* désignent les actions ordinaires de TransCanada Corporation, sauf indication contraire.

Notre principal établissement et les bureaux de la direction sont situés au 450 1st Street S.W., Calgary (Alberta) T2P 5H1

À propos des envois aux actionnaires

En mars 2012, nous avons demandé à tous les actionnaires inscrits et véritables de nous indiquer par écrit s'ils ne souhaitent pas recevoir notre rapport annuel 2012 lorsqu'il serait disponible.

Si vous êtes un actionnaire inscrit qui a répondu ne plus souhaiter recevoir le rapport, ou si vous êtes un actionnaire véritable qui n'a pas répondu, vous ne recevrez pas d'exemplaire. Si vous avez acheté des actions de TransCanada après le 26 février 2013, il est aussi possible que vous ne receviez pas d'exemplaire.

Notre rapport annuel 2012 est affiché sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com). Vous pouvez aussi en demander un exemplaire gratuit à notre agent des transferts :

Société de fiducie Computershare du Canada

Tél. : 1-800-340-5024 (sans frais en Amérique du Nord)
1-514-982-7959 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

Courriel : shareholder@computershare.com

À propos de l'assemblée des actionnaires

À titre d'actionnaire inscrit, vous avez le droit d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions de TransCanada à l'assemblée annuelle et extraordinaire. L'assemblée traitera de sept questions sur lesquelles des précisions sont données à compter de la page 7.

La section qui suit explique le processus de vote.

Vote

QUI PEUT VOTER

Les actionnaires inscrits le 26 février 2013 ont le droit de recevoir un avis de notre assemblée annuelle et extraordinaire 2013 des actionnaires ordinaires et d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions. Notre conseil a fixé cette date afin de laisser suffisamment de temps pour que les actionnaires reçoivent et examinent les documents, prennent leurs décisions pour ce qui est du vote et envoient leurs instructions de vote avant l'échéance.

Au 11 février 2013, nous avions 705 924 387 actions en circulation. Chaque action confère le droit à une voix à l'égard de toute question dûment soumise à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Nous avons besoin d'une majorité simple de voix (50 % des voix plus une) pour qu'une question soit approuvée par les actionnaires.

Nous avons aussi 22 millions d'actions privilégiées de premier rang (série 1), 14 millions d'actions privilégiées de premier rang (série 3) et 14 millions d'actions privilégiées de premier rang (série 5) en circulation à cette date. Les porteurs de ces actions n'ont pas de droits de vote à l'assemblée.

Actionnaires inscrits

Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous avez un certificat d'actions à votre nom.

Nous établissons une liste des actionnaires inscrits au 26 février 2013, indiquant le nom de tous les actionnaires qui ont le droit de voter à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions dont chacun est propriétaire. Notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada (Computershare), aura une copie de la liste à son bureau de Calgary, si vous désirez la consulter pendant les heures normales d'ouverture. Computershare est située au 530 8th Avenue S.W., bureau 600, Calgary (Alberta) T2P 3S8. Tél. : 403-267-6800.

Vous pouvez aussi vérifier la liste à votre arrivée à l'assemblée.

Actionnaires non inscrits (véritables)

Vous êtes un actionnaire non inscrit ou véritable si votre courtier en valeurs mobilières, votre institution financière, votre agence de compensation, votre fiduciaire ou votre dépositaire (votre prête-nom) détient les actions pour vous dans un compte de prête-nom.

Principaux actionnaires

Nos administrateurs et nos hauts dirigeants n'ont connaissance d'aucune personne physique ou morale qui est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % de nos actions en circulation ou qui exerce un contrôle sur de telles actions.

COMMENT VOTER

Vous avez deux façons de voter :

- par procuration ou
- en assistant à l'assemblée et en votant en personne.

Vote par procuration

Le vote par procuration signifie que vous donnez à quelqu'un d'autre le pouvoir d'assister à l'assemblée et d'y voter pour vous (votre fondé de pouvoir).

Vous pouvez choisir n'importe qui pour être votre fondé de pouvoir – la personne n'a pas à être un actionnaire de TransCanada ni un des représentants de TransCanada dont le nom figure sur le formulaire de procuration. Vous devriez dire à cette personne que vous l'avez nommée comme fondé de pouvoir et qu'elle doit assister à l'assemblée et y voter en votre nom. Votre fondé de pouvoir doit exercer les droits de vote rattachés à vos actions selon vos instructions. Ces droits de vote ne seront pas exercés si votre fondé de pouvoir n'assiste pas à l'assemblée pour voter pour vous.

Si vous avez retourné votre formulaire de procuration et que vous ne nommez personne comme fondé de pouvoir, S. Barry Jackson, président du conseil, ou Russell K. Girling, président et chef de la direction (les fondés de pouvoir de TransCanada) sera nommé pour vous servir de fondé de pouvoir et exercer les droits de vote rattachés à vos actions ou s'abstenir de voter à l'assemblée selon vos instructions.

Si vous nommez les fondés de pouvoir de TransCanada et précisez vos instructions de vote, les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés conformément à celles-ci. Si vous ne précisez pas comment vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, ceux-ci seront exercés :

- **en faveur** des candidats au poste d'administrateur énumérés sur le formulaire de procuration et dans la présente circulaire;
- **en faveur** de la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés, à titre d'auditeurs de TransCanada et autorisant les administrateurs à fixer leur rémunération;
- **en faveur** de la reconfirmation du régime d'options d'achat d'actions et de l'approbation de sa modification;
- **en faveur** de la prorogation du régime de droits des actionnaires et de l'approbation de ses modifications;
- **en faveur** de notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants, telle qu'elle est décrite dans la présente circulaire.

Si vous nommez quelqu'un d'autre comme fondé de pouvoir mais ne précisez pas comment vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, la personne peut exercer vos droits de vote comme elle le juge bon.

Si des modifications sont apportées aux questions à l'ordre du jour ou à toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée (y compris à une reprise de celle-ci en cas d'ajournement), votre fondé de pouvoir a le pouvoir discrétionnaire de voter comme bon lui semble.

Actionnaires inscrits

Nous vous postons les documents de procuration directement et votre trousse comprend un formulaire de procuration.

Nomination d'un fondé de pouvoir

Vous pouvez nommer les fondés de pouvoir de TransCanada dont le nom figure sur le formulaire de procuration pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée selon vos instructions. Si vous les nommez mais que vous ne donnez pas vos instructions de vote sur le formulaire, les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés **en faveur** des questions à l'ordre du jour.

Vous pouvez décider de nommer quelqu'un d'autre pour vous représenter et exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée. Inscrivez le nom de cette personne en caractères d'imprimerie dans l'espace en blanc réservé à cette fin sur le formulaire de procuration. Si vous ne précisez pas comment exercer les droits de vote rattachés à vos actions, votre fondé de pouvoir peut exercer ceux-ci comme bon lui semble.

Prenez le temps de lire les questions à l'ordre du jour (voir la page 7). Remplissez ensuite le formulaire de procuration ci-joint, signez-le et datez-le, et postez-le dans l'enveloppe fournie à cette fin. Computershare doit recevoir le formulaire rempli **au plus tard à 24 h 00, heure avancée de l'Est (HAE) le mercredi 24 avril 2013**.

S'il n'y a pas d'enveloppe dans votre trousse, utilisez une enveloppe vierge et adressez-la à :

Société de fiducie Computershare du Canada
Stock Transfer Services
100 University Avenue, 9^e étage,
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Si vous désirez donner vos instructions de vote par téléphone ou sur Internet, vous devez le faire **au plus tard à 24 h 00 HAE le mercredi 24 avril 2013**. Reportez-vous aux instructions figurant sur votre formulaire de procuration.

Présence à l'assemblée et vote en personne

Si vous désirez assister à l'assemblée et y voter en personne, ne remplissez pas le formulaire de procuration. Inscrivez-vous simplement auprès de Computershare à votre arrivée à l'assemblée.

Vous pouvez assister à l'assemblée même si vous avez déjà donné vos instructions de vote, mais vous ne pourrez pas voter de nouveau à l'assemblée.

Incapable d'assister à l'assemblée?

Nous aurons une diffusion en direct de notre assemblée en anglais sur notre site Web – allez à www.transcanada.com pour en savoir davantage.

Actionnaires non inscrits (véritables)

Votre courtier, son mandataire ou son prête-nom ne peut exercer les droits de vote rattachés à vos actions de TransCanada que s'il a reçu de votre part des instructions de vote appropriées. Si vous êtes un actionnaire véritable, votre trousse comprend un formulaire d'instructions de vote. Veuillez remplir le formulaire et suivre les instructions de retour figurant sur le formulaire.

Le formulaire d'instructions de vote est semblable à un formulaire de procuration; cependant, il ne peut qu'indiquer à l'actionnaire inscrit comment exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Vous ne pouvez utiliser le formulaire pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions directement.

Votre courtier est tenu par la loi de recevoir vos instructions de vote avant que vous exerciez les droits de vote rattachés à vos actions. Chaque courtier a ses propres procédures d'expédition et ses propres instructions pour le retour du formulaire d'instructions de vote rempli, aussi assurez-vous de suivre les instructions fournies dans votre trousse.

La plupart des courtiers délèguent la responsabilité de l'obtention d'instructions de leurs clients à Broadridge Financial Solutions, Inc. (Broadridge). Broadridge poste les documents de procuration et le formulaire d'instructions de vote aux actionnaires véritables, à nos frais. Le formulaire d'instructions de vote nommera les mêmes représentants de TransCanada qui sont énumérés ci-dessus pour agir à titre de fondés de pouvoir de TransCanada.

Présence à l'assemblée et vote en personne

Vous pouvez assister à l'assemblée et voter en personne ou vous pouvez nommer quelqu'un d'autre pour assister à l'assemblée et donner vos instructions de vote. Inscrivez votre nom ou le nom de la personne que vous nommez en caractères d'imprimerie dans l'espace en blanc prévu dans le formulaire d'instructions de vote. Remplissez le reste du formulaire, puis postez-le à Broadridge dès que possible. Votre trousse renferme aussi des instructions au cas où vous préféreriez donner vos instructions de vote par téléphone ou sur Internet. Vous pouvez assister à l'assemblée même si vous avez déjà donné vos instructions de vote, mais vous ne pouvez voter de nouveau à l'assemblée.

Broadridge compile les résultats de toutes les instructions qu'il reçoit des actionnaires véritables et communique les instructions de vote appropriées à notre agent des transferts.

MODIFICATION DE VOTRE VOTE

Si vous changez d'idée et que vous voulez révoquer votre procuration, vous devez nous en aviser par écrit. Signez une déclaration écrite (ou demandez à votre représentant de signer une déclaration, avec votre autorisation écrite) et envoyez-la à :

Secrétaire

TransCanada Corporation

450 1st Street S.W.

Calgary (Alberta) T2P 5H1

Télec. : 403-920-2467

Nous devons recevoir l'avis **au plus tard à 24 h 00 HAE le mercredi 24 avril 2013** ou le dernier jour ouvrable avant le jour de la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement. Vous pouvez aussi donner l'avis au président de l'assemblée en personne à l'assemblée. Si vous avez donné vos instructions de vote par téléphone ou sur Internet, vous pouvez révoquer ou modifier votre vote en envoyant vos nouvelles instructions de nouveau, pourvu qu'elles soient reçues **au plus tard à 24 h 00 HAE le mercredi 24 avril 2013**, ou le dernier jour ouvrable avant le jour de la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement. Un vote exercé à une date et à une heure ultérieures remplacera un vote antérieur.

COMMENT LES VOTES SONT COMPTÉS

À titre d'agent des transferts, Computershare compte et compile les votes pour notre compte afin de garantir que ceux-ci sont confidentiels. Elle ne nous montre le bulletin de vote ou le formulaire de procuration que dans les cas suivants :

- elle y est tenue par la loi;
- il y a une course aux procurations;
- il y a des commentaires écrits sur le formulaire de procuration.

Ordre du jour de l'assemblée

Notre assemblée annuelle et extraordinaire traitera de sept questions :

ÉTATS FINANCIERS – reportez-vous à notre rapport annuel 2012 (www.transcanada.com)

Vous recevrez nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et le rapport des auditeurs. Ces documents ont été déposés auprès des organismes de réglementation gouvernementaux appropriés et sont inclus dans notre rapport annuel 2012, que nous vous avons posté, à moins que vous n'ayez refusé, par écrit, lorsque nous vous l'avons demandé en mars 2012. Notre rapport annuel est également affiché en anglais et en français sur notre site Web (www.transcanada.com) ou vous pouvez en demander un exemplaire à notre secrétaire.

ADMINISTRATEURS – reportez-vous à la page 15

Vous voterez afin d'élire 11 administrateurs au conseil. Les profils des administrateurs à compter de la page 16 donnent des renseignements importants sur chaque candidat à un poste d'administrateur, notamment ses antécédents, son expérience et les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels il siège. À l'exception de Mary Pat Salomone, tous les candidats à un poste d'administrateur siègent actuellement à notre conseil et nous avons indiqué leur présence aux réunions en 2012 ainsi que la valeur des actions ou des unités d'actions différées (UAD) de TransCanada qu'ils détiennent actuellement (leur *investissement à risque*). Vous pouvez trouver de plus amples renseignements sur leur investissement à risque à la page 58.

Tous les administrateurs sont élus pour un mandat de un an.

- | | | |
|-----------------------|--------------------------|---------------------------|
| 1. Kevin E. Benson | 5. S. Barry Jackson | 9. W. Thomas Stephens |
| 2. Derek H. Burney | 6. Paul L. Joskow | 10. D. Michael G. Stewart |
| 3. Paule Gauthier | 7. Paula Rosput Reynolds | 11. Richard E. Waugh |
| 4. Russell K. Girling | 8. Mary Pat Salomone | |

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** des candidats à un poste d'administrateur :

IL EST RÉSOLU d'élire les administrateurs énumérés dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de TransCanada datée du 11 février 2013 pour un mandat se terminant à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou lorsque leur remplaçant est élu ou nommé, selon la première de ces éventualités.

AUDITEURS

Vous voterez à l'égard de la nomination des auditeurs. Les auditeurs demeureront en fonction jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Le conseil recommande que KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés (KPMG) soit nommé à titre d'auditeurs. Des représentants de KPMG assisteront à l'assemblée, auront l'occasion de faire une déclaration et répondront aux questions.

KPMG sont nos auditeurs externes depuis 1956 et ont confirmé qu'ils sont *indépendants* au sens des Rules of Professional Conduct de l'Institute of Chartered Accountants of Alberta.

À propos du quorum

Nous devons avoir un *quorum* afin que l'assemblée ait lieu.

Le quorum est constitué de deux personnes présentes en personne à l'assemblée qui ont le droit d'y voter et qui représentent au moins 20 % des actions émises et en circulation de TransCanada. Les deux personnes ont le droit de voter en leur propre nom, par procuration ou à titre de représentant dûment autorisé d'un actionnaire.

Le tableau ci-dessous indique les services que KPMG a fournis au cours des deux derniers exercices et les honoraires que nous lui avons versés :

(en millions de \$)	2012	2011
Honoraires d'audit	5,7 \$	6,9 \$
• audit des états financiers consolidés annuels • services liés aux dépôts ou aux missions prévus par la loi et réglementaires • examen des états financiers consolidés intermédiaires et des renseignements figurant dans divers prospectus et autres documents relatifs aux placements		
Honoraires pour services liés à l'audit	0,1	0,2
• services liés à l'audit des états financiers de certains régimes d'avantages postérieurs à la retraite et postérieurs à l'emploi de TransCanada		
Honoraires pour services fiscaux	0,5	0,4
• planification fiscale et questions de conformité fiscale canadiennes et internationales, y compris l'examen de déclarations d'impôt sur le revenu et d'autres documents de nature fiscale à produire		
Tous les autres honoraires	0,6	0,1
• examen des procédures de conception des systèmes d'information • services liés à l'analyse des fournisseurs et aux crédits reliés à la conformité environnementale		
Total des honoraires	6,9 \$	7,6 \$

Vous voterez aussi afin d'autoriser les administrateurs à fixer la rémunération des auditeurs.

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** de la nomination de KPMG à titre d'auditeurs pour un mandat se terminant à la clôture de notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires :

IL EST RÉSOLU de nommer KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés, à titre d'auditeurs de TransCanada pour un mandat prenant fin à la clôture de notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires et d'autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération.

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Vous voterez afin de reconfirmer notre régime d'options d'achat d'actions et les modifications décrites dans la présente circulaire.

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** du régime d'options d'achat d'actions :

IL EST RÉSOLU d'approuver le régime d'options d'achat d'actions de TransCanada de la façon suivante :

- **augmenter de 10 millions le nombre d'actions réservées à des fins d'émission aux termes du régime**
- **confirmer le régime d'options d'achat d'actions décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de TransCanada datée du 11 février 2013**
- **autoriser les dirigeants ou administrateurs de TransCanada à accomplir les actions afin de signer les documents ou actes nécessaires pour l'approbation du régime d'options d'achat d'actions.**

Si les actionnaires approuvent la résolution relative au régime d'options d'achat d'actions, le régime sera prorogé. Si la résolution n'est pas approuvée, nous ne serons plus en mesure d'attribuer des options aux termes du régime. Les options attribuées auparavant et en cours seront maintenues conformément aux conditions du régime.

À propos du régime

Nous sommes tenus par notre régime d'options d'achat d'actions de faire approuver notre régime par les actionnaires tous les trois ans. Vous pouvez en apprendre davantage sur notre régime d'options d'achat d'actions à compter de la page 76.

Historique du régime d'options d'achat d'actions

1995	TransCanada PipeLines Limited (TCPL), maintenant notre principale filiale active, établit son <i>Régime d'achat d'actions à l'intention des employés-clés</i> .
1998	<i>Les actionnaires approuvent des changements au régime le 19 mai.</i>
2003	<i>Dans le cadre de notre arrangement avec TCPL, le 15 mai, nous adoptons le régime qui devient notre nouveau régime d'options d'achat d'actions, en conservant essentiellement les mêmes conditions, en sa version modifiée.</i>
2004	<i>Les actionnaires confirment et approuvent le régime d'options d'achat d'actions le 23 avril, sans modifications.</i>
2007	<i>Les actionnaires approuvent des changements à notre régime d'options d'achat d'actions le 27 avril.</i>
2010	<i>Les actionnaires approuvent plusieurs changements à notre régime d'options d'achat d'actions, notamment la clarification de la définition de « retraite », la modification des conditions d'acquisition des droits pour les options lorsqu'il est mis fin à l'emploi et certaines modifications administratives.</i>

Actions réservées à des fins d'émission

Un total de 34 millions d'actions de TransCanada ont été réservées à des fins d'émission aux termes du régime depuis 1995 :

	Actions réservées à des fins d'émission
1995 (création du régime)	10 000 000
1998 (fusion avec NOVA Corporation)	15 000 000
2004 (assemblée annuelle et extraordinaire)	1 000 000
2007 (assemblée annuelle et extraordinaire)	4 500 000
2010 (assemblée annuelle et extraordinaire)	3 500 000

Modifications proposées

En novembre 2012, le comité d'audit et le conseil ont approuvé une augmentation de 10 millions du nombre d'actions réservées à des fins d'émission aux termes du régime. Cette augmentation de la réserve d'actions doit faire l'objet de l'approbation des actionnaires.

En date de 2012, les attributions d'incitatifs à long terme à notre équipe de haute direction ont été réparties à raison de 50 % chacune entre les unités d'actions à l'intention des dirigeants et les options d'achat d'actions, à l'exception de M. Girling dont l'attribution a été rajustée afin de respecter la limite aux termes du régime d'options d'achat d'actions à l'effet qu'aucun participant ne peut se voir attribuer plus de 20 % du nombre total d'options attribuées au cours d'un exercice donné. Les attributions à notre équipe de haute direction étaient réparties auparavant à raison de 75 % pour les unités d'actions à l'intention des dirigeants et de 25 % pour les options d'achat d'actions. Les attributions à nos vice-présidents principaux et à nos vice-présidents ont été réparties à raison de 33 % pour les options d'achat d'actions et de 67 % pour les unités d'actions à l'intention des dirigeants (comparativement à 20 % et à 80 % auparavant). Le fait d'attribuer une plus forte proportion de la rémunération sous forme d'incitatifs à long terme par rapport aux options correspond au désir d'atteindre des objectifs commerciaux viables à long terme.

Le fait de réserver un nombre supplémentaire de 10 millions d'actions aux termes du régime d'options d'achat d'actions nous permettra d'attribuer des options aux hauts dirigeants et à d'autres employés au cours des trois

prochaines années. Cela accroîtra la réserve totale, portant celle-ci à 10 507 290 actions, soit 1,49 % de nos actions émises et en circulation au 15 février 2013, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Actions réservées à des fins d'émission	Pour les options qui ont été attribuées mais n'ont pas encore été exercées	Pour les options qui peuvent être attribuées à l'avenir	Total
Actuellement approuvées	8 890 624	507 290	9 397 914
Augmentation proposée	s.o.	10 000 000	10 000 000
Total	8 890 624	10 507 290	19 397 914
% des actions en circulation	1,26	1,49	2,75

RÉGIME DE DROITS DES ACTIONNAIRES

Vous voterez afin de proroger notre régime de droits des actionnaires et d'approuver les modifications du régime, tel qu'il est décrit dans la présente circulaire.

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** du régime de droits des actionnaires :

IL EST RÉSOLU d'approuver le régime de droits des actionnaires de TransCanada de la façon suivante :

- **proroger et approuver la convention relative au régime de droits des actionnaires modifiée et mise à jour datée du 26 avril 2013 intervenue entre TransCanada et Computershare, à titre d'agent pour les droits**
- **autoriser les dirigeants ou administrateurs de TransCanada à accomplir les actions afin de signer les documents ou actes nécessaires pour l'approbation du régime de droits des actionnaires.**

Le conseil estime que le maintien du régime de droits des actionnaires est dans l'intérêt de TransCanada et de ses actionnaires. Si les actionnaires approuvent de proroger et de modifier le régime, il expirera à la fin de notre assemblée annuelle 2016 (à moins qu'ils ne votent pour le prolonger). Si les actionnaires ne l'approuvent pas, le régime prendra fin.

Historique du régime de droits des actionnaires	
1994	TCPL met en œuvre le régime de droits des actionnaires de TCPL en décembre (modifié en 1995, en 1998 et en 2001 avec l'approbation des actionnaires de TCPL).
2003	Dans le cadre de notre arrangement avec TCPL, le 15 mai, nous adoptons le régime qui devient notre nouveau régime de droits des actionnaires, en conservant essentiellement les mêmes conditions, en sa version modifiée.
2004	Les actionnaires prorogent et approuvent le régime de droits des actionnaires le 23 avril.
2007	Les actionnaires approuvent des modifications mineures au régime de droits des actionnaires afin de garantir qu'il soit conforme à la nouvelle génération des régimes de droits au Canada le 27 avril.
2010	Les actionnaires prorogent et approuvent le régime de droits des actionnaires le 30 avril.

Contexte

Notre régime de droits des actionnaires vise à protéger les droits de nos actionnaires, à faire en sorte qu'ils soient traités équitablement et à maximiser la valeur s'il y a une offre publique d'achat visant TransCanada.

Nous sommes tenus de faire approuver le régime par les actionnaires tous les trois ans.

En examinant notre régime de droits des actionnaires cette année, le conseil a examiné les modalités et les objectifs de notre régime, a tenu compte des changements législatifs ou autres faits nouveaux touchant les régimes de droits des actionnaires survenus depuis que le régime a été approuvé la dernière fois et a passé en revue les régimes d'autres sociétés ouvertes canadiennes à grand nombre d'actionnaires inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX) et de la New York Stock Exchange (NYSE).

Trois préoccupations au sujet des offres publiques d'achat

La législation actuelle au Canada régissant les offres publiques d'achat suscite trois préoccupations importantes :

Délai

La législation actuelle permet qu'une offre publique d'achat expire 35 jours après son lancement. Le conseil estime que cela ne laisse généralement pas aux actionnaires suffisamment de temps pour examiner une offre publique d'achat et prendre une décision réfléchie et éclairée au sujet de l'offre. Le régime a pour but d'accorder aux actionnaires un temps suffisant pour bien évaluer toute offre et aussi d'accorder au conseil davantage de temps pour évaluer toute offre et explorer et concevoir des solutions de rechange afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, notamment identifier d'autres initiateurs éventuels, mener une enchère ou élaborer un plan de restructuration.

Dépôt sous pression

Un actionnaire peut se sentir obligé de déposer ses actions en réponse à une offre qu'il juge inadéquate parce qu'il craint de se retrouver, s'il ne le fait pas, avec des actions non liquides ou assorties d'un escompte accordé aux actionnaires minoritaires, surtout si l'initiateur désire uniquement obtenir une position de contrôle dans TransCanada. Le régime répond à cette préoccupation en exigeant qu'une offre publique d'achat puisse être acceptée pendant une période de dix jours ouvrables après qu'il est annoncé publiquement que plus de 50 % des actions admissibles ont été déposées.

Traitement inégal

Des dispenses des exigences relatives aux offres officielles aux termes de la législation actuelle pourraient permettre l'acquisition du contrôle d'une société sans qu'une offre officielle soit faite à tous les actionnaires. Il est possible qu'un petit groupe d'actionnaires dispose de leurs actions aux termes d'une entente privée moyennant une prime par rapport au cours du marché non offerte aux autres actionnaires. Il est également possible qu'une personne accumule lentement des titres par des acquisitions en bourse au fil du temps, et qu'elle acquière ainsi le contrôle sans payer la juste valeur pour le contrôle ou partager une prime relative à la participation majoritaire équitablement avec tous les actionnaires. Il est également possible de se livrer à des opérations à l'extérieur du Canada sans égard à ces mesures protectrices. En s'appliquant à toutes les acquisitions de plus de 20 % des actions, le régime garantit que tous les actionnaires reçoivent un traitement égal.

Notre régime de droits des actionnaires offre une protection

Notre régime de droits des actionnaires est conçu de façon à :

- accorder à nos actionnaires et au conseil suffisamment de temps pour examiner et évaluer toute offre publique d'achat
- accorder au conseil suffisamment de temps pour explorer et concevoir des solutions de rechange à une offre publique d'achat afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, notamment en identifiant d'autres initiateurs, en tenant une enchère ou en élaborant un plan de restructuration
- en diminuant la pression injustifiée exercée sur les actionnaires pour qu'ils déposent leurs actions en leur offrant l'occasion de déposer celles-ci après avoir appris qu'une majorité des autres actionnaires ont déposé leurs actions en réponse à une offre
- donner à tous les actionnaires une possibilité égale de participer à une offre publique d'achat
- encourager ceux qui font une offre publique d'achat à utiliser une *offre permise* (voir ci-dessous) pour respecter certaines normes minimales visant à promouvoir l'équité ou à obtenir l'accord du conseil
- donner aux actionnaires, autres qu'un *acquéreur* (voir ci-dessous), le droit d'acheter des actions à un prix réduit lorsqu'il y a une offre publique d'achat qui n'est pas une offre permise ou une offre appuyée par le conseil.

Modifications proposées

Le conseil a jugé qu'il serait approprié d'apporter des modifications mineures à notre régime de droits des actionnaires afin d'inclure dans le préambule un énoncé visant à clarifier que notre régime a pour objet de mieux permettre au conseil, en cas d'offre publique d'achat, de s'acquitter de ses obligations prévues par la loi d'agir dans l'intérêt de TransCanada, ce qui peut comprendre d'accorder :

- à nos actionnaires et au conseil suffisamment de temps pour examiner et évaluer l'offre
- au conseil suffisamment de temps pour explorer et concevoir des solutions de rechange en vue de maximiser la valeur pour les actionnaires
- à tous les actionnaires une possibilité égale de participer à l'offre.

Notre régime de droits des actionnaires ne modifie pas ni ne réduit l'obligation du conseil d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de TransCanada lorsqu'il est au prise avec une offre publique d'achat, ni ne restreint les actions du conseil. Lorsqu'une offre permise est faite, le conseil continuera d'avoir l'obligation et le pouvoir de prendre les mesures et de faire les recommandations aux actionnaires qui sont jugées appropriées.

Aucune modification n'est apportée aux modalités du régime. Une copie de notre régime de droits des actionnaires indiquant les modifications qu'il est proposé d'apporter au préambule est affichée sur notre site Web (www.transcanada.com)

Sommaire du régime

Le texte qui suit n'est qu'un sommaire de notre régime de droits des actionnaires. Le texte intégral du régime est affiché sur notre site Web (www.transcanada.com). Vous pouvez aussi communiquer avec notre secrétaire pour recevoir une copie.

Offres permises

Une offre publique d'achat qui comporte l'achat de 20 % ou plus de nos actions est considérée comme une *offre permise* lorsqu'elle satisfait aux exigences suivantes qui la rendent équitable pour tous les actionnaires :

- une note d'information est publiée, informant tous les actionnaires de l'offre
- l'offre est faite à tous les actionnaires
- l'offre est faite pour une période d'au moins 60 jours
- les actions déposées en réponse à l'offre publique d'achat peuvent faire l'objet d'une prise de livraison uniquement après 60 jours et uniquement si plus de 50 % du total de nos actions en circulation – compte non tenu des actions détenues par l'initiateur, les membres de son groupe et toute personne agissant conjointement ou collectivement avec d'autres (les *actionnaires indépendants*) – ont été déposées sans que leur dépôt ne soit révoqué
- dès que plus de 50 % des actions détenues par les actionnaires indépendants ont été déposées en réponse à l'offre publique d'achat, l'initiateur doit communiquer publiquement ce fait et maintenir l'offre durant une période supplémentaire de 10 jours ouvrables afin de permettre tout dépôt supplémentaire d'actions.

Le régime de droits des actionnaires permet que des offres permises concurrentes soient faites pendant qu'une offre permise est en cours pourvu que les offres concurrentes puissent être acceptées au moins jusqu'au 60^e jour après la date à laquelle l'offre permise la plus précoce qui a précédé l'offre permise concurrente a été faite ou jusqu'au 35^e jour à compter de la date de l'offre concurrente (en retenant la date la plus tardive).

Le conseil continue d'avoir le pouvoir d'exercer ses responsabilités et de faire des recommandations aux actionnaires, au besoin, pendant que des offres permises sont en cours.

Événements déclencheurs

L'acquisition de 20 % ou plus de nos actions par une personne quelconque (un *acquéreur*) est considérée comme un *événement déclencheur* lorsqu'elle ne satisfait pas aux exigences d'une offre permise.

Notre régime de droit prévoit certaines exceptions où l'acquisition de 20 % ou plus de nos actions ne crée pas d'acquéreur et n'engendre pas d'événement déclencheur, notamment lorsque des investisseurs institutionnels acquièrent 20 % ou plus de nos actions s'ils ne font pas d'offre publique d'achat ou ne font pas partie d'un groupe qui fait une offre publique d'achat. Les investisseurs institutionnels comprennent les gestionnaires de placements, les sociétés de fiducie, les organismes créés par une loi et les gestionnaires ou fiduciaires de régimes de retraite ou de fonds communs de placement.

Droits de TransCanada

Le 15 mai 2003, nous avons émis un droit de TransCanada pour chaque action ordinaire en circulation et pour chaque action ordinaire que nous avons émise après cette date et avons rattaché chacun de ces droits à chacune de ces actions.

Ces droits se séparent de nos actions et les actionnaires peuvent alors exercer leurs droits et les transférer ou les négocier séparément dix jours de bourse après la première des dates suivantes à survenir : (i) la date du début ou de l'annonce publique d'une offre publique d'achat à l'égard de nos actions (qui n'est pas une offre permise), (ii) la date à laquelle une offre permise ou une offre permise concurrente cesse de l'être et (iii) la date à laquelle il est annoncé ou divulgué publiquement qu'une personne est devenue un acquéreur (le *moment de séparation*).

Avant un événement déclencheur, chaque droit permet aux actionnaires d'acheter une action de TransCanada au triple du cours (le *prix d'exercice*) après rajustement pour tenir compte des dispositions antidilution.

Après un événement déclencheur, chaque droit permet aux actionnaires autres qu'un acquéreur d'acheter le nombre d'actions dont le cours total est le double du prix d'exercice (effectivement, le cours de chaque action sera la moitié du cours).

L'émission de droits n'est pas initialement dilutive, mais notre bénéfice par action déclaré compte tenu de la dilution ou compte non tenu de la dilution peut être touché après la survenance d'un événement déclencheur. Vous pouvez subir une dilution importante si vous n'exercez pas vos droits de TransCanada lorsqu'un événement déclencheur survient.

Les droits détenus par un acquéreur sont nuls en cas d'événement déclencheur. Les droits ne peuvent être exercés si les actions sont acquises dans le cadre d'une offre permise.

Renonciation au régime

Le conseil, agissant de bonne foi, peut, jusqu'à la survenance d'un événement déclencheur, renoncer à l'application du régime de droits des actionnaires dans le cadre d'un événement déclencheur particulier (appelé une *acquisition exonérée*) si une note d'information pour une offre publique d'achat est distribuée à tous les porteurs de nos actions. La renonciation s'appliquera aussi à toute autre offre publique d'achat et note d'information qui est distribuée aux porteurs de nos actions avant que l'offre initiale expire.

Le conseil peut aussi renoncer à l'application du régime de droits des actionnaires si l'acquéreur réduit sa propriété véritable à moins de 20 % de toutes les actions en circulation.

Rachat de droits

Le conseil peut racheter chaque droit à 0,00001 \$ par droit, pourvu qu'il obtienne l'approbation de la majorité des actionnaires (ou des titulaires de droits après le moment de séparation) à une assemblée convoquée à cette fin.

Le conseil rachètera aussi les droits une fois qu'une offre permise, une offre permise concurrente ou une acquisition exonérée est réalisée, et il n'a pas besoin de l'approbation des actionnaires pour ce faire.

Conventions de blocage

Vous ainsi que d'autres actionnaires de TransCanada pouvez conclure une convention de blocage avec un initiateur. Vous devenez une *personne assujettie à une convention de blocage* parce que vous convenez de déposer vos actions en réponse à l'offre publique d'achat (offre en cause) sans engendrer d'événement déclencheur.

À propos des droits et des actions

Les droits de TransCanada sont imprimés sur des certificats d'actions et ils ne peuvent être transférés séparément des actions avant le moment de séparation.

Au moment de séparation, toutefois, les titulaires de droits reçoivent des certificats de droits de TransCanada qui peuvent être transférés, et les droits sont négociés séparément de nos actions.

Une convention de blocage doit vous permettre de révoquer le dépôt de vos actions afin que vous puissiez les déposer en réponse à une autre offre publique d'achat ou opération qui offre une plus grande valeur, si :

- la valeur pour chaque action est supérieure à l'offre en cause
- le prix d'offre dépasse le prix d'offre de l'offre en cause du montant précisé dans l'offre en cause, pourvu que le montant précisé soit supérieur d'au moins 7 % à l'offre en cause, ou
- le nombre d'actions que vous déposez dépasse le nombre d'actions de l'offre en cause du montant précisé dans l'offre en cause, pourvu que le montant précisé soit de 7 % ou moins et le prix d'offre n'est pas inférieur au prix d'offre de l'offre en cause.

La convention de blocage doit satisfaire à deux autres exigences :

- une copie de celle-ci doit être accessible pour TransCanada et le public à des fins d'examen,
- la personne assujettie à une convention de blocage n'accepte pas de payer des frais de rupture ou des frais complémentaires, des pénalités, le remboursement des frais ou d'autres montants qui totalisent plus que la somme de : a) 2½ % de la valeur à payer aux termes de l'offre en cause et b) 50 % de la différence entre le montant que la personne assujettie à une convention de blocage recevrait aux termes d'une autre offre publique d'achat ou opération et ce qu'elle aurait reçu aux termes de l'offre en cause, si elle ne dépose pas ses actions en réponse à l'offre en cause ou si elle en révoque le dépôt afin de les déposer en réponse à une autre offre ou opération.

Une convention de blocage peut aussi inclure un droit de premier refus, ou une période de battement ou une autre restriction, afin de donner à l'initiateur la possibilité d'égaliser des conditions telles qu'un prix ou un nombre de titres plus élevé, pourvu que l'actionnaire puisse accepter une autre offre ou déposer ses actions en réponse à une autre opération.

Modifications du régime

Le conseil peut apporter des modifications au régime de droits des actionnaires si une majorité des voix des actionnaires (ou des titulaires de droits si le moment de séparation est arrivé) exprimées à une assemblée convoquée à cette fin sont *en faveur* des modifications.

Le conseil peut corriger des erreurs d'écriture et typographiques et apporter d'autres modifications administratives ou apporter des modifications exigées par la loi, dans chaque cas, sans l'approbation des actionnaires.

VOTE CONSULTATIF SUR NOTRE APPROCHE À L'ÉGARD DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Vous aurez l'occasion de participer à un vote consultatif sur notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants. Selon le conseil, le vote est utile parce qu'il rend les administrateurs responsables envers les actionnaires de leurs décisions relatives à la rémunération des hauts dirigeants et qu'il fournit une rétroaction précieuse.

Bien que le vote ne lie pas le conseil, celui-ci tiendra compte des résultats lorsqu'il examinera les politiques, les procédures et les décisions relatives à la rémunération à l'avenir. Nous communiquerons les résultats du vote consultatif dans notre rapport sur les résultats du vote pour l'assemblée, qui sera affiché sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Nous avons tenu des votes consultatifs sur la rémunération à nos assemblées annuelles des actionnaires en 2010, en 2011 et en 2012. Ces votes consultatifs ont été approuvés par 86,77 % des actionnaires votants en 2010, 90,25 % de ceux-ci en 2011 et 96,63 % de ceux-ci en 2012, confirmant qu'une majorité importante des actionnaires ont accepté notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants.

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** de notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants :

IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et sans diminuer le rôle et les responsabilités du conseil d'administration de TransCanada, que les actionnaires acceptent l'approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de TransCanada datée du 11 février 2013.

AUTRES QUESTIONS

Nous n'avons reçu aucune proposition d'actionnaires pour l'assemblée. Le conseil et la direction n'ont connaissance d'aucune autre question devant être dûment soumise à l'assemblée.

LES CANDIDATS À UN POSTE D'ADMINISTRATEUR

Nos statuts stipulent que le conseil doit compter un minimum de 10 administrateurs et un maximum de 20. Le conseil a établi que 11 administrateurs seront élus cette année.

Le conseil estime que cette taille est appropriée d'après l'envergure de notre entreprise, les compétences et l'expérience des candidats à un poste d'administrateur et les quatre comités permanents et pour permettre une prise de décisions efficace. Il estime que tous les candidats à un poste d'administrateur sont tout à fait aptes à siéger au conseil.

L'un des candidats à un poste d'administrateur est mis en candidature pour la première fois. M^{me} Salomone possède une vaste expérience dans les domaines de l'énergie et des services publics, de l'exploitation, de la santé, de la sécurité et de l'environnement (SSE) ainsi que de la gestion.

Dix des 11 candidats à un poste d'administrateur (91 %) sont *indépendants* au sens des lois, des règlements et des politiques sur les valeurs mobilières américains applicables et canadiens et des règles de la TSX et de la NYSE, les deux bourses auxquelles les actions de TransCanada sont inscrites. La seule exception est Russell K. Girling en raison de son rôle à titre de président et chef de la direction.

Les profils ci-dessous indiquent les avoirs de chaque administrateur en actions ou en UAD de TransCanada à la fin de 2012 et à la date de la présente circulaire. Ils indiquent aussi l'année au cours de laquelle il s'est joint au conseil et a siégé de façon continue à titre d'administrateur de TransCanada (ou de TCPL avant 2003 lorsqu'elle est devenue une filiale en propriété exclusive de TransCanada). Tous les candidats à un poste d'administrateur sont résidents canadiens, sauf M. Joskow, M^{me} Reynolds, M^{me} Salomone et M. Stephens qui sont résidents américains.

Nous avons des exigences relatives à la propriété d'actions pour nos administrateurs et nos hauts dirigeants afin d'harmoniser leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires. Au 11 février 2013, tous nos administrateurs respectaient les exigences. M^{me} Reynolds qui s'est jointe au conseil le 30 novembre 2011 et M^{me} Salomone qui s'est jointe au conseil le 12 février 2013 ont cinq ans à compter de leur date de nomination respective pour se conformer aux exigences (pour en savoir davantage, voir la page 54).

M. Girling respecte les exigences relatives à la propriété d'actions pour les hauts dirigeants établies pour le chef de la direction (voir la page 70 pour de plus amples renseignements).

L'investissement à risque reflète la valeur marchande totale des actions et des UAD de TransCanada de l'administrateur en fonction du cours de clôture des actions à la TSX de 48,25 \$ le 11 février 2013. Voir *Investissement à risque* à la page 58 pour de plus amples renseignements.

Chaque candidat à un poste d'administrateur a exprimé son consentement à siéger à notre conseil jusqu'à notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires

S'ils sont élus, ils siégeront aussi au conseil de TCPL, notre principale filiale active.



Kevin E. Benson

65 ANS, CALGARY (ALBERTA) CANADA | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2005

Indépendant	
Compétences et expérience	• Comptabilité et finance • Économie • Gestion/direction • Transport
Investissement à risque	2 880 236 \$

M. Benson est administrateur de sociétés. Il a été président et chef de la direction de Laidlaw International, Inc. (services de transport) de juin 2003 à octobre 2007 et de Laidlaw, Inc. de septembre 2002 à juin 2003. M. Benson a occupé le poste de président et chef de la direction de The Insurance Corporation of British Columbia de décembre 2001 à septembre 2002. Il est administrateur de la Calgary Airport Authority.

M. Benson est comptable agréé (Afrique du Sud) et a été membre de la South African Society of Chartered Accountants.

Conseil/Comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2012		
Conseil d'administration	8/8	(100 %)	
Comité d'audit (président)	5/5	(100 %)	
Comité de la gouvernance	3/3	(100 %)	
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
–	–	–	
Titres de TransCanada détenus	2013	2012	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	13 000	13 000	oui
UAD	46 694	40 483	

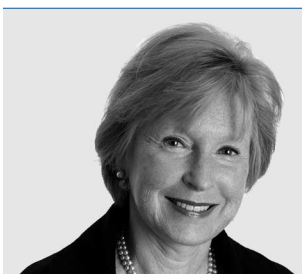
	Derek H. Burney, O.C.		
	73 ANS, OTTAWA (ONTARIO) CANADA ADMINISTRATEUR DEPUIS 2005		
	Indépendant		
	Compétences et expérience	• Aviation civile et défense • Réglementation • Gouvernement • Énergie/services publics • Télécommunications	
Investissement à risque		2 118 127 \$	

M. Burney est conseiller stratégique principal au sein de Norton Rose S.E.N.C.R.L., s.r.l. (cabinet d'avocats) et a été président du conseil de Canwest Global Communications Corp. d'août 2006 à octobre 2010. Il a été président et chef de la direction de CAE Inc. (technologie) d'octobre 1999 à août 2004 et président du conseil et chef de la direction de Bell Canada International Inc. (communications) de 1993 à 1999. M. Burney a été administrateur principal de Shell Canada Limitée (pétrole et gaz) d'avril 2001 à mai 2007. M. Burney a occupé divers postes au sein du Service extérieur canadien, dont celui d'ambassadeur du Canada aux États-Unis de 1989 à 1993. De 1987 à 1989, il a été chef de cabinet du premier ministre et a participé directement à la négociation de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. En 1992, M. Burney a obtenu le Prix pour services insignes de la fonction publique du Canada. Il a été nommé Officier de l'Ordre du Canada en 1993. Il est de plus professeur invité et agrégé supérieur de recherche à la Carleton University. M. Burney est président du conseil consultatif international de GardaWorld, poste qu'il occupe depuis avril 2008. Il est aussi devenu membre du conseil consultatif de Paradigm Capital Inc. en mai 2011 et membre du conseil d'administration de l'Hôpital d'Ottawa en novembre 2011.

M. Burney s'est vu décerner des doctorats honorifiques en droit de la Lakehead University, de la Queen's University, de l'Université Wilfrid Laurier, de la Carleton University et de la University of Windsor. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts spécialisé et d'une maîtrise ès arts de la Queen's University.

Conseil/Comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2012		
Conseil d'administration	8/8	(100 %)	
Comité d'audit	5/5	(100 %)	
Comité de la gouvernance	3/3	(100 %)	
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
–	–	–	
Titres de TransCanada détenus	2013	2012	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	5 790	4 606	oui
UAD	38 109	34 770	

Canwest Global Communications Corp. (Canwest) s'est volontairement prévalu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) et a obtenu une ordonnance de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (division commerciale) afin d'introduire une instance le 6 octobre 2009. Bien qu'aucune interdiction d'opérations n'ait été émise, les actions de Canwest ont été radiées par la TSX après le dépôt et ont commencé à être négociées à la Bourse de croissance TSX. Canwest s'est affranchie de la protection de la LACC, et Postmedia Network a acquis ses activités de presse écrite le 13 juillet 2010, tandis que Shaw Communications Inc. a acquis ses activités de presse électronique le 27 octobre 2010. M. Burney a cessé d'être administrateur de Canwest le 27 octobre 2010.

	L'Hon. Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r. 69 ANS, QUÉBEC (QUÉBEC) CANADA ADMINISTRATRICE DEPUIS 2002		
	Indépendante		
	Compétences et expérience	• Droit • Gouvernance • Gouvernement • Réglementation	
	Investissement à risque	2 473 633 \$	

M^{me} Gauthier est associée principale chez Stein Monast S.E.N.C.R.L. (cabinet d'avocats). Elle œuvre au sein de la profession juridique depuis 1967. Outre les postes d'administratrice qu'elle occupe au sein d'entités ouvertes, M^{me} Gauthier est également administratrice de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec. Elle est ex-présidente, Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, ex-présidente, Fondation de la Maison Michel Sarrazin et ex-administratrice de l'Institut québécois des Hautes Études Internationales (Université Laval). M^{me} Gauthier a été nommée Officier de l'Ordre du Canada en 1991.

M^{me} Gauthier est titulaire d'un baccalauréat ès arts du Collège Jésus-Marie de Sillery, d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval, d'une maîtrise en droit des affaires (propriété intellectuelle) de l'Université Laval et d'un certificat pour un trimestre sur la médiation de la Harvard Law School.

Conseil/Comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2012		
Conseil d'administration	8/8	(100 %)	
Comité santé, sécurité et environnement	3/3	(100 %)	
Comité des ressources humaines	6/6	(100 %)	
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
Metro Inc.	TSX	Gouvernance et mises en candidature Ressources humaines	
Banque Royale du Canada	TSX, NYSE	Gouvernance et affaires publiques Ressources humaines	
Titres de TransCanada détenus	2013	2012	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	2 000	2 000	oui
UAD	49 267	44 854	



Russell K. Girling

50 ANS, CALGARY (ALBERTA) CANADA | CHEF DE LA DIRECTION | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2010

Non indépendant (président et chef de la direction de TransCanada)

Investissement à risque 4 616 801 \$

M. Girling est président et chef de la direction de TransCanada et de TCPL depuis le 1^{er} juillet 2010. Avant sa nomination, il a occupé les postes de chef de l'exploitation du 17 juillet 2009 au 30 juin 2010, et de président, Pipelines du 1^{er} juin 2006 au 30 juin 2010. Auparavant, M. Girling a été chef des finances et vice-président directeur, Expansion de l'entreprise de TransCanada jusqu'au 31 mai 2006 et vice-président directeur, Énergie de 1995 jusqu'à sa nomination à titre de chef des finances en 1999. M. Girling a occupé divers autres postes de direction depuis son arrivée à TransCanada en 1994. Avant d'entrer au service de TransCanada, M. Girling a occupé plusieurs postes en marketing et en gestion au sein de Suncor Inc., de Northridge Petroleum Marketing et de Dome Petroleum. M. Girling a été coprésident de la campagne Centraide 2012 pour la ville de Calgary et la région environnante. Il est membre du Conseil canadien des chefs d'entreprises, du U.S National Petroleum Council et de la U.S. Business Roundtable.

M. Girling est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'une maîtrise en administration des affaires en finance de la University of Calgary.

Conseil/Comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2012		
Conseil d'administration	8/8	(100 %)	
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
Agrium Inc.	TSX, NYSE	Audit Ressources humaines	
Titres de TransCanada détenus	2013	2012	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	95 685	81 277	oui (pour les hauts dirigeants)
UAD	–	–	

À titre de président et chef de la direction de TransCanada, M. Girling n'est membre d'aucun comité du conseil mais est invité à assister aux réunions des comités, au besoin.

	S. Barry Jackson		
	60 ANS, CALGARY (ALBERTA) CANADA PRÉSIDENT DU CONSEIL ADMINISTRATEUR DEPUIS 2002		
	Indépendant		
	Compétences et expérience	• Ingénierie • Pétrole et gaz/services publics • Exploitation et SSE • Gestion/direction	
Investissement à risque		6 231 391 \$	

M. Jackson est administrateur de sociétés. Il est actuellement président du conseil de TransCanada Corporation. M. Jackson est président du conseil d'administration de Nexen Inc. et administrateur de WestJet Airlines Ltd. et de Laricina Energy Ltd. Il a été administrateur de Cordero Energy de 2005 à 2008, président du conseil de Resolute Energy Inc. (pétrole et gaz) de 2002 à 2005 et président du conseil de Deer Creek Energy Limited (pétrole et gaz) de 2001 à 2005. Il a également été administrateur d'ENMAX Corporation de 1999 à 2002, de Westcoast Energy Inc. de 2001 à 2002 et de Ressources Gulf Canada Ltée de 2000 à 2001. M. Jackson a été président et chef de la direction de Crestar Energy Inc. (pétrole et gaz) de 1993 à 2000. Il a occupé des postes de haute direction au sein du secteur pétrolier et gazier depuis 1974. Il a été président du conseil de l'Association canadienne des producteurs pétroliers en 1997.

M. Jackson est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en ingénierie de la University of Calgary.

Conseil/Comités de TransCanada		Présence aux réunions en 2012	
Conseil d'administration (président)	8/8	(100 %)	
Comité de la gouvernance	3/3	(100 %)	
Comité des ressources humaines	6/6	(100 %)	
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
Nexen Inc.	TSX, NYSE	Rémunération Gouvernance Finance	
WestJet Airlines Ltd.	TSX	Ressources humaines et rémunération Santé, sécurité et environnement (président)	
Titres de TransCanada détenus	2013	2012	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	39 000	39 000	oui
UAD	90 148	76 964	

	Paul L. Joskow		
	65 ANS, NEW YORK (NEW YORK) ÉTATS-UNIS ADMINISTRATEUR DEPUIS 2004		
	Indépendant		
	Compétences et expérience	• Comptabilité et finance • Énergie/services publics • Gouvernance • Gouvernement • Réglementation • Économie	
	Investissement à risque	1 638 039 \$	

M. Joskow est économiste et président de la Alfred P. Sloan Foundation. Il est professeur d'économie émérite du Massachusetts Institute of Technology (MIT), où il enseigne depuis 1972. M. Joskow a été directeur de la faculté des sciences économiques du MIT de 1994 à 1998 et directeur du Center for Energy and Environmental Policy Research du MIT de 1999 à 2007. Il œuvre dans le secteur des sciences économiques à titre de professeur, de chercheur et de consultant depuis 1972 et occupe divers postes à la Harvard University, à la Stanford University et à l'Université de Paris en plus du MIT. M. Joskow a été administrateur du New England Electric System de 1987 à 2000, de National Grid plc d'avril 2000 à juillet 2007 et de State Farm Indemnity Company de 1991 à 2002. Il est administrateur d'Exelon Corporation depuis juillet 2007 et fiduciaire de Putnam Mutual Funds depuis octobre 1997, dont il a été le président du comité d'audit de novembre 2002 à décembre 2005. Il a été président du Yale University Council jusqu'au 1^{er} juillet 2006 et a siégé au conseil d'administration du Whitehead Institute of Biological Research jusqu'en février 2005. Il est actuellement membre du conseil de supervision du Boston Symphony Orchestra et fiduciaire de la Yale University.

M. Joskow est titulaire d'un baccalauréat ès arts avec distinction en sciences économiques de la Cornell University, d'une maîtrise en philosophie des sciences économiques de la Yale University et d'un doctorat en sciences économiques de la Yale University.

Conseil/Comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2012		
Conseil d'administration	8/8	(100 %)	
Comité d'audit	5/5	(100 %)	
Comité de la gouvernance	3/3	(100 %)	
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
Exelon Corporation	NYSE	Audit Supervision de la livraison d'énergie Supervision des investissements Surveillance des risques	
Putnam Mutual Funds (fiduciaire)	—	Courtage (président) Contrats Supervision des investissements	
Titres de TransCanada détenus	2013	2012	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	5 000	5 000	oui
UAD	28 949	25 956	

	Paula Rosput Reynolds		
	56 ANS, SEATTLE (WASHINGTON) ÉTATS-UNIS ADMINISTRATRICE DEPUIS 2011		
	Indépendante		
	Compétences et expérience	• Économie • Assurance • Gestion/direction • Énergie/services publics • Gestion du risque	
Investissement à risque		296 882 \$	

M^{me} Reynolds est présidente et chef de la direction de PreferWest, LLC (groupe consultatif sur les affaires) depuis octobre 2009. Elle est administratrice d'Anadarko Petroleum Corporation, de Delta Air Lines, Inc. et de BAE Systems plc. M^{me} Reynolds a été vice-présidente du conseil et chef de la restructuration d'American International Group Inc. (assurance et services financiers) d'octobre 2008 à septembre 2009; elle faisait partie de l'équipe qui a été nommée au cours de la crise financière mondiale. Auparavant, elle a été présidente et chef de la direction de Safeco Corporation (assurance) jusqu'à l'acquisition de cette société par Liberty Mutual Group en septembre 2008. Elle a aussi été présidente du conseil, présidente et chef de la direction d'AGL Resources Inc. (société de portefeuille de services énergétiques) d'août 2000 à janvier 2006.

M^{me} Reynolds a été chef de la direction et présidente et chef de l'exploitation d'Atlanta Gas Light Company, filiale en propriété exclusive d'AGL Resources Inc. Auparavant, elle a aussi été présidente et chef de la direction de Duke North America, filiale de Duke Energy Corporation, et présidente de PanEnergy Power Services Inc. Auparavant, elle a été vice-présidente principale de Pacific Gas Transmission Company (pipeline de gaz naturel), société devancière de Gas Transmission Northwest LLC, filiale de TransCanada.

M^{me} Reynolds est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie, avec distinction, de Wellesley College.

Conseil/Comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2012		
Conseil d'administration	7/8	(88 %)	
Comité santé, sécurité et environnement	2/3	(67 %)	
Comité des ressources humaines	6/6	(100 %)	
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
Anadarko Petroleum Corporation	NYSE	Audit Mises en candidature et gouvernance	
Delta Air Lines, Inc.	NYSE	Audit Gouvernance	
BAE Systems plc	London Stock Exchange (LSE) Certificat américain d'actions étrangères (ADR) (NYSE)	Audit	
Titres de TransCanada détenus	2013	2012	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	2 500	2 500	non – a jusqu'au 30 novembre 2016 pour respecter les exigences
UAD	3 653	334	



Mary Pat Salomone

52 ANS, CHARLOTTE, CAROLINE DU NORD, É.-U. | ADMINISTRATRICE DEPUIS 2013

Indépendante

Compétences et expérience

- Énergie/Services publics
- Exploitation et SSE
- Gestion/Direction
- Marchés internationaux
- Génie

Investissement à risque

– \$

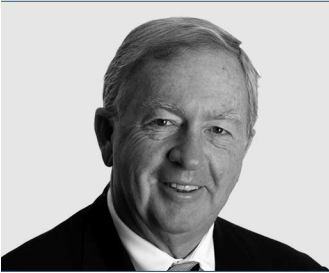
M^{me} Salomone est vice-présidente principale et chef de l'exploitation de The Babcock & Wilcox Company (B&W) (technologie et services énergétiques propres) depuis janvier 2010. Auparavant, elle a été directrice de l'expansion des affaires de 2009 à 2010 et directrice des acquisitions stratégiques de 2008 à 2009 pour Babcock & Wilcox Nuclear Operations Group, Inc. De 1998 à décembre 2007, M^{me} Salomone a été membre de la direction de Marine Mechanical Corporation, que B&W a acquise en 2007, notamment à titre de présidente et chef de la direction de 2001 à 2007.

M^{me} Salomone siège au conseil d'administration de la Naval Submarine League et est membre du conseil consultatif pour l'École de génie de la University of Akron et du conseil consultatif pour le College of Science, Technology, Engineering and Mathematics de la Youngstown State University. Elle a fait partie du conseil d'administration de la United States Enrichment Corporation de décembre 2011 à octobre 2012. Elle a été auparavant membre du Governor's Workforce Policy Advisory Board en Ohio et de l'Ohio Employee Ownership Center, et a siégé au conseil du Manufacturing Advocacy & Growth Network de Cleveland.

M^{me} Salomone a un baccalauréat en ingénierie en génie civil de la Youngstown State University et une maîtrise en administration des affaires du Baldwin Wallace College. M^{me} Salomone a terminé le programme de gestion avancée de la Fuqua School of Business de la Duke University en 2011.

Conseil/Comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2012		
Conseil d'administration	–	–	
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
–	–	–	
Titres de TransCanada détenus	2013	2012	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	–	–	non – a jusqu'au 12 février 2018
UAD	–	–	pour satisfaire aux exigences

M^{me} Salomone a été administratrice de Crucible Materials Corp. (Crucible) de mai 2008 au 1^{er} mai 2009. Le 6 mai 2009, Crucible et l'un des membres de son groupe ont déposé des requêtes volontaires en vue d'être placés sous la protection du redressement en vertu du chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis devant la Bankruptcy Court des États-Unis pour le district du Delaware (la Bankruptcy Court). Le 26 août 2010, la Bankruptcy Court a délivré une ordonnance confirmant le deuxième plan de liquidation modifié en vertu du chapitre 11 de Crucible.



W. Thomas Stephens

70 ANS, GREENWOOD VILLAGE (COLORADO) ÉTATS-UNIS | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2007 ET DE 2000 À 2005

Indépendant		
Compétences et expérience	• Produits de construction et commerciaux • Ingénierie • Foresterie • Exploitation et SSE • Gestion/direction	
Investissement à risque	943 046 \$	

M. Stephens est administrateur de sociétés. Il a été administrateur de Boise Inc. de 2008 à avril 2010 et président du conseil et chef de la direction de Boise Cascade, LLC (papier, produits forestiers et terrains forestiers exploitables) de novembre 2004 à novembre 2008. M. Stephens a été président et chef de la direction de MacMillan Bloedel Limited (produits forestiers) d’octobre 1997 à octobre 1999 et président du conseil et chef de la direction de Johns Manville Corporation (produits de construction) de 1986 à 1996. Il travaille dans le secteur de la foresterie et des matériaux de construction depuis 1956.

M. Stephens est titulaire d’une maîtrise ès sciences en ingénierie industrielle de la University of Arkansas.

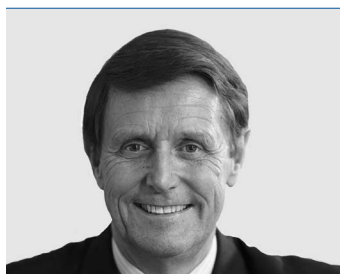
Conseil/Comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2012		
Conseil d’administration	7/8	(88 %)	
Comité santé, sécurité et environnement	3/3	(100 %)	
Comité des ressources humaines (président)	6/6	(100 %)	
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
Putnam Mutual Funds (fiduciaire)	–	Contrats	
Titres de TransCanada détenus	2013	2012	Respecte les exigences relatives à la propriété d’actions
Actions	1 800	1 800	oui
UAD	17 745	14 673	

	D. Michael G. Stewart		
	61 ANS, CALGARY (ALBERTA) CANADA ADMINISTRATEUR DEPUIS 2006		
	Indépendant		
	Compétences et expérience	• Pétrole et gaz • Énergie • Exploitation et SSE • Gestion/direction	
	Investissement à risque	1 601 755 \$	

M. Stewart est administrateur de sociétés. Il a été administrateur de C&C Energia Ltd. (pétrole et gaz) de mai 2010 à décembre 2012, administrateur d'Orleans Energy Ltd. (pétrole et gaz) d'octobre 2008 à décembre 2010; administrateur de Pengrowth Corporation (administrateur de Pengrowth Energy Trust) d'octobre 2006 à décembre 2010; administrateur de Canadian Energy Services Inc. (commandité de Canadian Energy Services L.P.) de janvier 2006 à décembre 2009; président du conseil et fiduciaire d'Esprit Energy Trust (pétrole et gaz) d'août 2004 à octobre 2006 et administrateur de Creststreet Power & Income General Partner Limited (commandité de Creststreet Power & Income Fund L.P.) (énergie éolienne) de décembre 2003 à février 2006. M. Stewart a occupé divers postes de haute direction au sein de Westcoast Energy Inc. (infrastructure énergétique, services et services publics) de septembre 1993 à mars 2002, y compris le poste de vice-président directeur, Expansion des affaires. Il œuvre dans le secteur canadien de l'énergie depuis plus de 39 ans. Il est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et de l'Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists de l'Alberta (non-praticien).

M. Stewart est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (géosciences) avec mention très honorable de la Queen's University.

Conseil/Comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2012		
Conseil d'administration	8/8	(100 %)	
Comité d'audit	5/5	(100 %)	
Comité santé, sécurité et environnement	3/3	(100 %)	
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
Canadian Energy Services & Technology Corp.	TSX	Audit (président)	
Pengrowth Energy Corporation	TSX, NYSE	Rémunération (président) Réserves, Exploitation, Santé, sécurité et environnement Réserves	
Titres de TransCanada détenus	2013	2012	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	14 339	13 801	oui
UAD	18 858	16 249	



Richard (Rick) E. Waugh

65 ANS, TORONTO (ONTARIO) CANADA | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2012

Indépendant

Compétences et expérience

- Banque
- Marchés internationaux
- Gestion/direction

Investissement à risque

1 601 562 \$

M. Waugh est chef de la direction et administrateur de La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia). Il a occupé des postes de plus en plus importants à la Banque Scotia depuis qu'il a commencé sa carrière comme employé de succursale en 1970. M. Waugh est membre du Conseil canadien des chefs d'entreprises. Il est administrateur de l'International Monetary Conference (IMC) et vice-président du conseil de l'Institut de finances internationales (IFI). M. Waugh est membre du Council of the Americas et il fait partie du comité consultatif international du président du conseil pour la Americas Society.

M. Waugh est administrateur de Catalyst Inc. et est président du comité consultatif de Catalyst Canada. Il est aussi membre du conseil consultatif de la Schulich School of Business de la York University, de la Guanghua School of Management de la Peking University et du Musée canadien des droits de la personne. M. Waugh participe depuis longtemps à plusieurs organisations philanthropiques, notamment Centraide de la région de Toronto, dont il a présidé la campagne en 2006. Il est aussi membre du conseil de la Fondation pour la recherche scientifique sur la SP de la Société canadienne de la sclérose en plaques. M. Waugh est administrateur de l'hôpital St. Michaels et a été coprésident de la campagne de financement de l'hôpital qui vise à construire le Li Ka Shing Knowledge Institute.

M. Waugh est titulaire d'un baccalauréat en commerce (avec distinction) de l'Université du Manitoba et d'une maîtrise en administration des affaires de la York University. Il est Fellow de l'Institut des banquiers canadiens et est titulaire de doctorats honorifiques en droit de la York University et de la Assumption University.

Conseil/Comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2012		
Conseil d'administration	7/8	(88 %)	
Comité de la gouvernance	3/3	(100 %)	
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
La Banque de Nouvelle-Écosse	TSX, NYSE	Direction et risque	
Titres de TransCanada détenus	2013	2012	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	29 150	19 150	oui
Unités d'actions différées (UAD)	4 043	–	

CANDIDATS SIÉGEANT ENSEMBLE À D'AUTRES CONSEILS

M. Stephens et M. Joskow siègent ensemble au conseil des fiduciaires de Putnam Mutual Funds. Le conseil estime que cette appartenance commune à un conseil ne nuit pas à la capacité qu'ont ces administrateurs d'exercer un jugement indépendant à titre de membre du conseil de TransCanada.

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

Nous nous attendons à ce que nos administrateurs accordent beaucoup d'importance à leur rôle et à leurs responsabilités en siégeant à notre conseil. Le tableau ci-dessous indique la présence des administrateurs aux réunions en 2012. Le conseil a aussi tenu deux séances sur des questions stratégiques et une réunion de planification stratégique de deux jours en 2012.

	Comités du conseil										
	Conseil d'administration		Audit		Gouvernance		Santé, sécurité et environnement		Ressources humaines		Présence globale
							nbre	%	nbre	%	
Kevin E. Benson	8/8	100	5/5	100	3/3	100	–	–	–	–	100
Derek H. Burney	8/8	100	5/5	100	3/3	100	–	–	–	–	100
Wendy K. Dobson (s'est retirée le 27 avril 2012)	2/2	100	–	–	–	–	2/2	100	3/3	100	100
E. Linn Draper (se retire le 26 avril 2013)	8/8	100	2/2	100	–	–	3/3	100	3/3	100	100
Paule Gauthier	8/8	100	–	–	–	–	3/3	100	6/6	100	100
Russell K. Girling	8/8	100	–	–	3/3	100	–	–	6/6	100	100
S. Barry Jackson	8/8	100	–	–	3/3	100	–	–	6/6	100	100
Paul L. Joskow	8/8	100	5/5	100	3/3	100	–	–	–	–	100
John A. MacNaughton (s'est retiré le 9 janvier 2013)	7/8	88	5/5	100	3/3	100	–	–	–	–	94
David P. O'Brien (s'est retiré le 27 avril 2012)	1/2	50	–	–	–	–	–	–	2/3	67	60
Paula Rosput Reynolds	7/8	88	–	–	–	–	2/3	67	6/6	100	89
W. Thomas Stephens	7/8	88	–	–	–	–	3/3	100	6/6	100	94
D. Michael G. Stewart	8/8	100	5/5	100	–	–	3/3	100	–	–	100
Richard E. Waugh (s'est joint au conseil le 1 ^{er} février 2012)	7/8	88	–	–	3/3	100	–	–	–	–	91

Notes

- Une des huit réunions du conseil n'était pas une réunion régulière.
- M. Girling n'est membre d'aucun comité du conseil, mais il est invité à assister aux réunions des comités, au besoin.
- Au 13 février 2012, M^{me} Reynolds est devenue membre du comité santé, sécurité et environnement et du comité des ressources humaines et M. Waugh est devenu membre du comité de la gouvernance.
- M. Draper a quitté le comité d'audit et est devenu membre du comité des ressources humaines le 27 avril 2012.

Gouvernance

Nous croyons qu'une solide gouvernance améliore le rendement de l'entreprise et profite à toutes les parties intéressées.

La présente section aborde notre approche de la gouvernance et décrit notre conseil et la façon dont il fonctionne.

À propos de nos pratiques en matière de gouvernance

Notre conseil et notre équipe de direction se sont engagés à appliquer les normes les plus élevées de conduite éthique et de gouvernance.

TransCanada est une société ouverte inscrite à la cote de la TSX et de la NYSE et nous reconnaissons et respectons les règles et les règlements tant du Canada que des États-Unis.

Nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux lignes directrices canadiennes en matière de gouvernance, ce qui comprend les règles relatives à la gouvernance de la TSX et des autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) :

- *Règlement 52-110 sur le comité d'audit;*
- *Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance;*
- *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (Règlement 58-101).

Nous nous conformons également aux normes d'inscription en matière de gouvernance de la NYSE et aux règles relatives à la gouvernance de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) qui s'appliquent aux émetteurs fermés étrangers.

Nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux normes de la NYSE visant les sociétés des États-Unis à tous les égards importants, hormis tel qu'il est résumé sur notre site Web (www.transcanada.com). À titre de société non américaine, nous ne sommes pas tenus de nous conformer à la plupart des normes d'inscription en matière de gouvernance de la NYSE. À titre d'émetteur fermé étranger, cependant, nous devons indiquer comment nos pratiques en matière de gouvernance diffèrent de celles qui sont suivies par les sociétés américaines assujetties aux normes de la NYSE.

Nous comparons nos politiques et nos procédures à celles des principales sociétés nord-américaines afin d'évaluer nos normes et nous adoptons les meilleures pratiques, tel qu'il est approprié. Certaines de nos meilleures pratiques s'inspirent des règles de la NYSE et sont conformes aux règles applicables adoptées par la SEC pour satisfaire aux exigences de la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*.

OÙ TROUVER QUOI

> À propos de nos pratiques en matière de gouvernance	28
Caractéristiques du conseil	29
Philosophie en matière de gouvernance	31
Rôle et responsabilités du conseil	33
Orientation et formation	38
Efficacité du conseil	39
Communication avec le conseil	42
Propositions d'actionnaires	42
Comités du conseil	42

CARACTÉRISTIQUES DU CONSEIL

Notre conseil et ses membres sont l'exemple de solides principes de gouvernance :

- un président indépendant, non membre de la direction
- une taille du conseil assurant l'efficacité
- tous les administrateurs sont indépendants sauf un
- des administrateurs bien informés et expérimentés qui s'assurent que nous préconisons un comportement éthique dans l'ensemble de TransCanada
- des administrateurs compétents qui peuvent apporter une contribution significative au conseil et à l'expansion de notre entreprise
- des exigences importantes relatives à la propriété d'actions afin d'harmoniser les intérêts des administrateurs avec ceux de nos actionnaires
- des évaluations annuelles de l'efficacité du conseil, des comités et des administrateurs.

Taille et composition

Les statuts de TransCanada stipulent que le conseil doit compter de 10 à 20 administrateurs.

Nous croyons que notre conseil doit être constitué d'administrateurs compétents et bien informés et comprendre des administrateurs ayant une expérience directe des secteurs pétrolier et gazier, des pipelines et de l'énergie.

Indépendance

Un conseil indépendant est un principe fondamental de la gouvernance. Nous croyons que la majorité de nos administrateurs doivent être *indépendants* au sens attribué au terme « indépendance » dans le Règlement 58-101 et conformément aux critères d'indépendance des règlements de la SEC et des règles de la NYSE.

Le comité de la gouvernance et le conseil examinent l'indépendance de chacun des membres du conseil et des candidats à un poste d'administrateur par rapport à ces critères une fois par année. Ils examinent également les relations familiales et les associations possibles avec des sociétés qui ont des liens avec TransCanada lorsqu'ils examinent l'indépendance des administrateurs.

Le conseil a établi que tous les candidats à un poste d'administrateur sont indépendants, sauf M. Girling en raison de son rôle à titre de président et chef de la direction. Aucun des administrateurs n'a de relation importante directe ou indirecte avec TransCanada dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance de leur jugement.

Président du conseil indépendant

Le président est nommé par le conseil et n'est pas membre de la direction. Nous avons des postes distincts de président du conseil et de chef de la direction depuis notre constitution en société en 2003 (et au sein de notre société devancière depuis 1994). M. Jackson siège à titre de président du conseil non membre de la direction indépendant depuis le 30 avril 2005.

En 2012, les administrateurs indépendants se sont réunis séparément avant et après chaque réunion régulière du conseil. Tous les administrateurs rencontrent la direction au besoin.

Conseil indépendant

Le conseil et chacun de ses quatre comités permanents peuvent retenir les services de conseillers indépendants pour les aider à s'acquitter de leurs fonctions et de leurs responsabilités.

Appartenance à d'autres conseils

Nos administrateurs ne peuvent siéger à plus de six conseils de sociétés ouvertes afin que nous n'ayons pas d'interrelation ou d'interdépendance qui entrerait en conflit avec l'indépendance d'un administrateur ou qui nuirait à l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités comme membre du conseil. Nous discutons du temps à consacrer ainsi que des fonctions et des responsabilités avec tous les candidats afin qu'ils comprennent bien le rôle des administrateurs ainsi que nos attentes à leur égard. Le comité de la gouvernance surveille les relations des administrateurs pour s'assurer que leurs associations commerciales ne nuisent pas à leur rôle à titre d'administrateur de TransCanada ou au rendement du conseil dans son ensemble.

Selon le conseil, il est important d'avoir des administrateurs compétents et bien informés. Par conséquent, en raison de la nature spécialisée des activités liées aux infrastructures énergétiques, certains des candidats à un poste d'administrateur sont associés à des sociétés, ou siègent au conseil de sociétés, qui expédient du gaz naturel ou du pétrole brut sur nos réseaux de pipelines. Les services de transport sur la plupart des réseaux de pipelines de TransCanada au Canada et aux États-Unis sont réglementés et nous ne pouvons donc pas refuser, règle générale, des services de transport à un expéditeur solvable. Le comité de la gouvernance surveille les relations entre les administrateurs afin de garantir que les associations commerciales ne nuisent pas au rendement du conseil.

Si un administrateur déclare avoir un intérêt dans un contrat important ou une opération importante devant être examiné par le conseil, l'administrateur quitte la réunion afin que l'on puisse débattre de la question et voter sur celle-ci.

Voir les profils des administrateurs à compter de la page 16 pour connaître les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels chaque candidat à un poste d'administrateur siège.

Indépendance à l'égard de la direction

Nos lignes directrices relatives à la gouvernance stipulent que le conseil doit se réunir à huis clos à la fin de chaque réunion du conseil, en l'absence de la direction. Notre conseil a adopté la politique de tenir des séances à huis clos à chaque réunion du conseil et des comités en l'absence de la direction.

PHILOSOPHIE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Nous estimons qu'une gouvernance efficace améliore le rendement de l'entreprise et profite à tous les actionnaires et que l'honnêteté et l'intégrité sont vitales pour garantir une bonne gouvernance.

Le conseil a adopté officiellement les lignes directrices relatives à la gouvernance recommandées par le comité de la gouvernance. Ces lignes directrices portent sur la structure et la composition du conseil et de ses comités et clarifient les responsabilités du conseil et de la direction.

Code d'éthique des affaires

Notre code d'éthique des affaires (le code) intègre des principes de bonne conduite et de comportement éthique et responsable afin de guider nos décisions et nos actions ainsi que la façon dont nous dirigeons notre entreprise.

Le code s'applique à tous les employés, dirigeants et administrateurs ainsi qu'aux travailleurs contractuels de TransCanada et de ses filiales en propriété exclusive et entités exploitées dans les pays où nous exerçons des activités. Tous les employés (y compris les hauts dirigeants) et administrateurs doivent attester leur conformité au code chaque année.

Tout comportement inhabituel ou toute violation soupçonnée du code doit être signalé immédiatement. Les employés peuvent faire part d'une préoccupation à leur superviseur, à la conformité, à l'audit interne, à leur coordonnateur de la conformité ou à notre ligne d'aide pour l'éthique. La ligne d'aide permet à tous – employés, entrepreneurs, consultants, autres parties intéressées et public en général – de faire part d'une préoccupation, confidentiellement et anonymement, au sujet d'irrégularités comptables perçues, de violations juridiques ou éthiques ou d'autres manquements soupçonnés au code. Le numéro de téléphone est publié sur notre site web et sur l'intranet des employés, dans d'autres communications destinées aux employés ainsi que dans notre rapport annuel. Notre politique interdit rigoureusement les représailles contre quiconque fait part, de bonne foi, d'une préoccupation ou dépose une plainte concernant l'éthique.

L'audit interne s'occupe de la plupart des enquêtes, y compris les préoccupations au sujet des administrateurs et de la haute direction. Les professionnels des ressources humaines s'occupent des préoccupations concernant les questions liées aux ressources humaines, par exemple le harcèlement.

Le comité d'audit surveille la conformité au code et signale les violations importantes au conseil. Le comité suit des procédures formelles pour la réception et l'examen des plaintes, l'établissement d'une ligne de conduite et la conservation des renseignements dans les dossiers. Il supervise également le fonctionnement de la ligne d'aide pour l'éthique dans le cadre de ses responsabilités.

Toute dérogation à un aspect du code pour nos hauts dirigeants et nos administrateurs doit être approuvée par le conseil, ou le comité du conseil approprié, et divulguée publiquement. Il n'y a pas eu de dérogation importante au code en 2012.

Le code est affiché sur notre site web (www.transcanada.com).

Conflits d'intérêts

Le code couvre des conflits d'intérêts éventuels.

Siéger à d'autres conseils

Le conseil étudie si le fait que des administrateurs siègent au conseil de quelque entité que ce soit, y compris des sociétés ouvertes et fermées, des sociétés d'État et des organismes sans but lucratif, crée un conflit éventuel. Le conseil a examiné ces relations et a conclu qu'elles ne nuisent pas à la capacité de l'un ou l'autre de nos administrateurs d'agir dans notre intérêt.

Notre code exige que les employés obtiennent un consentement avant d'accepter un poste d'administrateur au sein d'une entité qui n'est pas membre du groupe. Le chef de la direction et les vice-présidents directeurs (notre équipe de haute direction) doivent obtenir le consentement du comité de la gouvernance. Tous les autres employés doivent obtenir le consentement de leur supérieur immédiat.

Membres du groupe

Le conseil surveille étroitement les relations entre TransCanada et les membres du groupe afin d'éviter des conflits d'intérêts éventuels. Cela comprend notre relation avec TC PipeLines, LP, société en commandite maîtresse inscrite à la cote de la NYSE.

Indépendance des auditeurs

Aux termes des règles du comité d'audit, le comité d'audit examine et approuve nos politiques d'embauche pour les associés, employés et anciens associés et employés de nos auditeurs externes actuels et anciens afin de garantir que l'indépendance des auditeurs est maintenue. Le comité surveille aussi le respect de notre politique.

Notre notice annuelle comprend davantage d'informations sur le comité d'audit, notamment les règles du comité. La notice annuelle 2012 est disponible sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Vote à la majorité

Notre politique relative au vote à la majorité s'applique à l'élection d'un nouveau conseil lorsque le nombre de candidats à un poste d'administrateur est le même que le nombre de postes d'administrateur à combler. Si, avant une assemblée, un candidat à un poste d'administrateur fait l'objet d'« abstentions » exprimées par procuration qui totalisent plus que 5 % de l'ensemble des voix exprimées par procuration, nous tenons un scrutin secret pour tous les administrateurs. Si un administrateur reçoit davantage d'« abstentions » que de voix « pour » son élection lors de la tenue de ce scrutin secret, l'administrateur est tenu de démissionner du conseil. Le conseil acceptera la démission s'il n'y a pas de circonstances atténuantes. Nous nous attendons à ce que le conseil annonce sa décision d'accepter ou de refuser la démission dans un communiqué dans les 90 jours suivant l'assemblée annuelle et mentionne les raisons pour lesquelles il refuse la démission, s'il y a lieu.

La présente politique ne s'applique pas dans le cas d'une course aux procurations pour l'élection des administrateurs.

Propriété d'actions

Nous avons des exigences relatives à la propriété d'actions pour nos administrateurs et nos hauts dirigeants afin d'harmoniser leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires. Les niveaux de propriété sont importants et les administrateurs et les hauts dirigeants doivent satisfaire aux exigences dans les cinq ans de l'acceptation de leur poste. Au 11 février 2013, tous nos administrateurs ont satisfait aux exigences relatives à la propriété d'actions dans les délais imposés. M^{me} Reynolds, qui a été nommée au conseil le 30 novembre 2011, et M^{me} Salomone, qui s'est jointe au conseil le 12 février 2013, ont cinq ans à compter de leur date de nomination respective pour satisfaire aux exigences.

Voir *Harmoniser les intérêts des administrateurs et des actionnaires* à la page 54 et *Harmoniser les intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires* à la page 70 pour de plus amples renseignements.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL

Le conseil a pour principales responsabilités de favoriser le succès à long terme de TransCanada, de superviser nos affaires commerciales et notre gestion et d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de TransCanada.

Le principal objectif du conseil consiste à promouvoir notre intérêt de maximiser la valeur à long terme pour les actionnaires et d'améliorer les rendements pour les actionnaires.

Le conseil a des fonctions et des responsabilités clés, il délègue certaines fonctions à ses quatre comités permanents et d'autres à la direction pour la gestion des affaires quotidiennes de l'entreprise.

Règles et descriptions de poste

Le conseil et chaque comité du conseil ont adopté des règles qui énoncent leurs principales responsabilités.

Ils examinent les règles chaque année afin de s'assurer qu'elles reflètent les faits nouveaux en ce qui concerne la gouvernance et les pratiques en matière d'affaires et approuvent les modifications nécessaires.

Les règles du conseil décrivent :

- la composition et la structure du conseil
- les fonctions et les responsabilités de gestion de nos affaires
- les responsabilités de supervision pour :
 - la direction et les ressources humaines
 - la stratégie et la planification
 - les questions générales et financières
 - la gestion des affaires et des risques, notamment le risque lié à la rémunération
 - les politiques et les procédures
 - le rapport sur la conformité à la réglementation et les communications générales
 - les obligations légales générales, notamment sa capacité de recourir à des conseillers indépendants, au besoin.

Le conseil a aussi élaboré des descriptions de poste pour le président du conseil, pour le président de chacun des comités et pour le chef de la direction. Les descriptions de poste du président du conseil et du chef de la direction font partie de leur mandat. La description de poste du président de chaque comité est contenue dans les règles du comité.

Voir l'*annexe A* qui présente une copie des règles du conseil. Les règles du conseil, les règles des comités et les descriptions de poste pour le président du conseil et le chef de la direction sont affichées sur notre site web (www.transcanada.com).

Planification stratégique

Nous avons un plan stratégique pluriannuel qui équilibre les risques et les avantages.

Le conseil assure la supervision et l'orientation du processus de planification stratégique afin de garantir que la direction élabore des stratégies commerciales qui appuient notre vision d'être la société d'infrastructure énergétique de premier plan en Amérique du Nord. Nous établissons des objectifs commerciaux annuels afin d'appuyer nos stratégies fondamentales visant l'atteinte de la croissance et la création de valeur pour les actionnaires. Ceux-ci sont établis et approuvés par le conseil chaque année.

Le conseil surveille les progrès réalisés par la direction dans la réalisation du plan stratégique et discute d'une vaste gamme de questions reliées à notre stratégie et aux intérêts de l'entreprise à chaque réunion régulière. La direction fait aussi rapport régulièrement sur notre rendement opérationnel et financier.

Le conseil tient en général une séance d'un jour complet sur la planification stratégique chaque année et des séances sur des questions stratégiques tout au long de l'année. Voir *Présence aux réunions* à la page 27 pour de plus amples renseignements sur les réunions tenues en 2012 et *Orientation et formation* à la page 38 pour de plus amples renseignements sur les séances sur des questions stratégiques et de planification auxquelles ont assisté les membres du conseil en 2012.

Surveillance des risques

Le comité de la gouvernance surveille nos activités de gestion des risques. Il surveille les risques commerciaux identifiés à l'aide d'une matrice des risques qui caractérise les risques et en fait part au comité du conseil et aux hauts dirigeants responsables de la surveillance précise de chaque risque. Le comité passe en revue les principaux risques commerciaux de TransCanada avec la direction à chaque réunion de comité et la matrice des risques avec la direction chaque année afin de s'assurer qu'il y a une surveillance appropriée du conseil et des comités conformément à leurs règles et que nous avons en place des programmes de gestion visant à atténuer ces risques. Il recommande aussi au conseil, avec le comité du conseil (ou le haut dirigeant) respectif responsable de risques particuliers, des améliorations à apporter à notre programme et à nos politiques de gestion des risques.

Nous gérons le risque en identifiant les principaux risques commerciaux et en les classant dans six domaines principaux :

- la stratégie de la Société
- la stratégie commerciale et son exécution
- les occasions d'affaires
- les activités commerciales
- l'exploitation physique
- le risque général de la Société (y compris le risque lié à la rémunération).

Tous nos hauts dirigeants participent au processus et doivent rendre compte de l'élaboration de plans et de mesures visant à prévenir et/ou atténuer les risques et à minimiser les coûts qui y sont associés.

Le comité d'audit surveille le risque financier, le comité des ressources humaines surveille le risque lié aux ressources humaines et à la rémunération et le comité santé, sécurité et environnement surveille les risques concernant la sécurité de l'exploitation et l'environnement.

Le comité d'audit supervise le rôle de la direction dans le contrôle de la conformité aux politiques et aux procédures de gestion du risque et l'examen du caractère adéquat de notre gestion du risque financier. Nos stratégies, nos politiques et nos limites relatives à la gestion du risque financier visent à garantir que nos risques et expositions connexes correspondent à nos objectifs commerciaux et à notre tolérance du risque. Les risques sont gérés en respectant les limites qui sont établies ultimement par le conseil, mises en œuvre par les cadres supérieurs et contrôlées par nos groupes de gestion du risque et d'audit interne.

Le comité santé, sécurité et environnement contrôle la conformité à notre politique d'entreprise sur la SSE au moyen de rapports réguliers de la direction. Nous avons un système de gestion de la SSE intégré qui établit un cadre pour la gestion des questions relatives à la SSE et qui sert à saisir, organiser et consigner nos politiques, nos programmes et nos procédures connexes.

Notre système de gestion pour la SSE s'inspire des normes internationales pour les systèmes de gestion de l'environnement, est conforme aux normes consensuelles sectorielles externes et à des programmes réglementaires volontaires et respecte les exigences législatives applicables et divers autres systèmes de gestion interne. Il suit un cycle d'amélioration continue divisé en quatre domaines principaux :

- *la planification* : évaluation du risque et des règlements, objectifs et cibles et structure et responsabilités
- *mise en œuvre* : élaboration et mise en œuvre de programmes, de procédures et de pratiques visant la gestion du risque opérationnel
- *rapports* : gestion des documents et des registres, communication et rapports
- *action* : audit permanent et examen du rendement en ce qui concerne la SSE.

Le comité examine trimestriellement le rendement en ce qui concerne la SSE en le comparant à des cibles fixées auparavant et tient compte des incidents et des points saillants du rendement au cours du trimestre pertinent et il examine les plans des programmes et des cibles de rendement pour les années ultérieures. Il reçoit des rapports détaillés sur notre gestion du risque opérationnel, y compris la gouvernance de ces risques, le rendement opérationnel et l'entretien préventif, l'intégrité des pipelines, les questions liées au risque opérationnel et les faits nouveaux législatifs applicables. Le comité reçoit aussi des mises à jour sur des centres d'intérêts particuliers de l'examen de la gestion du risque opérationnel effectué par la direction.

Chaque année, le comité effectue une visite de site et une visite d'au moins un de nos actifs existants ou de nos projets en construction dans le cadre de sa responsabilité de contrôler et d'examiner nos pratiques en matière de SSE. Le conseil est invité à se joindre au comité pour sa visite de site et le conseil organise aussi habituellement une visite de site distincte chaque année.

Voir *Gouvernance relative à la rémunération* à la page 47 pour de plus amples renseignements sur la façon dont nous gérons notre risque lié à la rémunération.

Planification de la relève

Le comité des ressources humaines supervise la planification de la relève de la direction et est directement responsable de l'élaboration du plan de relève du chef de la direction et de sa présentation au conseil pour discussion. La planification de la relève pour le poste de chef de la direction se déroule sur plusieurs années de sorte que les candidats éventuels peuvent acquérir les compétences et l'expérience nécessaires au rôle. Cela comprend une analyse continue du rendement, des compétences et de l'expérience de chaque candidat éventuel ainsi qu'une évaluation des attributs et des caractéristiques personnels que le comité et le conseil estiment nécessaires pour le rôle.

Le chef de la direction prépare un aperçu des rôles des vice-présidents directeurs, en notant les compétences et l'expertise requises pour chaque poste et les points forts de la personne. Il prépare aussi des plans de perfectionnement pour chaque haut dirigeant afin de s'assurer que son rendement continu est satisfaisant et les présente au comité.

Le chef de la direction identifie d'éventuels candidats futurs pour les postes de vice-président directeur en bénéficiant des suggestions du comité des ressources humaines. Chaque candidat est évalué en fonction de ses compétences et de son expérience ainsi que des compétences nécessaires à la promotion au niveau de la haute direction. Des occasions de perfectionnement sont aussi identifiées afin que chaque candidat puisse bénéficier d'occasions éducatives, de perfectionnement, de formation et d'expérience de la gestion supplémentaires ou variées. Le comité passe en revue chaque poste et l'évaluation du rendement ainsi que les compétences des successeurs éventuels au moins une fois par année et fait des recommandations au conseil qui les approuve s'il y a lieu.

Accès à la direction

Le conseil dispose d'un accès complet à la direction mais donne un préavis raisonnable afin d'éviter de perturber les activités et l'exploitation.

Le conseil encourage l'équipe de haute direction à inviter des gestionnaires clés à assister aux réunions du conseil afin qu'ils puissent partager leur expertise sur des questions spécifiques. Cela permet au conseil de rencontrer des personnes qui ont le potentiel pour assumer plus tard des postes supérieurs, et à ces personnes, de se faire connaître du conseil.

ORIENTATION ET FORMATION

Les nouveaux administrateurs participent à un programme d'orientation qui comprend des séances sur la stratégie de l'entreprise, nos principales questions commerciales et de l'information historique et financière à propos de TransCanada. Ils ont aussi l'occasion de visiter nos installations et le site de nos projets et de rencontrer l'équipe de haute direction et les autres administrateurs. Notre programme de 2012 comprenait une visite de site et des séances sur des questions stratégiques.

Nous adaptons les séances à chaque administrateur en fonction de ses besoins individuels et de ses domaines particuliers d'intérêt. Les nouveaux administrateurs rencontrent également le vice-président, Expansion de l'entreprise et stratégie, qui leur présente un aperçu de nos différents domaines d'activité et d'exploitation et avec lequel ils discutent de leurs principaux domaines d'intérêt. Des séances d'information sont également tenues à l'intention des nouveaux membres des comités.

Les administrateurs reçoivent un manuel de référence qui contient :

- des renseignements au sujet de leurs fonctions et obligations à titre de membre du conseil
- des renseignements au sujet de nos activités et de notre exploitation
- des exemplaires des règles du conseil et des comités
- des exemplaires des documents publics déposés antérieurement
- des documents provenant des réunions récentes du conseil.

Le comité de la gouvernance passe en revue le programme d'orientation et le manuel chaque année afin que ceux-ci continuent de répondre à nos besoins et à ceux des nouveaux administrateurs.

La formation continue aide à renforcer la connaissance et la compréhension qu'ont les administrateurs de l'entreprise, du secteur d'activité, de la gouvernance et d'autres questions. Des membres de la haute direction ainsi que des experts externes font des présentations au conseil et à ses comités de temps à autre sur divers sujets liés à l'entreprise, notamment aux modifications des exigences imposées par la loi, les règlements et le secteur.

Le comité de la gouvernance élabore le programme chaque année en fonction des questions actuelles et nouvelles, de nos objectifs d'entreprise et des suggestions des administrateurs.

Nous suggérons aussi des séminaires et des programmes de formation qui peuvent être pertinents et payons les frais d'inscription et de déplacement, s'il y a lieu. Nous offrons de payer les droits annuels pour l'appartenance à des organisations appropriées qui offrent des possibilités de publication et d'études pertinentes.

Programme de formation des administrateurs de 2012

2012	Sujet	Présenté/animé par	Présents
13 février	Séance sur les questions stratégiques – Production d'énergie solaire Projet d'oléoduc Eastern Mainline	Vice-président principal, Électricité de l'Ouest et stockage du gaz Vice-président principal, Oléoducs	Tous les administrateurs
11 - 12 juin	Séance de planification stratégique – Un certain nombre de sujets reliés à l'orientation de la stratégie d'entreprise générale	Formation sous la direction d'un expert, dirigée par le vice-président directeur, Expansion de l'entreprise	Tous les administrateurs
3 octobre	Visite du site du projet de pipeline Parkway près de Toronto (Ontario), y compris la station de compression Maple	Vice-président directeur, Exploitation et projets importants	Comité santé, sécurité et environnement
28 novembre	Séance sur les questions stratégiques – Mise à jour sur la capacité d'organisation Stratégie et gestion de portefeuille 2013	Vice-président directeur, Services généraux Vice-président directeur, Expansion de l'entreprise	Tous les administrateurs

EFFICACITÉ DU CONSEIL

Le comité de la gouvernance évalue le rendement du conseil, des comités du conseil et de chacun des administrateurs chaque année et communique les résultats au conseil. Le président du conseil mène des entrevues individuelles avec chaque administrateur, et chaque comité effectue une autoévaluation dirigée par son président.

Les évaluations sont centrées sur l'efficacité du conseil et de chaque comité et sollicitent des commentaires des administrateurs sur les domaines qui pourraient être améliorés. Les entrevues comprennent des questions sur le rendement personnel et individuel des pairs. Le président du conseil résume les réponses des entrevues et fait rapport sur celles-ci au comité de la gouvernance et au conseil.

Le président du comité de la gouvernance s'entretient avec chaque administrateur au sujet du rendement du président du conseil en fonction du mandat du président et présente les résultats au conseil, qui en discute.

Le président du conseil mène aussi des entrevues avec chaque membre de l'équipe de haute direction tous les ans et communique les résultats au conseil.

Le comité de la gouvernance estime que le processus d'entrevue est la façon la plus efficace pour que les administrateurs donnent une rétroaction qui peut ensuite être examinée par l'ensemble du conseil. Le comité surveille aussi les faits nouveaux en matière de gouvernance du conseil et l'évolution des meilleures pratiques en matière de gouvernance.

Littéracie financière

Le conseil a déterminé que tous les membres du comité d'audit possédaient des *compétences financières*, ce qui signifie que chaque membre est capable de lire et de comprendre un jeu d'états financiers généralement comparable au nôtre pour ce qui est de la portée et du niveau de complexité quant aux questions comptables. Vous pouvez trouver plus de renseignements sur leur formation et leur expérience financière dans les profils des administrateurs à compter de la page 16, dans le rapport du comité d'audit à compter de la page 43 et dans la notice annuelle qui est disponible sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Renouvellement du conseil

Le comité de la gouvernance évalue périodiquement l'ensemble des compétences de chaque administrateur et les passe en revue par rapport au calendrier de départ à la retraite de l'administrateur, à son âge et à la composition de chaque comité du conseil. L'examen prend aussi en compte les avantages du maintien d'une diversité raisonnable d'antécédents ainsi que le caractère et les qualités comportementales, comme l'intégrité.

Le comité de la gouvernance, bénéficiant des suggestions du président du conseil et du chef de la direction, est responsable de l'identification d'éventuels administrateurs convenables et sonde tout le conseil au sujet de candidats éventuels. Le comité est chargé d'évaluer ces personnes et de proposer les meilleures en vue de leur mise en candidature.

Le comité recherche une combinaison de compétences et d'expériences requises pour la supervision de nos affaires. Le conseil prend en considération des caractéristiques personnelles telles que le genre, l'origine ethnique et le lieu de résidence lorsqu'il examine la diversité, cependant, la mise en candidature à un poste d'administrateur se fonde sur les antécédents des personnes et sur leur capacité d'apporter une contribution aux réunions du conseil et des comités.

Le comité s'assure que le conseil recherche une expertise dans les domaines clés suivants :

- Comptabilité et finance
- Énergie/Services publics
- Ingénierie
- Gouvernance
- Gouvernement
- Santé, sécurité et environnement
- Marchés internationaux
- Droit
- Gestion/Direction
- Pétrole et gaz/Services publics
- Exploitation.
- Réglementation
- Gestion du risque

Les personnes qui sont mises en candidature pour la première fois doivent avoir de l'expérience dans des secteurs d'activités semblables aux nôtres ou de l'expérience dans la gestion commerciale générale ou au sein de sociétés dont la taille et l'ampleur sont semblables aux nôtres. Elles doivent aussi manifester la volonté de siéger au conseil, être en mesure de consacrer le temps nécessaire à leurs fonctions et à leurs responsabilités et être âgées de moins de 70 ans.

Le comité recommande d'éventuels candidats en fonction de leurs qualifications et de leur indépendance et de la façon dont ces qualités équilibrent l'ensemble de compétences du conseil actuel, la structure et la composition des comités et le calendrier de départ à la retraite des administrateurs. Cette évaluation aide le conseil à déterminer la meilleure combinaison de compétences et d'expérience pour guider notre exploitation de l'entreprise et notre stratégie à long terme.

Mandat des administrateurs

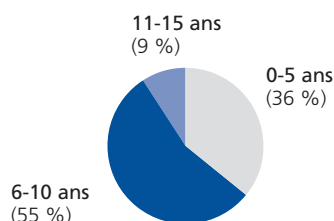
Le comité de la gouvernance examine des facteurs comme l'âge, des changements dans l'occupation principale ou d'autres circonstances pertinentes qui peuvent déclencher la démission ou le départ à la retraite d'un administrateur.

Une fois qu'un administrateur atteint l'âge de 70 ans, il ne se représente pas à la prochaine assemblée annuelle, sauf :

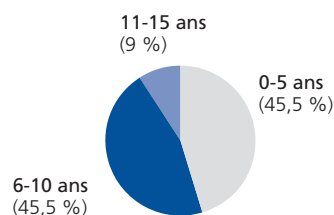
- s'il n'a pas siégé au conseil durant sept années consécutives et si le conseil recommande que l'administrateur se représente chaque année jusqu'à la fin de la période de sept ans ou
- si le conseil recommande qu'un administrateur se représente en raison de ses compétences et de son expérience particulières.

Les graphiques ci-dessous illustrent la composition de notre conseil selon les années de service à la date de la présente circulaire et après l'assemblée annuelle et extraordinaire, en presumant que tous les administrateurs mis en candidature sont élus :

Composition actuelle



Composition après l'assemblée



Le tableau ci-dessous indique les dates de départ à la retraite probables des administrateurs non-membres de la direction actuels en fonction de leur âge actuel, les comités du conseil auxquels ils siègent, leur formation et leurs domaines d'expertise. Le comité de la gouvernance tient compte entre autres de ces facteurs lorsqu'il discute du renouvellement du conseil. M. Draper se retirera le 26 avril 2013 avant l'assemblée annuelle et extraordinaire.

Année de la retraite	Administrateur	Comités du conseil	Formation	Compétences et expérience
2013	E. Linn Draper	Santé, sécurité et environnement (Président) Ressources humaines	Ph. D. Science nucléaire B. Sc. Génie chimique	Énergie/Services publics Ingénierie Gestion/Direction Exploitation et SSE
2014	Paule Gauthier	Santé, sécurité et environnement Ressources humaines	LL. M. LL. B. B.A.	Gouvernance Gouvernement Droit Réglementation
	W. Thomas Stephens	Ressources humaines (Président) Santé, sécurité et environnement	M. Sc. Génie industriel	Construction et produits commerciaux Ingénierie Foresterie Gestion/Direction Exploitation et SSE
2015	Derek H. Burney	Audit Gouvernance (Président)	M.A. Science politique B.A. Science politique	Aviation civile et défense Énergie/Services publics Gouvernement Réglementation Télécommunications
2017	Kevin E. Benson	Audit (Président) Gouvernance	B.A. Comptabilité	Comptabilité et finance Économie Gestion/Direction Transport
2018	Paul L. Joskow	Audit Gouvernance	Ph. D. Économie M.A. Économie B.A. Économie	Comptabilité et finance Économie Énergie/Services publics Gouvernance Gouvernement Réglementation
	Richard E. Waugh	Gouvernance	MBA B. Comm.	Banque Marchés internationaux Gestion/Direction
2022	D. Michael G. Stewart	Audit Santé, sécurité et environnement	B. Sc. Géosciences	Énergie Gestion/Direction Pétrole et gaz Exploitation et SSE
2023	S. Barry Jackson	Président du conseil Gouvernance Ressources humaines	B. Sc. Ingénierie	Ingénierie Gestion/Direction Pétrole et gaz/Services publics Exploitation et SSE
2027	Paula Rosput Reynolds	Santé, sécurité et environnement Ressources humaines	B.A. Économie	Économie Énergie/Services publics Assurance Gestion/Direction Gestion du risque
2030	Mary Pat Salomone	—	MBA B.A. Génie	Énergie/Services publics Ingénierie Marchés internationaux Gestion/Direction Exploitation et SSE

COMMUNICATION AVEC LE CONSEIL

L'engagement des actionnaires nous permet de connaître directement l'opinion des actionnaires et des autres importantes parties intéressées sur n'importe quelle question ou préoccupation.

Les actionnaires, les employés et les autres personnes peuvent communiquer avec le conseil directement en écrivant à l'adresse suivante :

Président du conseil d'administration
TransCanada Corporation
450 1st Street S.W.
Calgary (Alberta) T2P 5H1

PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES

Selon la loi canadienne, les propositions d'actionnaires ne peuvent être prises en considération pour l'assemblée annuelle des actionnaires ordinaires que si elles sont soumises au plus tard à une date précise. Nous n'avons pas reçu de propositions d'actionnaires pour l'assemblée annuelle et extraordinaire 2013.

Notre secrétaire doit recevoir les propositions d'actionnaires **avant 17 h 00, HAR, le 12 novembre 2013** afin que celles-ci soient prises en considération pour la circulaire de sollicitation de procurations par la direction pour notre assemblée annuelle 2014 des actionnaires ordinaires.

COMITÉS DU CONSEIL

Le conseil compte quatre comités permanents :

- Comité d'audit
- Comité de la gouvernance
- Comité santé, sécurité et environnement
- Comité des ressources humaines

Chacun des comités du conseil est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le comité de la gouvernance est responsable de l'examen de la composition de chaque comité et de la recommandation de changements une fois que de nouveaux administrateurs sont nommés ou élus au conseil. Chaque comité du conseil doit être composé entièrement d'administrateurs indépendants, sauf le comité santé, sécurité et environnement, qui doit avoir une majorité d'administrateurs indépendants. Chaque comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers afin de l'aider à s'acquitter de ses responsabilités. Le conseil n'a pas de comité de direction.

Chaque comité passe en revue ses règles au moins une fois par année et recommande des changements au comité de la gouvernance et au conseil. Vous pouvez trouver les règles des comités sur notre site Web (www.transcanada.com).

Les comités d'audit et des ressources humaines tiennent des réunions simultanées, tout comme les comités de la gouvernance et santé, sécurité et environnement, afin que chaque comité ait suffisamment de temps pour se concentrer sur ses responsabilités. Par conséquent, M. Jackson, le président du conseil non-membre de la direction indépendant, est un membre votant du comité de la gouvernance et du comité des ressources humaines et n'est pas membre du comité d'audit ou du comité santé, sécurité et environnement. M. Waugh assiste aux réunions du comité d'audit à titre d'observateur et ne vote sur aucune question à ce comité.

Les comités seront reconstitués après l'assemblée annuelle et extraordinaire.

À toutes les réunions, il y a du temps réservé pour que les membres discutent des activités et des responsabilités du comité en l'absence de la direction.

Comité d'audit

Membres	Kevin E. Benson (Président) Derek H. Burney Paul L. Joskow D. Michael G. Stewart (M. MacNaughton a été membre du comité d'audit du 14 juin 2006 jusqu'au 9 janvier 2013, date de prise d'effet de sa démission du conseil.)
Réunions en 2012	5 réunions régulières (février, avril, juillet, octobre, novembre)
Indépendants	4 administrateurs indépendants, totalement indépendants et possédant tous des compétences financières M. Benson, président du comité d'audit, est un « expert financier du comité d'audit » au sens attribué à l'expression « audit committee financial expert » par la SEC aux États-Unis et a l'expérience en comptabilité ou en gestion financière connexe requise aux termes des règles de la NYSE.
Mandat	Le comité d'audit est chargé d'assister le conseil dans sa surveillance de l'intégrité de nos états financiers et de notre conformité aux exigences légales et réglementaires. Il est aussi responsable de la surveillance et du contrôle du processus comptable et d'information interne et du processus d'audit interne et externe ainsi que du rendement et de l'indépendance de nos auditeurs internes et externes.

Le comité d'audit se réunit à huis clos avec le chef des finances au début de chaque réunion et rencontre aussi séparément les auditeurs externes et internes et la direction. Le comité se réunit aussi à huis clos à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2012

- **Examen** de nos documents d'information annuels et intermédiaires de 2012, y compris les états financiers consolidés annuels audités et intermédiaires non audités et le rapport de gestion connexe, la notice annuelle et les états financiers exigés par les autorités de réglementation et recommandation de ceux-ci au conseil pour approbation.
- **Examen** de la nomination des auditeurs externes et de leurs honoraires estimatifs et recommandation de ceux-ci au conseil pour approbation.
- **Examen** des plans d'audit des auditeurs internes et externes, et des services autres que d'audit effectués par KPMG ayant trait à des services fiscaux et de nos régimes de retraite.
- **Surveillance** de nos risques liés à l'information financière, y compris les questions concernant l'importance relative et l'évaluation des risques.
- **Réception** de la déclaration d'indépendance écrite officielle des auditeurs externes (qui énonce toutes ses relations avec TransCanada) et de ses recommandations à la direction au sujet de nos contrôles et de nos procédés internes.
- **Recommandation** de modifications à l'énoncé des politiques et des procédures relatives à l'investissement du régime de retraite canadien dans le cadre de son examen annuel.
- **Examen** des principales conventions et estimations comptables.
- **Recommandation** de modifications à la composition de l'équipe de gestionnaires de placements tiers engagés pour gérer les fonds investis dans le régime de retraite canadien.
- **Surveillance** de l'information financière canadienne et américaine et des faits nouveaux juridiques et réglementaires touchant notre processus de présentation de l'information financière, nos contrôles financiers et notre information à l'égard de celles-ci.
- **Examen** des politiques de gestion du risque, des faits nouveaux et des rapports concernant les risques liés à la contrepartie, à l'assurance et au marché.
- **Recommandation** de modifications au code d'éthique des affaires afin de refléter les meilleures pratiques du secteur et de fusionner notre code d'éthique des affaires pour les employés avec le code d'éthique des affaires pour les travailleurs contractuels et les consultants indépendants et le code d'éthique des affaires pour les administrateurs en un seul code.
- **Examen et recommandation** de prospectus/documents d'offre liés à l'émission de titres.

Notre notice annuelle renferme davantage d'information sur le comité d'audit, notamment les règles du comité, les responsabilités de surveillance, la formation et l'expérience de chaque membre et les politiques et procédures établies pour l'approbation au préalable des services. La notice annuelle de 2012 peut être consultée sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Comité de la gouvernance

Membres	Derek H. Burney (Président) Kevin E. Benson S. Barry Jackson Paul L. Joskow Richard E. Waugh (M. MacNaughton a été président du comité de la gouvernance du 1^{er} mai 2009 au 9 janvier 2013, date de prise d'effet de sa démission du conseil. M. Burney a été nommé président du comité de la gouvernance avec prise d'effet le 11 février 2013.)
Réunions en 2012	3 réunions régulières (février, avril, octobre)
Indépendants	5 administrateurs indépendants, totalement indépendants
Mandat	Le comité de la gouvernance est chargé d'aider le conseil à maintenir de solides politiques et pratiques en matière de gouvernance au sein de TransCanada, d'examiner l'indépendance et la littératie financière des administrateurs, de gérer la rémunération des administrateurs et le processus d'évaluation du conseil et de surveiller notre processus de planification stratégique ainsi que les activités de gestion du risque. Il surveille la relation entre la direction et le conseil, les niveaux de propriété d'actions des administrateurs, les faits nouveaux en matière de gouvernance et les nouvelles meilleures pratiques, il lui incombe aussi d'identifier des candidats compétents que le conseil pourrait envisager comme administrateurs éventuels. Il recommande également le calendrier des réunions du conseil et des comités et des visites des lieux et surveille les questions liées au moment de notre assemblée annuelle.

Le comité de la gouvernance se réunit à huis clos au début et à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2012

- **Examen** de l'indépendance de chaque administrateur en fonction de nos critères écrits pour orienter le conseil dans son évaluation annuelle de l'indépendance et de la structure et de la composition de chaque comité et des autres postes d'administrateur occupés par les membres du conseil (y compris au sein de sociétés ouvertes et fermées, de sociétés d'État et d'organismes sans but lucratif).
- **Surveillance** de notre processus de planification stratégique, y compris les questions stratégiques à examiner et la planification de nos questions stratégiques et des séances de planification en janvier, en juin et en novembre.
- **Surveillance** de nos activités de gestion du risque, y compris la réception de mises à jour sur les risques commerciaux clés et la formulation de recommandations à l'intention du conseil, au besoin.
- **Examen** des principaux risques identifiés avec la direction afin de garantir que le conseil et les comités sont adéquatement encadrés et que nous disposons de programmes de gestion afin d'atténuer les risques, et de nos exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs.
- **Examen** de nos lignes directrices relatives à la gouvernance et recommandation au conseil de modifications appropriées en vue de leur approbation, y compris la mise à jour de la politique relative à l'appartenance au conseil pour un mandat d'une durée fixe afin de permettre au conseil de prolonger le mandat de quatre ans renouvelable du président du conseil pour la période supplémentaire que le conseil peut juger appropriée. Le comité a aussi recommandé au conseil que le mandat du président soit modifié afin de refléter cette modification. Suite à une recommandation du comité, le conseil a prolongé le mandat de M. Jackson à titre de président du conseil d'une autre période de deux ans.
- **Examen** de mises à jour sur le vote consultatif sur la rémunération et des tendances en matière de vote.
- **Surveillance** de mises à jour de la réglementation en valeurs mobilières (réglementation et mises à jour juridiques touchant nos politiques, nos procédures et nos pratiques en matière d'information) et de questions concernant les marchés financiers. Le comité de la gouvernance continue de surveiller les faits nouveaux d'ordre juridique aux États-Unis, les nouvelles meilleures pratiques au Canada et les questions juridiques ou fiscales associées à une politique de récupération afin de recouvrer la rémunération des hauts dirigeants si nous devons redresser nos états financiers en raison d'un non-respect important des exigences relatives à l'information financière.
- **Supervision** de la politique en matière de retraite du conseil, du renouvellement du conseil et de la sélection de nouveaux candidats à des postes d'administrateur.
- **Examen** des règles du conseil et des autres comités et recommandations de celles-ci au conseil pour approbation avec les modifications appropriées de celles-ci. Les modifications comprenaient la modification des règles du conseil afin de supprimer la mention de l'approbation de l'appartenance de membres de l'équipe de haute direction à d'autres conseils que celui de la Société, étant donné que cela relève du comité de la gouvernance.

Comité santé, sécurité et environnement

Membres	E. Linn Draper (Président, se retire le 26 avril 2013) Paule Gauthier Paula Rosput Reynolds W. Thomas Stephens D. Michael G. Stewart
Réunions en 2012	3 réunions régulières (février, avril, octobre)
Indépendants	5 administrateurs indépendants, totalement indépendants
Mandat	Le comité santé, sécurité et environnement est chargé de surveiller nos pratiques et nos procédures en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Il surveille notre conformité aux lois applicables et aux normes du secteur, ainsi que nos politiques et nos procédures visant à empêcher ou à atténuer les pertes et à protéger nos actifs, notre réseau et nos infrastructures des actes malveillants, des catastrophes naturelles ou d'autres situations de crise.

Le comité santé, sécurité et environnement se réunit à huis clos avec le vice-président, Collectivité, sécurité et environnement, et séparément à la fin de chaque réunion. Le comité se réunit aussi à huis clos au début de chaque réunion, au besoin.

Faits saillants de 2012

- **Réception** de rapports trimestriels sur nos activités et notre rendement en ce qui concerne la santé, la sécurité et l'environnement, y compris les activités de gouvernance, les objectifs de direction et la gestion des urgences, et de rapports et d'analyses détaillés sur la gestion du risque opérationnel, la gouvernance et le rendement, y compris les questions de conformité à la réglementation et l'intégrité des pipelines.
- **Visite** de la station de compression Maple en Ontario et rencontre des représentants des employés du comité santé, sécurité et environnement conjoint de la région de l'Est.
- **Considération** du droit de passage du projet de pipeline Parkway dans la région du Grand Toronto et discussion de la prolifération urbaine et de mesures de sécurité.
- **Surveillance** des émissions dans l'atmosphère au Canada et aux États-Unis et de nos politiques relatives aux gaz à effet de serre.

Comité des ressources humaines

Membres	W. Thomas Stephens (Président) E. Linn Draper (se retire le 26 avril 2013) Paule Gauthier S. Barry Jackson Paula Rosput Reynolds
Réunions en 2012	3 réunions régulières (février, octobre, novembre) 3 réunions extraordinaires (janvier, avril, septembre)
Indépendants	5 administrateurs indépendants, totalement indépendants
Mandat	Le comité des ressources humaines est chargé d'aider le conseil à élaborer des politiques et des plans solides en matière de ressources humaines ainsi que la planification de la relève, de surveiller les programmes de rémunération et d'évaluer le rendement du chef de la direction et d'autres membres de l'équipe de haute direction par rapport à des objectifs préétablis et de recommander leur rémunération. Il approuve tous les incitatifs à long terme des personnes qui ne sont pas des hauts dirigeants et les principales modifications du programme de rémunération et des régimes d'avantages à l'intention des employés. Il est aussi responsable des prestations prévues par nos régimes de retraite canadiens et de l'examen de nos exigences relatives à la propriété d'actions pour les hauts dirigeants.

Le comité des ressources humaines se réunit à huis clos au début et à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2012

- **Évaluation** du rendement de l'équipe de haute direction et recommandation de la rémunération des hauts dirigeants de 2012 au conseil pour approbation.
- **Tenue** de réunions extraordinaires sur la rémunération des hauts dirigeants en janvier, en avril et en septembre.
- **Examen** de la combinaison d'incitatifs à long terme pour notre équipe de haute direction et approbation d'un rajustement de la pondération de sorte que 50 % de la valeur est attribuée aux unités d'actions à l'intention des dirigeants (UAID) et 50 % aux options d'achat d'actions.
- **Examen** de la méthodologie pour établir la juste valeur des options d'achat d'actions et approbation de l'approche, soit l'utilisation de la valeur comptable de TransCanada, telle qu'elle est établie par le modèle d'évaluation binomial.
- **Adoption** du rendement total pour les actionnaires relatif comme unique mesure de rendement pour l'attribution d'UAID de 2012 et rajustement des conditions d'acquisition par l'introduction d'un paiement minimal de 50 % de la cible tout en conservant le paiement maximal à 150 %.
- **Examen et approbation** de modifications des dispositions relatives à la retraite des régimes d'UAID et d'options d'achat d'actions.

Le comité a aussi entrepris un certain nombre d'autres activités au cours de l'année qui entreront en vigueur à compter de 2013 :

- **Examen et approbation** de la forme et de la structure de notre régime incitatif à court terme
 - rajustements de la pondération relative des notes relatives au rendement de l'entreprise de l'unité d'exploitation et au rendement individuel
 - adoption d'une méthodologie additive pour le calcul des attributions d'incitatifs à court terme.
- **Examen** du mandat, de l'indépendance, du rendement et de la rémunération du consultant en rémunération externe et renomination de celui-ci.

Rémunération

Nous visons le respect de normes élevées de gouvernance, notamment la gouvernance relative à la rémunération.

La présente section vous indique comment le conseil prend les décisions en matière de rémunération de la haute direction au sein de TransCanada et explique ses décisions pour 2012.

Gouvernance relative à la rémunération

Le conseil, le comité des ressources humaines et le comité de la gouvernance sont responsables de l'intégrité de nos pratiques en matière de gouvernance relative à la rémunération.

Comité des ressources humaines

- W. Thomas Stephens (Président)
- E. Linn Draper (se retire le 26 avril 2013)
- Paule Gauthier
- S. Barry Jackson
- Paula Rosput Reynolds

Comité de la gouvernance

- Derek H. Burney (Président)
- Kevin E. Benson
- S. Barry Jackson
- Paul L. Joskow
- Richard E. Waugh

Le conseil approuve toutes les questions liées à la rémunération des hauts dirigeants et des administrateurs. Il incombe aux comités d'examiner les questions relatives à la rémunération et de faire des recommandations. Les deux comités sont entièrement indépendants.

OÙ TROUVER QUOI

> Gouvernance relative à la rémunération	47
Expertise	48
Surveillance de la rémunération	49
Consultant externe	52
> Rémunération des administrateurs 53	
Discussion et analyse portant sur la rémunération	53
Renseignements détaillés sur la rémunération de 2012	56
> Rémunération des hauts dirigeants 61	
Discussion et analyse portant sur la rémunération	61
Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2012	91

EXPERTISE

Ressources humaines et rémunération des hauts dirigeants

Le comité des ressources humaines est responsable de la rémunération des hauts dirigeants. Il est composé de cinq administrateurs indépendants dont l'ensemble de compétences et d'expérience dans les domaines de la gestion, des affaires, de l'industrie, des ressources humaines et de l'obligation de rendre des comptes au public leur permet de s'acquitter de leurs responsabilités.

Compétences et expérience	Nombre d'administrateurs
Expérience en ressources humaines/rémunération	5
Expérience à titre de chef de la direction (secteurs du pétrole et du gaz, des produits de la forêt et du papier, des services publics et de l'assurance)	4
Expérience en gouvernance/gestion du risque	3
Expertise juridique	1
Expertise financière	1

Tous les membres ont de l'expérience à titre de membres de comité des ressources humaines ou de la rémunération d'autres sociétés ouvertes.

M. Stephens, le président du comité, a aussi présidé les comités de rémunération de deux autres sociétés ouvertes. Il a été chef de la direction de quatre sociétés ouvertes et a l'expérience du travail avec des conseils et des consultants en rémunération pour la conception de programmes de rémunération appropriés.

M. Draper a été chef de la direction de deux sociétés ouvertes américaines et est actuellement président du comité de la rémunération d'une autre société ouverte américaine.

M. Jackson a aussi agi à titre de président du comité de rémunération de plusieurs sociétés ouvertes. À titre d'ancien chef de la direction d'une société pétrolière et gazière ouverte, M. Jackson a l'expérience de la supervision de programmes de rémunération des hauts dirigeants, notamment de la collaboration étroite avec des consultants en rémunération, et a participé à tous les aspects de la conception, de la mise en œuvre et de l'administration de programmes de rémunération à titre de haut dirigeant et d'administrateur.

M^{me} Reynolds a été chef de la direction de deux sociétés ouvertes américaines et était responsable de la supervision des régimes de rémunération et de leur mise en œuvre et a une expérience directe de la conception d'objectifs fondés sur le rendement détaillés pour les hauts dirigeants.

M^{me} Gauthier a une expertise en droit et de l'expérience dans la supervision de programmes de rémunération des hauts dirigeants à titre de membre de comités de rémunération de sociétés ouvertes du secteur bancaire et d'autres secteurs.

En plus de l'expérience collective du comité dans les questions de rémunération, tous les membres se tiennent au courant des tendances et des faits nouveaux en matière de rémunération et des cadres juridique et réglementaire applicables.

Gouvernance

Le comité de la gouvernance est responsable de la rémunération des administrateurs et de la surveillance du risque. Il est composé de cinq administrateurs indépendants qui ont des compétences et une expérience diverses dans les domaines des affaires, du risque, de la gouvernance, des ressources humaines et de la rémunération. Quatre des membres sont actuellement ou ont été membres de comités des ressources humaines ou de la rémunération d'autres sociétés ouvertes. Quatre de ces membres ont aussi été chef de la direction d'une ou de plusieurs sociétés ouvertes, ce qui leur a donné de l'expérience dans la surveillance des questions de rémunération et la participation directe à celles-ci.

Vous pouvez trouver des renseignements précis sur les antécédents et l'expérience de chaque administrateur dans les profils des administrateurs à compter de la page 16 et de plus amples renseignements sur les comités à compter de la page 42.

SURVEILLANCE DE LA RÉMUNÉRATION

La surveillance de la rémunération permet de s'assurer que les hauts dirigeants et les administrateurs sont rémunérés équitablement sans que l'entreprise et l'exploitation de TransCanada courent un risque injustifié.

Le conseil examine nos politiques et nos pratiques en matière de rémunération chaque année et prend en compte les risques connexes et apporte les redressements qu'il juge nécessaires pour que nos politiques relatives à la rémunération ne soient pas raisonnablement susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur TransCanada. Il effectue ce travail directement ou par l'intermédiaire du comité des ressources humaines et du comité de la gouvernance.

Le conseil a approuvé diverses politiques et pratiques en matière de rémunération afin d'identifier et d'atténuer efficacement les risques liés à la rémunération et de décourager les membres de l'équipe de haute direction ou d'autres personnes de prendre des risques inappropriés ou excessifs.

Plan stratégique pluriannuel

Nous avons un plan stratégique pluriannuel qui identifie nos stratégies fondamentales afin de nous aider à réaliser notre vision, à savoir être la société d'infrastructure énergétique de pointe en Amérique du Nord :

- maximiser la valeur de nos actifs d'infrastructure et de nos positions commerciales tout au long de leur cycle de vie
- concevoir sur le plan commercial et créer des programmes d'investissement en lien à de nouveaux actifs
- entretenir un portefeuille axé sur des possibilités de développement de grande qualité
- maximiser notre capacité concurrentielle.

La rémunération des hauts dirigeants est étroitement reliée au plan stratégique. Nos objectifs d'entreprise annuels soutiennent le plan stratégique et sont intégrés à notre processus de prise de décisions en matière de rémunération. À la fin de chaque année, le conseil évalue notre rendement par rapport aux objectifs de l'entreprise afin d'établir le facteur de rajustement qui est utilisé pour le calcul des incitatifs à court terme de l'équipe de haute direction et de tous les autres employés. Le conseil s'assure aussi que les objectifs de rendement individuel annuels de chaque membre de l'équipe de haute direction sont harmonisés avec nos objectifs d'entreprise et reflètent les domaines de rendement propres à chaque rôle lorsqu'il établit la rémunération directe totale de chaque haut dirigeant.

Philosophie en matière de rémunération

Notre philosophie en matière de rémunération guide toute la conception des programmes de rémunération et les décisions en matière de rémunération. Notre approche de la rémunération est structurée afin d'atteindre quatre objectifs clés : rémunérer en fonction du rendement, être concurrentielle par rapport au marché, harmoniser les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos actionnaires et de nos clients, et engager et garder nos hauts dirigeants. En fixant les niveaux de rémunération cibles, chaque composante – salaire de base, incitatifs à court terme et incitatifs à long terme – ainsi que la rémunération directe totale sont établies par rapport aux niveaux médians de notre groupe de référence (voir les pages 69 à 77 pour de plus amples renseignements).

La rémunération des hauts dirigeants vise aussi à minimiser le risque, étant donné qu'une partie importante de la rémunération directe totale est une rémunération variable ou à risque. Pour ce qui est de la composition de la rémunération de chacun des membres de la haute direction visés, voir les pages 86 à 90.

Rémunération des hauts dirigeants structurée de façon à gérer le risque

Le comité des ressources humaines et le conseil ont structuré le programme de rémunération des hauts dirigeants de façon à garantir que les hauts dirigeants sont rémunérés équitablement sans que TransCanada coure un risque injustifié et sans que les hauts dirigeants soient encouragés à prendre des risques inappropriés.

- *Processus structuré* : Le comité a mis en œuvre un processus de prise de décision officiel faisant intervenir la direction, le comité et le conseil. Le comité suit un processus d'examen en deux étapes pour toutes les questions relatives à la rémunération, examinant les questions et en discutant à une réunion initiale avant de les approuver à une réunion ultérieure.
- *Évaluation comparative afin de garantir l'équité* : Chaque année, la rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants fait l'objet d'un examen et d'une évaluation comparative par rapport à des groupes de référence visant à en vérifier la compétitivité et l'équité.
- *Modélisation et test de tension* : Le comité utilise la modélisation afin de soumettre à un test de tension différents scénarios de rémunération et la rémunération des hauts dirigeants future éventuelle. Cela comprend une analyse de l'effet éventuel de différents scénarios du rendement de l'entreprise sur la rémunération attribuée antérieurement et en cours afin d'évaluer si les résultats sont raisonnables. Le comité utilise aussi la modélisation pour évaluer les paiements conformément aux conditions des contrats d'emploi des hauts dirigeants en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle.
- *Conseil indépendant* : La direction a recours à un consultant en rémunération externe qui effectue un examen de la rémunération par rapport à la concurrence chaque année pour tous les postes de hauts dirigeants. Cela fournit au comité et au conseil un point de référence du marché lorsqu'ils évaluent le rendement individuel dans le contexte du rendement de l'entreprise global. Le comité a aussi retenu les services de son propre consultant externe qui le conseille sur des questions touchant les ressources humaines.
- *Accent mis sur les incitatifs à long terme* : Le comité et le conseil mettent un accent important sur les incitatifs à long terme lorsqu'ils établissent la rémunération directe totale de l'équipe de haute direction. Nos incitatifs à long terme comprennent les UAID et les options d'achat d'actions – ces deux régimes incitatifs encouragent la création de valeur à long terme et harmonisent les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos actionnaires.
- *Objectifs préétablis* : Le conseil approuve des objectifs de l'entreprise, de l'unité d'exploitation et des objectifs individuels préétablis tous les ans pour chaque membre de l'équipe de haute direction. Ceux-ci servent à évaluer leur rendement et à établir leur rémunération, et les hauts dirigeants acceptent ces objectifs tels qu'ils sont énoncés dans leur contrat de rendement annuel et dans leur carte de pointage.
- *Rémunération fondée sur le rendement* : Les attributions aux termes du régime d'UAID sont versées en fonction de notre rendement par rapport aux objectifs établis pour la période d'acquisition de trois ans.
- *Limites fixes pour les paiements de rémunération variable* : Les paiements d'incitatifs à court terme pourraient être rajustés par rapport à la cible jusqu'à un facteur maximal de 2,0 pour le rendement individuel et de 1,2 pour le rendement de l'entreprise. Les attributions d'incitatifs à long terme aux termes du régime d'UAID sont limitées à un paiement maximal de 1,5 fois le nombre final d'unités accumulées à la fin de la période d'acquisition. Ces limites ne peuvent être dépassées que si le conseil exerce son pouvoir discrétionnaire pour reconnaître un rendement extraordinaire.
- *Latitude* : Le conseil effectue une évaluation officielle et a la latitude d'augmenter ou de diminuer ensuite la rémunération à attribuer s'il le juge approprié en fonction de facteurs du marché ou d'autres circonstances atténuantes.

Politiques et lignes directrices visant à gérer le risque

Le comité de la gouvernance, le comité des ressources humaines et le conseil ont instauré plusieurs politiques afin de garantir que le risque lié à la rémunération est géré de façon appropriée et que les intérêts tant des

administrateurs que des hauts dirigeants sont harmonisés avec ceux de nos actionnaires. Ces politiques sont tirées des meilleures pratiques en matière de gouvernance et des exigences légales.

- *Exigences relatives à la propriété d'actions* : Nous avons mis en œuvre des exigences relatives à la propriété d'actions tant pour les administrateurs que pour les hauts dirigeants en 2003, reflétant l'opinion du conseil selon laquelle les administrateurs et les hauts dirigeants peuvent représenter les intérêts des actionnaires plus efficacement s'ils ont un investissement important dans TransCanada.
- *Couverture interdite* : En 2011, le comité de la gouvernance a modifié notre politique de négociation à l'intention des employés et des initiés afin d'y inclure une politique anticouverture. Celle-ci interdit aux hauts dirigeants et aux administrateurs, et à toutes les autres personnes que le comité désigne, d'acheter des instruments financiers visant à couvrir ou à compenser une diminution de la valeur marchande de titres de capitaux propres attribués à titre de rémunération. Cela comprend les contrats à livrer variables prépayés, les swaps sur actions, les tunnels et les parts de fonds négociés en bourse.
- *Remboursement* : Si notre information financière fait l'objet d'une inconduite et que nous devons redresser nos états financiers en raison d'un non-respect important d'une exigence relative à l'information financière, notre chef de la direction et notre chef des finances sont tenus par la loi de rembourser à TransCanada la rémunération incitative liée à la période où l'inconduite a eu lieu. Ils doivent aussi nous rembourser les profits qu'ils ont tirés de la négociation de titres de TransCanada au cours des 12 mois qui ont suivi la publication des états financiers erronés. Le comité de la gouvernance continue de surveiller les faits nouveaux d'ordre juridique aux États-Unis, les meilleures pratiques émergentes au Canada et toutes les questions juridiques ou fiscales associées à une politique de récupération visant à recouvrer la rémunération des hauts dirigeants si nous devons redresser nos états financiers en raison d'un non-respect important des exigences relatives à l'information financière.
- *Vote consultatif sur la rémunération* : Nous avons mis en œuvre un vote consultatif des actionnaires non obligatoire à l'égard de notre approche de la rémunération des hauts dirigeants. Nous avons tenu des votes consultatifs à nos assemblées des actionnaires annuelles en 2010, en 2011 et en 2012. Ces votes consultatifs ont été approuvés par 86,77 % des actionnaires votants en 2010, 90,25 % de ceux-ci en 2011 et 96,63 % de ceux-ci en 2012, confirmant qu'une importante majorité des actionnaires ont accepté notre approche de la rémunération des hauts dirigeants.
- *Code d'éthique des affaires* : Afin de refléter les meilleures pratiques sectorielles, en 2012, nous avons fusionné notre code d'éthique des affaires pour les employés, notre code d'éthique des affaires pour les travailleurs contractuels et les consultants indépendants et le code d'éthique des affaires pour les administrateurs en un seul code. Le code intègre des principes de bonne conduite et de comportement éthique et responsable afin de guider nos décisions et nos actions ainsi que la façon dont nous exerçons les activités commerciales.

Après avoir tenu compte des répercussions de nos politiques et de nos pratiques en matière de rémunération et avoir effectué un examen de nos politiques et de nos pratiques décrites ci-dessus, le conseil estime que :

- nos pratiques sont appropriées pour identifier et atténuer efficacement le risque éventuel
- les politiques et les pratiques en matière de rémunération de TransCanada n'encouragent aucun membre de notre équipe de haute direction ni aucun employé à prendre des risques inappropriés ou excessifs et elles ne sont pas raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur notre société.

Outre nos politiques et pratiques en matière de rémunération, nos valeurs d'entreprise – l'intégrité, la collaboration, la responsabilité et l'innovation – guident aussi le comportement des administrateurs, des dirigeants et des employés, sous-tendent la culture de notre société et définissent le caractère de l'organisation que nous partageons et au sein de laquelle nous travaillons chaque jour.

CONSULTANT EXTERNE

TransCanada a retenu pour la première fois les services de Towers Watson en 2002 afin qu'elle fournisse des services de conseils en ressources humaines à la direction.

Le comité des ressources humaines retient les services d'un consultant particulier de Towers Watson à titre de conseiller indépendant sur des questions touchant les ressources humaines pour l'aider à s'acquitter de son mandat. Les services du consultant ont été retenus pour la première fois en 2006. Le comité obtient des conseils indépendants du consultant afin de soutenir son examen de la rémunération et sa prise de décisions et, bien que l'information soit un outil important dans les processus du comité, il incombe au comité de prendre ses propres décisions et de faire ses propres recommandations au conseil, lesquelles reflètent d'autres facteurs dont il est question dans la *Discussion et analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants* incluse dans les présentes. Le comité a de nouveau retenu les services du consultant en 2012 compte tenu de la qualité des services de conseils sur les questions de rémunération des hauts dirigeants.

Étant donné que le consultant du comité des ressources humaines appartient à la même société que le consultant de la direction, TransCanada et Towers Watson ont pris plusieurs mesures pour maintenir l'indépendance du consultant externe, notamment en s'assurant que la rémunération du consultant n'est pas directement touchée par une modification des services fournis à la direction ou aux comités du conseil.

Le consultant :

- n'est pas le gestionnaire des relations-clients
- ne participe pas aux activités de recherche de clients visant à accroître les services-conseils qui nous sont offerts
- ne fournit des services qu'au comité des ressources humaines
- a des relations limitées avec la direction, sauf pour ce qui est des questions expressément liées aux questions devant être examinées ou approuvées par le comité.

Le comité des ressources humaines a créé un mandat pour le consultant qui comprend :

- la prestation de conseils sur les niveaux de rémunération du chef de la direction
- l'évaluation des recommandations du chef de la direction concernant la rémunération des autres membres de la haute direction visés
- la présence à toutes les réunions du comité (sauf instruction contraire du président du comité)
- la communication de données, d'analyses ou d'avis sur des questions liées à la rémunération demandés par le comité ou son président
- des rapports au comité sur toutes les questions liées à la rémunération de la haute direction.

En 2012, le comité des ressources humaines a adopté une politique d'approbation préalable pour les honoraires versés à Towers Watson. Aux termes de cette politique, le comité doit approuver au préalable les honoraires et les conditions du service pour TransCanada de tout consultant en rémunération qui fournit aussi des conseils indépendants au comité. Le président du comité est autorisé à approuver au préalable les conditions du mandat et des honoraires supplémentaires pouvant aller jusqu'à 250 000 \$ entre les réunions régulières et il doit faire rapport de cette approbation préalable au comité. Le tableau ci-dessous illustre les honoraires versés à Towers Watson en 2011 et en 2012.

Honoraires liés à la rémunération de la haute direction

Towers Watson	2012	2011
Conseils au comité des ressources humaines	158 000 \$	164 003 \$
Conseils à la direction des ressources humaines		
• services de conseil à l'égard de la rémunération et services à l'égard des données du marché pour les hauts dirigeants et les non-membres de la haute direction	156 000	197 000
• services de conseil en actuariat sur les avantages et les retraites pour nos exploitations canadiennes et américaines	2 232 000	2 278 358
Conseils au comité de la gouvernance		
• préparation d'un rapport annuel sur la rémunération des administrateurs	33 000	32 000
Tous les autres honoraires	—	—
Total des honoraires	2 579 000 \$	2 671 361 \$

Discussion et analyse portant sur la rémunération des administrateurs

APPROCHE

Notre programme de rémunération des administrateurs reflète notre taille et notre complexité et renforce l'importance que nous accordons à la création de valeur pour les actionnaires. La rémunération des administrateurs comprend la rétribution annuelle et les jetons de présence qui sont versés en espèces et en UAD afin de lier une partie importante de leur rémunération à la valeur de nos actions (voir *Unités d'actions différées* ci-dessous pour de plus amples renseignements sur le régime d'UAD).

Le conseil suit un processus d'évaluation du rendement officiel pour garantir que les administrateurs s'investissent dans le conseil et les comités dont ils font partie et y apportent des contributions significatives.

Le comité de la gouvernance examine la rémunération des administrateurs au moins une fois par année et fait des recommandations au conseil à ce sujet en vue de son examen et de son approbation. Les recommandations tiennent compte du temps consacré par les administrateurs, de leurs fonctions et de leurs responsabilités, et des pratiques en matière de rémunération des administrateurs de sociétés comparables.

Les administrateurs de TransCanada sont également les administrateurs de TCPL. Les réunions du conseil et des comités de TransCanada et de TCPL se tiennent en même temps, et la rémunération des administrateurs décrite ci-dessous s'applique au service au sein des deux conseils. TransCanada ne détient aucun actif important directement, sauf les actions ordinaires de TCPL et les comptes débiteurs de certaines de nos filiales. Par conséquent, TCPL assume tous les frais des administrateurs conformément à une convention de services de gestion intervenue entre les deux sociétés.

Évaluation comparative

La rémunération des administrateurs est évaluée comparativement à deux groupes de référence. Les sociétés du groupe de référence personnalisé correspondent relativement aux sociétés cotées en bourse comprises dans le groupe de référence pour la rémunération des hauts dirigeants et ce groupe fournit un point de référence à un marché propre à un secteur. Comme les administrateurs tendent à être recrutés à partir de divers secteurs, le groupe de référence de divers secteurs fournit un point de référence à des marchés supplémentaires de sociétés canadiennes cotées en bourse dont la taille et l'envergure sont analogues à celles de TransCanada. La rémunération totale est établie par rapport aux niveaux médians de nos groupes de référence afin que nous puissions attirer et garder des administrateurs compétents. Towers Watson effectue un examen indépendant de la rémunération des administrateurs chaque année et prépare un rapport sur la rémunération payée par les sociétés de nos groupes de référence. Le comité de la gouvernance se reporte au rapport lorsqu'il effectue son examen de la rémunération.

Groupes de référence de 2012

Groupe de référence personnalisé	Groupe de référence de divers secteurs
ATCO Ltd.	Agrium Inc.
Canadian Natural Resources Ltd.	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
Cenovus Energy Inc.	Compagnie des chemins de fer Canadien Pacifique
Enbridge Inc.	Cenovus Energy Inc.
Corporation Encana	Enbridge Inc.
Fortis Inc.	Corporation Encana
Husky Energy Inc.	Les Aliments Maple Leaf Inc.
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	Metro Inc.
Nexen Inc.	Banque Nationale du Canada
Suncor Énergie Inc.	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.
Société d'Énergie Talisman Inc.	Produits forestiers Résolu Inc.
Corporation TransAlta	Suncor Énergie Inc.
	Société d'Énergie Talisman Inc.
	TELUS Corporation

OÙ TROUVER QUOI

> Discussion et analyse portant sur la rémunération des administrateurs	53
Approche	53
Composantes	55
> Renseignements détaillés sur la rémunération de 2012	56
Tableau de la rémunération des administrateurs	56
Investissement à risque	58
Attributions en vertu d'un régime incitatif	60

Harmoniser les intérêts des administrateurs et des actionnaires

Le conseil estime que les administrateurs peuvent représenter les intérêts des actionnaires plus efficacement s'ils ont un investissement important dans TransCanada. Les administrateurs doivent détenir des actions ou des UAD correspondant au moins à six fois leur rétribution annuelle en espèces (420 000 \$) dans les cinq ans suivant leur arrivée au conseil. Le minimum, qui était de cinq fois, a été augmenté en octobre 2011 afin de renforcer l'importance de la propriété d'actions et d'harmoniser davantage les intérêts des administrateurs et des actionnaires.

Les administrateurs peuvent satisfaire aux exigences en achetant des actions de TransCanada, en participant à notre régime de réinvestissement des dividendes ou en demandant que la totalité ou une partie de leur rémunération soit payée en UAD. Nous recalibrons les valeurs de propriété si la rétribution en espèces est augmentée.

Si leurs avoirs tombent sous le niveau minimal à cause de fluctuations du cours de nos actions, nous nous attendons à ce que les administrateurs atteignent le seuil minimal dans un délai raisonnable fixé par le comité de la gouvernance.

À titre de président et chef de la direction, M. Girling doit plutôt satisfaire à notre exigence relative à la propriété d'actions établie pour le chef de la direction aux termes des lignes directrices relatives à la propriété d'actions des hauts dirigeants, soit quatre fois son salaire de base. M. Girling satisfait à ces exigences relatives à la propriété (voir la page 86 pour de plus amples renseignements).

Au 11 février 2013, tous nos administrateurs ont satisfait aux exigences relatives à la propriété d'actions dans les délais imposés. M^{me} Reynolds, qui a été nommée au conseil le 30 novembre 2011, et M^{me} Salomone, qui s'est jointe au conseil le 12 février 2013, ont cinq ans à compter de leur date de nomination respective pour satisfaire aux exigences.

Unités d'actions différées

Les UAD sont des actions théoriques qui ont la même valeur que les actions de TransCanada. Les UAD gagnent des équivalents de dividendes à titre d'unités supplémentaires, au même taux que les dividendes versés sur nos actions.

Instauré en 1998, notre régime d'UAD permet aux administrateurs de choisir de recevoir une partie de leur rétribution, de leurs jetons de présence et de leur indemnité de déplacement en UAD plutôt qu'en espèces. Le régime permet aussi au comité de la gouvernance d'octroyer, à son gré, des UAD aux administrateurs à titre de rémunération supplémentaire (en excluant les administrateurs employés, comme notre président et chef de la direction). Aucune attribution discrétionnaire d'UAD n'a été faite aux administrateurs en 2012.

Les administrateurs rachètent leurs UAD lorsqu'ils se retirent du conseil. Les administrateurs peuvent racheter leurs UAD contre des espèces ou des actions sur le marché libre.

COMPOSANTES

Les administrateurs reçoivent une rétribution annuelle, des jetons de présence et des indemnités de déplacement, s'il y a lieu. Ils sont également remboursés de leurs frais remboursables qu'ils engagent lorsqu'ils assistent à des réunions et reçoivent une indemnité quotidienne pour les activités du conseil et des comités extérieures à notre calendrier de réunions. Les administrateurs qui sont résidents des États-Unis reçoivent les mêmes montants en dollars américains. M. Girling est un employé de TransCanada et est rémunéré à titre de président et chef de la direction; il ne reçoit pas de rémunération à titre d'administrateur. La rétribution de membre du conseil annuelle et la rétribution distincte pour le président du conseil sont toutes deux versées en espèces et en UAD selon le barème suivant :

Rémunération de 2012		
Rétribution		
versée trimestriellement à compter de la date à laquelle l'administrateur est nommé au conseil et aux comités		
<i>Rétribution de membre du conseil</i> versée à chaque administrateur, sauf le président du conseil	155 000 \$ par année (70 000 \$ en espèces + 85 000 \$ en UAD)	représentait 1 921 UAD pour les administrateurs canadiens et 1 922 UAD pour les administrateurs américains en 2012
<i>Président du conseil</i> reçoit une rétribution plus élevée en raison de son niveau de responsabilité	410 000 \$ par année (180 000 \$ en espèces + 230 000 \$ en UAD)	représentait 5 198 UAD en 2012
<i>Rétribution de membre de comité</i> versée à chaque membre de comité, sauf le président du comité	5 500 \$ par année	
<i>Présidents de comités</i> reçoivent une rétribution de membre de comité plus élevée en raison des fonctions et des responsabilités supplémentaires	12 000 \$ par année	
Jetons de présence		
Président du conseil	3 000 \$ par réunion du conseil présidée	
Réunions du conseil et de comités	1 500 \$ par réunion	
Indemnités de déplacement		
si le déplacement aller-retour prend plus de trois heures	1 500 \$ par aller-retour	
Autres indemnités mandats spéciaux	1 500 \$ (indemnité quotidienne pour des activités supplémentaires)	aucune indemnité de ce genre n'a été versée en 2012

Les UAD sont créditées trimestriellement, à terme échu, en utilisant le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX à la fin de chaque trimestre. En 2012, cinq administrateurs ont choisi de recevoir la totalité de leur rétribution, de leurs jetons de présence et de leurs indemnités de déplacement en UAD.

- Kevin E. Benson
- E. Linn Draper
- S. Barry Jackson
- John A. MacNaughton
- Richard E. Waugh.

Aucun changement n'a été apporté à la rémunération des administrateurs en 2012.

À compter de 2013, la partie UAD obligatoire de la rémunération annuelle des administrateurs a été augmentée de 15 000 \$, passant de 85 000 \$ à 100 000 \$, et la partie UAD obligatoire de la rémunération annuelle du président du conseil a été augmentée de 30 000 \$, passant de 230 000 \$ à 260 000 \$, afin que la rémunération soit alignée plus étroitement sur le 50^e percentile du marché de nos groupes de référence et que l'on continue à attirer des administrateurs compétents au conseil.

Rémunération des administrateurs – renseignements détaillés sur la rémunération de 2012

Le tableau ci-dessous illustre la rémunération totale des administrateurs attribuée, créditée ou payée en 2012.

TABEAU DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Nom	Rémunération gagnée (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Attributions fondées sur des options (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (\$)	Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération (\$)	Total (\$)
Kevin E. Benson	114 500	85 000	–	–	–	–	199 500
Derek H. Burney	114 000	85 000	–	–	–	–	199 000
Wendy K. Dobson (s'est retirée le 27 avril 2012)	39 758	27 555	–	–	–	–	67 313
E. Linn Draper (se retire le 26 avril 2013)	122 015	85 000	–	–	–	–	207 015
Paule Gauthier	112 500	85 000	–	–	–	–	197 500
S. Barry Jackson	208 500	230 000	–	–	–	23 301	461 801
Paul L. Joskow	112 500	85 000	–	–	–	–	197 500
John A. MacNaughton (s'est retiré le 9 janvier 2013)	114 500	85 000	–	–	–	–	199 500
David P. O'Brien (s'est retiré le 27 avril 2012)	32 258	27 555	–	–	–	–	59 813
Paula Rosput Reynolds	112 701	85 000	–	–	–	–	197 701
Mary Pat Salomone (s'est jointe au conseil le 12 février 2013)	–	–	–	–	–	–	–
W. Thomas Stephens	123 500	85 000	–	–	–	–	208 500
D. Michael G. Stewart	108 000	85 000	–	–	–	–	193 000
Richard E. Waugh (s'est joint au conseil le 1 ^{er} février 2012)	97 388	77 761	–	–	–	–	175 149

Notes

- La *rémunération gagnée* comprend la rétribution, les jetons de présence et les indemnités de déplacement payées en espèces des membres du conseil et des membres de comité, y compris la partie qu'ils décident de recevoir en UAD.
- Les *attributions fondées sur des actions* comprennent la partie de la rétribution de membre du conseil (85 000 \$) et de la rétribution de président du conseil (230 000 \$) que nous payons automatiquement en UAD. Il n'y a pas eu d'attributions supplémentaires d'UAD en 2012.
- En 2012, M. Jackson s'est vu rembourser des frais de bureau et autres frais de tiers de 17 673 \$ et a pu utiliser une place de stationnement réservée évaluée à 5 628 \$.

Le tableau ci-dessous est une ventilation de la rémunération des administrateurs par composante. Il comprend la rémunération totale payée en espèces et les UAD attribuées ou créditées à la date d'attribution, sauf indication contraire.

Nom	Rémunération		Jetons de présence		Déplacement		Autre		Totaux	
	Conseil (\$)	Président Comité (\$)	Réunions de comité (\$)	Réunions du conseil (\$)	Réunions de comités (\$)	Indemnité de déplacement (\$)	Séances de planification stratégique (\$)	Rémunération payée en espèces (\$)	UAD créditées (\$)	Total des espèces et des UAD créditées (\$)
Kevin E. Benson	70 000	5 500	12 000	12 000	12 000	1 500	1 500	–	199 500	199 500
Derek H. Burney	70 000	11 000	–	12 000	12 000	7 500	1 500	114 000	85 000	199 000
Wendy K. Dobson (s'est retirée le 27 avril 2012)	22 692	3 566	–	3 000	7 500	3 000	–	39 758	27 555	67 313
E. Linn Draper (se retire le 26 avril 2013)	70 000	5 515	12 000	12 000	12 000	9 000	1 500	–	207 015	207 015
Paule Gauthier	70 000	11 000	–	12 000	13 500	4 500	1 500	83 500	114 000	197 500
S. Barry Jackson	180 000	–	–	24 000	–	1 500	3 000	–	438 500	438 500
Paul L. Joskow	70 000	11 000	–	12 000	12 000	6 000	1 500	112 500	85 000	197 500
John A. MacNaughton (s'est retiré le 9 janvier 2013)	70 000	5 500	12 000	10 500	12 000	3 000	1 500	–	199 500	199 500
David P. O'Brien (s'est retiré le 27 avril 2012)	22 692	3 566	–	1 500	4 500	–	–	9 566	50 247	59 813
Paula Rosput Reynolds	70 000	9 701	–	10 500	13 500	7 500	1 500	54 851	142 850	197 701
Mary Pat Salomone (s'est jointe au conseil le 12 février 2013)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
W. Thomas Stephens	70 000	5 500	12 000	10 500	13 500	10 500	1 500	100 900	107 600	208 500
D. Michael G. Stewart	70 000	11 000	–	12 000	12 000	1 500	1 500	108 000	85 000	193 000
Richard E. Waugh (s'est joint au conseil le 1 ^{er} février 2012)	64 038	4 850	–	10 500	12 000	4 500	1 500	–	175 149	175 149

Notes

- Les *UAD créditées* comprennent la partie minimale de la rémunération de membre du conseil payée en UAD (230 000 \$ pour le président et 85 000 \$ pour les autres administrateurs) plus la partie de la rémunération, des jetons de présence et des indemnités de déplacement que les administrateurs choisissent de recevoir en UAD en 2012. Les UAD ont été payées trimestriellement en fonction des cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX à la fin de chaque trimestre en 2012, soit 42,83 \$, 42,67 \$, 44,74 \$ et 47,02 \$. Les administrateurs peuvent racheter leurs UAD lorsqu'ils se retirent du conseil.
- Le *total des espèces et des UAD créditées* est le montant en dollars total payé pour les fonctions remplies aux conseils de TransCanada et de TCPL.
- Les *jetons de présence à des réunions de comités* pour M. Waugh comprennent 7 500 \$ qu'il a reçus pour avoir assisté à cinq réunions du comité d'audit à titre d'observateur. Il a aussi reçu 1 500 \$ pour avoir assisté à une réunion du comité de la gouvernance à titre d'observateur avant de devenir membre.
- Les *jetons de présence à des réunions de comités* pour M^{me} Reynolds comprennent 4 500 \$ qu'elle a reçus pour avoir assisté à deux réunions du comité des ressources humaines et à une réunion du comité santé, sécurité et environnement à titre d'observatrice avant de devenir membre de chaque comité.

INVESTISSEMENT À RISQUE

Le tableau ci-dessous illustre :

- la valeur totale des actions et des UAD de chaque administrateur ou des actions des membres de notre groupe, y compris les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 31 janvier 2013
- leurs avoirs exprimés en pourcentage de leur rétribution en espèces annuelle
- l'investissement en capitaux propres minimal requis, exprimé sous forme de multiple de leur rétribution en espèces annuelle.

La variation de la valeur représente la valeur des UAD reçue en 2012, y compris les équivalents de dividendes accumulés jusqu'au 31 janvier 2013, majorée des actions supplémentaires acquises en 2012.

Tous les administrateurs ont satisfait aux exigences relatives à la propriété d'actions dans le délai imposé. M^{me} Reynolds, qui a été nommée au conseil le 30 novembre 2011, et M^{me} Salomone, qui s'est jointe au conseil le 12 février 2013, ont cinq ans à compter de leur date de nomination respective pour se conformer aux exigences. M. Girling satisfait aux exigences relatives à la propriété pour le chef de la direction aux termes des exigences relatives à la propriété d'actions des hauts dirigeants. Voir les pages 54 et 70 pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la propriété d'actions pour les administrateurs et pour les hauts dirigeants.

Aucun des administrateurs mis en candidature (ou tous nos administrateurs et nos hauts dirigeants collectivement) sont propriétaires de plus de 1 % des actions de TransCanada ou de toute catégorie d'actions de ses filiales et des membres de son groupe.

Dans le tableau :

- Les *UAD* comprennent les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 31 janvier 2013.
- La *valeur marchande totale* est la valeur marchande des actions et des UAD de TransCanada, calculée en utilisant un cours de clôture des actions à la TSX de 41,48 \$ le 13 février 2012 et de 48,25 \$ le 11 février 2013. Elle comprend les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 31 janvier 2013.
- Les avoirs de M. Stewart comprennent 1 853 actions détenues par son épouse.
- Les avoirs de M. Waugh comprennent 4 150 actions détenues par son épouse.

Tableau de la rémunération à risque

Nom	Date	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD	Investissement à risque		Investissement minimal requis	
					Valeur marchande totale (\$)	Multiple de la rétribution annuelle en espèces	Valeur totale de l'investissement minimal	Multiple de la rétribution annuelle en espèces
Kevin E. Benson	2013	13 000	46 694	59 694	2 880 236	41,15	420 000	6x
	2012	13 000	40 483	53 483	2 218 475	31,69	420 000	6x
	Variation	–	6 211	6 211	661 761	9,45		
Derek H. Burney	2013	5 790	38 109	43 899	2 118 127	30,26	420 000	6x
	2012	4 606	34 770	39 376	1 633 316	23,33	420 000	6x
	Variation	1 184	3 339	4 523	484 810	6,93		
E. Linn Draper (se retire le 26 avril 2013)	2013	–	47 835	47 835	2 308 039	32,97	420 000	6x
	2012	–	41 413	41 413	1 717 811	24,54	420 000	6x
	Variation	–	6 422	6 422	590 228	8,43		
Paule Gauthier	2013	2 000	49 267	51 267	2 473 633	35,34	420 000	6x
	2012	2 000	44 854	46 854	1 943 504	27,76	420 000	6x
	Variation	–	4 413	4 413	530 129	7,57		
S. Barry Jackson	2013	39 000	90 148	129 148	6 231 391	34,62	1 080 000	6x
	2012	39 000	76 964	115 964	4 810 187	26,72	1 080 000	6x
	Variation	–	13 184	13 184	1 421 204	7,90		
Paul L. Joskow	2013	5 000	28 949	33 949	1 638 039	23,40	420 000	6x
	2012	5 000	25 956	30 956	1 284 055	18,34	420 000	6x
	Variation	–	2 993	2 993	353 984	5,06		
John A. MacNaughton (s'est retiré le 9 janvier 2013)	2013	50 000	35 712	85 712	4 135 604	59,08	420 000	6x
	2012	50 000	29 912	79 912	3 314 750	47,35	420 000	6x
	Variation	–	5 800	5 800	820 854	11,73		
Paula Rosput Reynolds	2013	2 500	3 653	6 153	296 882	4,24	420 000	6x
	2012	2 500	334	2 834	117 554	1,68	420 000	6x
	Variation	–	3 319	3 319	179 328	2,56		
Mary Pat Salomone (s'est jointe au conseil le 12 février 2013)	2013	–	–	–	–	–	–	–
	2012	–	–	–	–	–	–	–
	Variation	–	–	–	–	–		
W. Thomas Stephens	2013	1 800	17 745	19 545	943 046	13,47	420 000	6x
	2012	1 800	14 673	16 473	683 300	9,76	420 000	6x
	Variation	–	3 072	3 072	259 746	3,71		
D. Michael G. Stewart	2013	14 339	18 858	33 197	1 601 755	22,88	420 000	6x
	2012	13 801	16 249	30 050	1 246 474	17,81	420 000	6x
	Variation	538	2 609	3 147	355 281	5,08		
Richard E. Waugh (s'est joint au conseil le 1 ^{er} février 2012)	2013	29 150	4 043	33 193	1 601 562	22,88	420 000	6x
	2012	19 150	–	19 150	794 342	11,35	420 000	6x
	Variation	10 000	4 043	14 043	807 220	11,53		
Total	2013	162 579	381 013	543 592	26 228 314			
	2012	150 857	325 608	476 465	19 763 768			
	Variation	11 722	55 405	67 127	6 464 546			

ATTRIBUTIONS EN VERTU D'UN RÉGIME INCITATIF

Attributions fondées sur des options et des actions en cours

Le tableau ci-dessous indique toutes les attributions fondées sur des options et des actions en cours accordées antérieurement aux administrateurs qui étaient toujours en cours à la fin de 2012. Les valeurs à la fin de l'exercice sont fondées sur le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2012, soit 47,02 \$.

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Titres sous-jacents aux options non exercées (nbre)	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées (\$)	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (nbre)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
Kevin E. Benson	–	–	–	–	46 694	2 195 565	–
Derek H. Burney	–	–	–	–	38 109	1 791 922	–
Wendy K. Dobson (s'est retirée le 29 avril 2012)	–	–	–	–	–	–	2 433 427
E. Linn Draper (se retire le 26 avril 2013)	–	–	–	–	47 835	2 249 246	–
Paule Gauthier	–	–	–	–	49 267	2 316 546	–
S. Barry Jackson	–	–	–	–	90 148	4 238 778	–
Paul L. Joskow	–	–	–	–	28 949	1 361 194	–
John A. MacNaughton (s'est retiré le 9 janvier 2013)	–	–	–	–	35 712	1 679 187	–
David P. O'Brien (s'est retiré le 29 avril 2012)	–	–	–	–	–	–	–
Paula Rosput Reynolds	–	–	–	–	3 653	171 806	–
Mary Pat Salomone (s'est jointe au conseil le 12 février 2013)	–	–	–	–	–	–	–
W. Thomas Stephens	–	–	–	–	17 745	834 370	–
D. Michael Stewart	–	–	–	–	18 858	886 731	–
Richard E. Waugh (s'est joint au conseil le 1 ^{er} février 2012)	–	–	–	–	4 043	190 102	–

Notes

- Le nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis comprend le nombre total d'UAD, plus les unités réinvesties gagnées à titre d'équivalents de dividendes sur toutes les UAD en circulation jusqu'au 31 janvier 2013.
- La valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis totale est de 17 915 447 \$.

Discussion et analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants

SOMMAIRE

TransCanada a pour vision d'être la société d'infrastructure énergétique de pointe en Amérique du Nord, l'accent étant mis sur les pipelines et sur les possibilités de production d'énergie qui se trouvent dans les régions où nous avons des avantages importants par rapport à la concurrence ou pouvons en acquérir.

Notre stratégie en vue de la croissance et de la création de valeur comporte quatre éléments clés :

- maximiser la valeur de nos actifs d'infrastructure et de nos positions commerciales tout au long de leur cycle de vie
- concevoir sur le plan commercial et créer des programmes d'investissement en lien à de nouveaux actifs
- entretenir un portefeuille axé sur des possibilités de développement de grande qualité
- maximiser notre capacité concurrentielle.

Nous avons établi cette stratégie en 2000 – les points fondamentaux demeurent les mêmes et nous nous sommes concentrés sur la mise en œuvre régulière et constante de cette stratégie.

La rémunération des hauts dirigeants vise à « rémunérer au rendement » en récompensant les hauts dirigeants pour l'obtention de résultats solides qui correspondent à nos objectifs commerciaux et appuient notre stratégie globale.

La Discussion et l'analyse portant sur la rémunération explique notre programme de rémunération des hauts dirigeants, notre rendement de 2012, l'évaluation du rendement faite par le comité des ressources humaines et le conseil et leurs décisions relatives à la rémunération pour nos *membres de la haute direction visés* :

- Russell K. Girling, président et chef de la direction
- Donald R. Marchand, vice-président directeur et chef des finances
- Alexander J. Pourbaix, président, Énergie et oléoducs
- Gregory A. Lohnes, vice-président directeur, Exploitation et projets importants
- Karl Johansson, président, Gazoducs
- Donald M. Wishart, (ancien) vice-président directeur, Exploitation et projets importants.

Les membres de la haute direction visés et trois autres vice-présidents directeurs composent notre équipe de haute direction, à l'exception de M. Wishart qui a quitté son poste de vice-président directeur, Exploitation et projets importants, le 31 octobre 2012. Nous avons retenu les services de M. Wishart pour une fonction à temps partiel à compter du 1^{er} novembre 2012 et il prendra sa retraite de TransCanada le 31 décembre 2013.

Résultats relatifs au rendement

Afin d'évaluer le rendement de l'entreprise global pour 2012, le comité et le conseil se sont penchés sur un certain nombre de facteurs quantitatifs et qualitatifs, notamment le rendement financier et des actions, l'exécution de projets continus et d'opérations, la sécurité, le rendement d'exploitation et les progrès réalisés à l'égard d'importants projets en vue de la croissance.

TransCanada a affronté des défis à l'égard du résultat cette année. Notre résultat comparable par action de 1,89 \$ a été inférieur à notre cible de 2,20 \$. Cela est principalement attribuable aux retards dans la remise à neuf des réacteurs 1 et 2 de Bruce Power, à la diminution des produits des activités ordinaires provenant de nos gazoducs aux États-Unis, à la force majeure invoquée dans le cadre du contrat d'achat d'électricité (CAÉ) de Sundance A et à l'absence de décision de l'Office national de l'énergie (ONÉ) à l'égard de la demande de droits pour 2012-2013 pour le réseau principal au Canada.

OÙ TROUVER QUOI

> Discussion et analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants	61
Sommaire	61
Approche	67
Composantes	71
Décisions relatives à la rémunération prises en 2013	79
Païement de l'attribution d'unités d'actions à l'intention des dirigeants de 2010	83
Profil des hauts dirigeants	85
> Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2012	91
Tableau sommaire de la rémunération	91
Attributions en vertu d'un régime incitatif	96
Information sur les régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres	99
Prestations de retraite	100
Cessation d'emploi et changement de contrôle	101

L'année écoulée a vu la résolution de plusieurs questions en suspens ayant une incidence sur nos actifs d'électricité, procurant une plus grande certitude pour ce qui est des produits des activités ordinaires des années à venir :

- L'arrêt prévu West Shift Plus du réacteur 3 à Bruce Power a été achevé en juin. Cela a prolongé la durée du réacteur 3 au moins jusqu'en 2021.
- Un groupe d'arbitrage a décidé que le CAÉ de TransCanada visant l'installation Sundance A de 560 mégawatts (MW) ne devait pas être résilié et a ordonné à TransAlta Corporation de reconstruire les réacteurs 1 et 2 de Sundance A. TransAlta Corporation a annoncé que les réacteurs devraient être remis en service à l'automne 2013.
- La Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis s'est prononcée largement en notre faveur à l'égard d'une plainte officielle contre le New York Independent System Operator établissant qu'il avait appliqué de façon inappropriée les règles d'atténuation du pouvoir sur le marché des acheteurs, ce qui a eu une incidence négative sur les prix du marché de la capacité à New York depuis juillet 2011. La décision devrait avoir une incidence positive sur les prix du marché de la capacité futurs pour notre centrale électrique de Ravenswood.

Les schémas d'utilisation du réseau principal au Canada ont changé considérablement au cours des dernières années, les volumes provenant du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien (BSOC) chutant de moitié alors que la demande de transport sur de courtes distances augmente sur l'extrémité orientale du réseau. Nous avons fait face à ce déplacement fondamental de la demande en proposant une restructuration des droits et des services du réseau principal au Canada, restructuration qui a fait l'objet d'une audition de l'ONÉ en 2012. Notre proposition de restructuration complète devrait améliorer la compétitivité du gaz du BSOC pour les expéditeurs de l'Ouest et elle traitait aussi des changements dans les schémas d'utilisation du réseau. Nous prévoyons une décision à l'égard de la demande à la fin du premier trimestre ou au début du deuxième trimestre de 2013.

Nous avons obtenu des règlements de droits avec nos expéditeurs pour plusieurs de nos gazoducs des États-Unis, mis la main sur des projets qui relieront l'offre de nouveau gaz naturel et les marchés et restructuré nos activités extracôtières afin d'en améliorer la valeur.

Nous avons continué de mener à bien des projets d'immobilisations, en réalisant pour environ 700 M\$ conformément au calendrier et au budget.

Nous avons annoncé que ce qui avait été auparavant le tronçon allant de Cushing vers la côte américaine du golfe du Mexique du pipeline Keystone XL avait sa propre valeur indépendante sur le marché et que nous prévoyons le construire comme le projet Gulf Coast indépendant, qui ne fait pas partie du processus de permis présidentiel de Keystone XL. Le pipeline reliera Cushing (Oklahoma) à la côte américaine du golfe du Mexique. La construction a commencé en août 2012 et nous prévoyons mettre le pipeline en service à la fin 2013.

Nous avons réussi à obtenir de nouveaux projets de plus de 9 G\$ en 2012 :

- Nous avons formé un partenariat avec Shell Canada Limitée (Shell), appelé Coastal GasLink, afin de construire et d'exploiter le pipeline proposé de 4 G\$ pour transporter le gaz du réseau de l'Alberta au projet de GNL de la côte ouest proposé de Shell situé près de Kitimat en Colombie-Britannique.
- Nous nous sommes vu attribuer de nouveaux projets d'infrastructures de pipelines de 1,9 G\$ afin de répondre à la demande croissante de gaz naturel au Mexique.
- Nous nous sommes vu attribuer des projets d'oléoducs totalisant 4 G\$ (la participation de TransCanada s'élevant à 2,5 G\$) dont le terminal de Keystone à Hardisty, le pipeline Grand Rapids et le pipeline Northern Courier.
- Nous avons signé un contrat avec l'Office de l'électricité de l'Ontario visant le développement, la propriété et l'exploitation d'une nouvelle centrale alimentée au gaz naturel de 900 MW dans la ville de Greater Napanee dans l'est de l'Ontario. Nous prévoyons investir environ 1,0 G\$ dans la centrale de Napanee.

Nous avons accédé aux marchés des capitaux afin de répondre à nos besoins de financement et nous avons géré notre structure du capital de manière à maintenir l'adaptabilité et à préserver notre solide note de solvabilité.

Nous croyons être en bonne position pour nous appuyer sur nos antécédents de bénéfices, de flux de trésorerie et de dividendes durables afin de fournir des rendements pour les actionnaires attrayants et durables à long terme.

Faits saillants relatifs à la rémunération

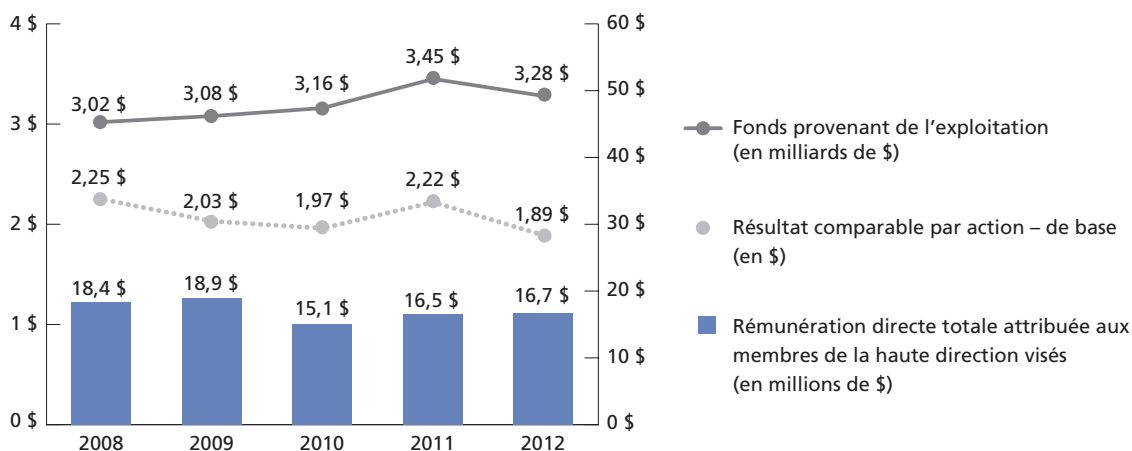
Le comité des ressources humaines et le conseil ont pris les décisions suivantes relatives à la rémunération des hauts dirigeants en 2013 :

- Le salaire de base de quatre de nos membres de la haute direction visés a été augmenté afin de maintenir la compétitivité avec notre groupe de référence et de reconnaître leur compétence dans leurs fonctions. L'augmentation annuelle moyenne s'est établie à 4,5 %. La position du salaire de base de M. Girling par rapport à notre groupe de référence n'a pas changé par rapport à 2012, par conséquent, celui-ci a été maintenu au niveau existant (2012).
- Le comité et le conseil, après avoir pris en compte les résultats concernant le rendement et leur pondération relative (50 % pour les résultats financiers et 50 % pour les facteurs opérationnels, les facteurs de croissance et les autres facteurs commerciaux), ont conclu que le rendement de l'entreprise global en 2012 a été inférieur à la cible et ils ont attribué un coefficient de rajustement de l'entreprise (CRE) de 0,90. Le CRE est utilisé dans le calcul des attributions d'incitatifs à court terme pour nos membres de la haute direction visés.
- Les incitatifs à long terme pour 2012 ont été attribués d'après les évaluations faites par le conseil et le comité du rendement individuel de chaque membre de la haute direction visé et de sa contribution éventuelle au succès futur de TransCanada. Les cibles des attributions d'incitatifs à long terme et les fourchettes associées pour notre équipe de haute direction ont été rajustées afin de s'aligner plus étroitement sur les niveaux médians de notre groupe de référence et cela s'est traduit par des attributions plus élevées pour les membres de la haute direction visés comparativement à 2012. Les attributions d'incitatifs à long terme réelles faites aux membres de la haute direction visés se sont établies en moyenne à 96 % des niveaux des attributions cibles.
- Le paiement des attributions d'UAID de 2010 était fondé sur un multiplicateur de rendement de 1,11, reflétant le rendement général supérieur à la cible par rapport aux objectifs préétablis au cours de la période de rendement de trois ans. Les membres de la haute direction visés ont reçu 165 % de la valeur de l'attribution initiale effectuée en 2010 principalement en raison de l'incidence du rendement total pour les actionnaires de 47 % pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2012.

De plus amples renseignements sur les décisions relatives à la rémunération sont présentés à compter de la page 79.

Rémunération c. rendement financier

Le graphique ci-dessous compare nos principaux résultats financiers pour les cinq derniers exercices à la *rémunération directe totale attribuée* aux membres de la haute direction visés pour la même période. La rémunération directe totale comprend le salaire de base, l'attribution d'incitatifs à court terme (payée au premier trimestre suivant l'année de rendement) et la valeur d'attribution des UAID et des options d'achat d'actions.



Le tableau ci-dessous montre la rémunération directe totale attribuée à nos membres de la haute direction visés en pourcentage de notre résultat comparable pour les cinq derniers exercices :

	2008	2009	2010	2011	2012
Rémunération directe totale attribuée aux membres de la haute direction visés (en pourcentage du résultat comparable)	1,4 %	1,4 %	1,1 %	1,1 %	1,3 %

Notes

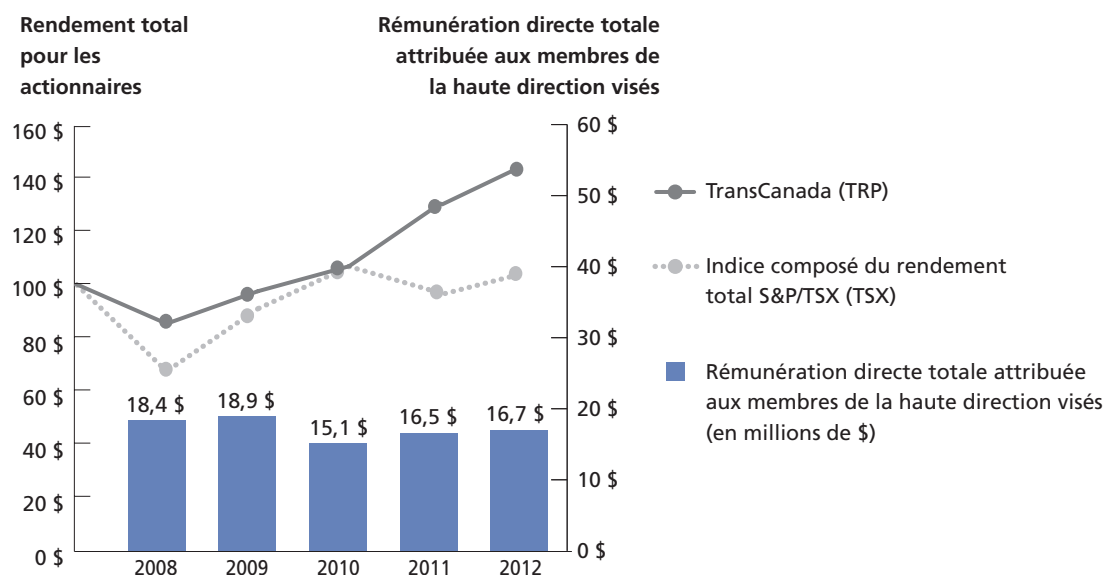
- Les mesures non conformes aux PCGR pour 2008 et 2009 sont calculées en utilisant nos états financiers préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada applicables à ces périodes et ne sont pas nécessairement comparables aux nombres équivalents préparés en utilisant les PCGR des États-Unis au cours des périodes ultérieures. Voir l'*annexe B* pour les mesures non conformes aux PCGR.
- La *rémunération directe totale* pour 2012 ne tient pas compte de la rémunération qui a été attribuée à M. Wishart, qui a démissionné de son poste le 31 octobre 2012.

Rémunération c. rendement total pour les actionnaires

Notre rendement total pour les actionnaires (RTA), soit le changement de valeur des actions de TransCanada plus le réinvestissement des dividendes, a suivi favorablement l'indice du rendement total composé S&P/TSX au cours des cinq derniers exercices, fournissant un rendement annuel composé de 7,4 % comparativement à 0,8 % pour l'indice.

Le graphique ci-dessous illustre le RTA, en présumant un investissement initial de 100 \$ dans les actions de TransCanada le 31 décembre 2007, et le compare au rendement de l'indice de rendement total composé S&P/TSX et à la tendance de la rémunération directe totale attribuée à nos membres de la haute direction visés au cours de la même période.

Le RTA n'est qu'une des mesures du rendement dont le conseil tient compte lorsqu'il évalue le rendement et qu'il établit la rémunération de nos membres de la haute direction visés. Nous ne nous attendons donc pas nécessairement à ce qu'il y ait une corrélation directe entre le RTA et la rémunération directe totale attribuée au cours d'une période donnée. De plus, la valeur réalisée de la rémunération à long terme attribuée au cours d'une année donnée n'est pas garantie. Une partie de celle-ci est fondée sur les capitaux propres et sa valeur est directement touchée par les variations du cours de nos actions.



Au 31 déc.	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Croissance annuelle composée
TRP	100,00 \$	84,90 \$	97,10 \$	106,50 \$	130,10 \$	142,90 \$	7,4 %
TSX	100,00 \$	67,00 \$	90,50 \$	106,40 \$	97,10 \$	104,10 \$	0,8 %

Note

- La rémunération directe totale pour 2012 ne tient pas compte de la rémunération qui a été attribuée à M. Wishart, qui a démissionné de son poste avec prise d'effet le 31 octobre 2012.

Modifications du programme

2012

Le conseil a approuvé quatre modifications des incitatifs à long terme qui ont pris effet au début de 2012 :

- rajustement des pondérations des attributions d'incitatifs à long terme pour notre équipe de haute direction de sorte que 50 % de la valeur de l'attribution a été attribuée aux UAID et 50 % aux options d'achat d'actions
- changement de la méthodologie utilisée pour évaluer les attributions d'options d'achat d'actions pour le modèle d'évaluation binomial qui est une méthode d'évaluation généralement reconnue pour les attributions d'options d'achat d'actions. Nous utilisons le modèle binomial pour calculer la valeur comptable de TransCanada, que nous utilisons à la fois aux fins de la rémunération et aux fins de l'information financière
- adoption du RTA relatif comme mesure du rendement unique pour l'attribution d'UAID et rajustement des conditions d'acquisition en introduisant un paiement minimal de 50 % de la cible tout en maintenant le paiement maximal à 150 %
- modification des dispositions relatives à la retraite aux termes des régimes d'UAID et d'options d'achat d'actions pour que :
 - les UAID non acquises au moment de la retraite continuent de venir à échéance et l'attribution finale est établie au prorata pour la période d'emploi jusqu'à la date de la retraite
 - l'acquisition des options d'achat d'actions se poursuit au-delà de la date de la retraite conformément aux conditions du régime, plutôt que d'avoir lieu immédiatement à la date de la retraite.

Le conseil a adopté le RTA relatif comme mesure de rendement unique aux termes du régime d'UAID afin d'éliminer le double emploi de mesures incluses dans le régime incitatif à court terme. L'utilisation du RTA relatif correspond aussi à la pratique du marché et limite la latitude du comité et du conseil dans l'évaluation du rendement aux termes de ce régime. L'adoption du RTA relatif et la pondération rajustée des UAID et des options d'achat d'actions harmonisent davantage les niveaux de rémunération des hauts dirigeants avec les rendements à long terme pour les actionnaires.

2013

Le conseil a approuvé des modifications du programme d'incitatifs à court et à long terme, qui entrent en vigueur à compter de 2013 :

- en ce qui concerne la forme et la structure de notre régime incitatif à court terme :
 - a rajusté la pondération relative des notes du rendement de l'entreprise, de l'unité d'exploitation et du rendement individuel en insistant davantage sur le rendement de l'entreprise lorsqu'il détermine les attributions d'incitatifs à court terme des hauts dirigeants
 - a adopté une méthodologie additive pour calculer les attributions d'incitatifs à court terme afin d'harmoniser davantage le levier financier du régime avec la pratique du marché. Vous trouverez davantage de renseignements sur les modifications des incitatifs à court terme à la page 73.
- il a ajusté les cibles des attributions d'incitatifs à long terme et les fourchettes connexes pour notre équipe de haute direction afin de les aligner plus étroitement sur les niveaux médians de notre groupe de référence.

Le conseil estime que ces modifications sont nécessaires pour que notre programme de rémunération des hauts dirigeants continue d'atteindre nos principaux objectifs en matière de rémunération qui sont exposés dans la prochaine section.

APPROCHE

Le programme de rémunération des hauts dirigeants de TransCanada est conçu de façon à atteindre quatre objectifs principaux :

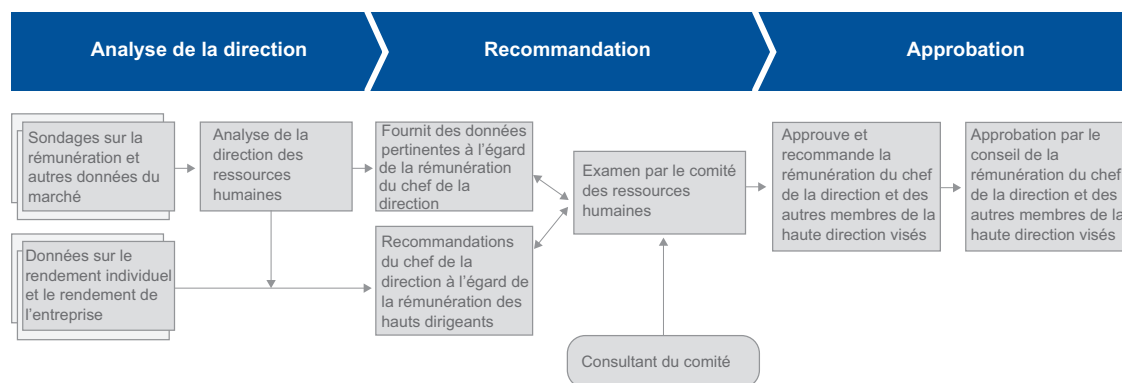
- fournir une rémunération qui « rémunère au rendement » en récompensant les hauts dirigeants pour l'atteinte des objectifs de l'entreprise et l'exécution de notre stratégie globale
- offrir un niveau et un type de rémunération qui font concurrence au marché
- harmoniser les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos actionnaires et de nos clients
- attirer, engager et fidéliser nos hauts dirigeants.

La rémunération est aussi axée sur nos processus de gestion du risque afin de garantir un équilibre approprié entre le risque et les avantages.

Processus de prise de décision

Nous suivons un processus de prise de décision détaillé qui fait intervenir la direction, le comité des ressources humaines et le conseil et prend en compte des données du marché, les commentaires du chef de la direction et des conseils indépendants d'un consultant externe du comité.

Le conseil prend toutes les décisions touchant la rémunération des hauts dirigeants en se fondant sur les recommandations du comité.



Analyse de la direction

Évaluation du marché

Le comité et le conseil reconnaissent l'importance de la fidélisation de hauts dirigeants talentueux pour la continuité de l'entreprise, de la gestion des relations avec les parties intéressées, de la planification de la relève et de l'atteinte des objectifs de l'entreprise à court et à long terme visés.

La direction collabore avec son consultant externe afin d'analyser les données du marché et de fournir les données pertinentes et d'autres renseignements au comité et au conseil. Ce processus comprend l'évaluation comparative de la rémunération des hauts dirigeants par rapport à un groupe de référence de sociétés (voir *Évaluation comparative* à la page 69).

Le comité et le conseil examinent la rémunération par rapport à celle d'autres hauts dirigeants lorsqu'ils établissent les niveaux de rémunération. Cela est particulièrement important lorsque des données du marché pour un rôle particulier ne reflètent pas l'ampleur relative du rôle au sein de TransCanada.

Établissement d'objectifs de rendement

Le conseil approuve des objectifs annuels pour l'entreprise afin de soutenir nos stratégies fondamentales visant l'atteinte de la croissance et la création de valeur pour les actionnaires. Notre fiche de pointage pour le rendement de l'entreprise intègre ces objectifs, qui comprennent une combinaison de mesures financières et de facteurs opérationnels, de facteurs de croissance et d'autres facteurs commerciaux et des pondérations approuvées par le conseil.

Le conseil établit des objectifs de rendement annuels et des pondérations relatives pour le chef de la direction et les autres membres de la haute direction visés. Les objectifs sont alignés sur les objectifs annuels de l'entreprise et reflètent les domaines de rendement principaux du rôle. Les objectifs du chef de la direction comprennent une fiche de pointage du rendement de l'entreprise, des objectifs personnels et des priorités de direction. Les objectifs pour les autres membres de la haute direction visés comprennent des fiches de pointage des unités d'exploitation pour leurs fonctions, ainsi que des objectifs personnels et des priorités de direction.

Recommandation

Le comité et le conseil évaluent le rendement du chef de la direction.

Le chef de la direction évalue le rendement des personnes qui relèvent directement de lui, notamment les autres membres de la haute direction visés, et fait des recommandations relatives à la rémunération au comité.

Le comité recommande au conseil la rémunération à verser au chef de la direction et aux autres membres de la haute direction visés. Le comité demande des conseils indépendants à son consultant externe et à ses autres conseillers, mais il lui incombe de prendre ses propres décisions et de faire ses propres recommandations au conseil.

Le comité fonde ses recommandations sur la période de rendement pertinente et non sur le nombre, la durée ou la valeur actuelle de toute rémunération en cours attribuée antérieurement ou sur des gains qu'un haut dirigeant peut avoir réalisés au cours d'années antérieures. Cela comprend les UAID, les options d'achat d'actions ou d'autres formes de rémunération. Selon le comité, le fait de réduire ou de limiter des attributions fondées sur des gains antérieurs pénaliserait injustement le haut dirigeant et pourrait détourner de l'encouragement à continuer de donner un rendement solide. De même, le comité ne tient pas compte de la valeur des attributions d'incitatifs à long terme qu'il effectue au cours d'une année donnée pour compenser les rendements inférieurs aux attentes des attributions effectuées au cours d'années antérieures.

Approbation

Le conseil examine les recommandations du comité et approuve toutes les décisions relatives à la rémunération des hauts dirigeants.

Évaluation comparative

Nous évaluons notre rémunération pour les membres de la haute direction visés par rapport à un groupe de référence de sociétés afin de demeurer concurrentiels par rapport au marché. La direction examine le groupe de référence avec son consultant externe chaque année. Le comité examine et approuve le groupe de référence chaque année.

Notre groupe de référence de 2012 est composé de 24 sociétés canadiennes représentant deux secteurs d'activités :

Pétrole et gaz	Pipeline et service public
Compagnie BP Énergie Canada	Alliance Pipeline Ltd.
Canadian Natural Resources Ltd.	ATCO Ltd.
Cenovus Energy Inc.	Capital Power Corporation
Chevron Canada Ltd.	Enbridge Inc.
ConocoPhillips Canada	EPCOR Utilities Inc.
Devon Canada Corporation	FortisAlberta Inc.
Corporation Encana	Kinder Morgan Canada Inc.
ExxonMobil Canada Ltd.	Spectra Energy Corporation (Canada)
Husky Energy Inc.	TransAlta Corporation
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	
Nexen Inc.	
Shell Canada Ltée	
Suncor Énergie Inc.	
Syncrude Canada Ltd.	
Société d'énergie Talisman Inc.	

Note

- En avril 2012, ConocoPhillips a reçu l'autorisation de se diviser en deux sociétés. La société de raffinage est appelée Phillips 66 et la société productrice de pétrole a conservé la dénomination ConocoPhillips.

Ces sociétés énergétiques établies au Canada sont généralement semblables à nous pour ce qui est de la taille et de l'envergure et nous rivalisons avec elles pour le recrutement de hauts dirigeants talentueux. Toutes les sociétés exercent des activités capitalistiques à long cycle, soit dans le secteur pétrolier et gazier canadien, soit dans le secteur des pipelines, de l'énergie et des services publics nord-américains.

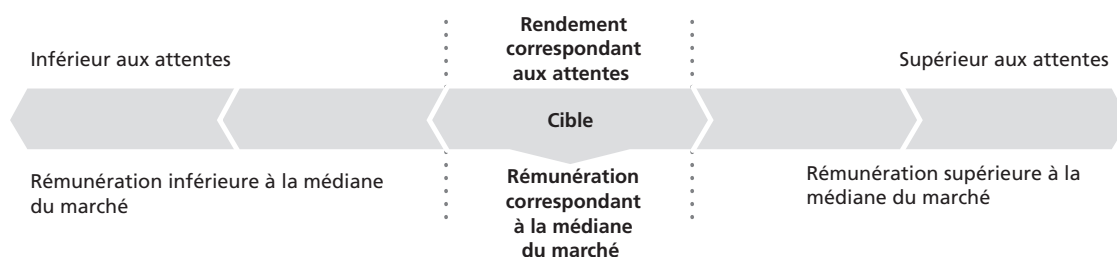
Profils	TransCanada	Groupe de référence	
Au 31 décembre 2011			
Secteur	Pipelines, énergie nord-américains	Pipelines, énergie, services publics nord-américains Pétrole et gaz canadiens	
Emplacement	Calgary (Alberta)	Principalement en Alberta	
		Médiane	75 ^e percentile
Produits des activités ordinaires	7,8 G\$	8,6 G\$	19,4 G\$
Capitalisation boursière au 31 décembre 2012 (cours de clôture mensuel des actions × actions en circulation pour le dernier trimestre)	33,2 G\$	19,8 G\$	33,6 G\$
Actifs	47,3 G\$	20,3 G\$	30,1 G\$
Employés	4 314	3 067	5 276

Note

- Les renseignements sur le *groupe de référence* reflètent des données de 2011, sauf indication contraire, car ce sont les renseignements les plus à jour disponibles. À des fins de comparabilité, les renseignements sur *TransCanada* reflètent également des données de 2011.

Nous évaluons de façon comparative chaque poste de membre de la haute direction visé par rapport à un poste semblable dans le groupe de référence. Les données du marché concurrentiel sur le groupe de référence donnent au comité et au conseil un point de référence initial pour déterminer la rémunération des hauts dirigeants.

La rémunération directe totale est généralement établie conformément aux lignes directrices suivantes :



Voir *Composantes* à la page 71 pour de plus amples renseignements sur la rémunération directe totale.

Harmonisation des intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires

Nous avons des exigences relatives à la propriété d'actions afin d'harmoniser les intérêts de nos hauts dirigeants et de nos actionnaires. Les exigences minimales sont importantes et varient selon le niveau du haut dirigeant :

Niveau du haut dirigeant	Propriété requise (multiple du salaire de base)
Chef de la direction	4x
Vice-présidents directeurs	2x
Vice-présidents principaux	1x

Les hauts dirigeants ont cinq ans pour respecter l'exigence et peuvent accumuler des actions admissibles et des UAID non acquises à cette fin dans les limites suivantes :

	% de la propriété d'actions totale du haut dirigeant
Actions admissibles - actions de TransCanada - parts d'une société en commandite parrainée par TransCanada	50 % ou plus
UAID non acquises	à concurrence de 50 %

Le comité examine les niveaux de propriété d'actions chaque année. Il peut exercer son pouvoir discrétionnaire lorsqu'il évalue la conformité si les niveaux de propriété tombent sous le minimum à cause de fluctuations du cours des actions.

Les hauts dirigeants doivent « acheter et conserver » 50 % de toutes les options d'achat d'actions qu'ils exercent jusqu'à ce qu'ils satisfassent à leur exigence relative à la propriété d'actions.

Tous les membres de la haute direction visés satisfaisaient à leurs exigences relatives à la propriété d'actions en 2012. Voir *Profiles des hauts dirigeants* à compter de la page 85 pour connaître leur propriété actuelle.

COMPOSANTES

La rémunération directe totale comprend la rémunération fixe et la rémunération variable. Le salaire de base est la seule forme de rémunération fixe. La rémunération variable comprend nos régimes incitatifs à court et à long terme.

Élément	Forme	Période de rendement	Objectif
salaire de base (fixe)	espèces	un an	- fournit un certain niveau de revenu régulier - attire et fidélise les hauts dirigeants
incitatif à court terme (variable)	espèces	un an	- motive les hauts dirigeants à atteindre les principaux objectifs commerciaux annuels - récompense les hauts dirigeants pour leur contribution relative à TransCanada - harmonise les intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires - attire et fidélise les hauts dirigeants
incitatif à long terme (variable)	UAID	- durée de trois ans - acquisition à la fin de la durée si les conditions du rendement sont respectées	- motive les hauts dirigeants à atteindre les objectifs commerciaux à moyen terme - harmonise les intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires - attire et fidélise les hauts dirigeants
	options d'achat d'actions	- durée de sept ans - acquisition d'un tiers chaque année à compter du premier anniversaire de la date d'attribution	- motive les hauts dirigeants à atteindre des objectifs commerciaux durables à long terme - harmonise les intérêts des hauts dirigeants - attire et fidélise les hauts dirigeants

Nous offrons aussi une rémunération indirecte qui comprend des prestations de retraite, d'autres avantages et des avantages accessoires. Pour de plus amples renseignements, voir les pages 77 et 100.

Rémunération fixe

Salaire de base

Les salaires de base pour les postes de hauts dirigeants sont gérés à l'intérieur d'une fourchette dont les points de référence, appelés balises, sont alignés, en règle générale, sur les niveaux de salaire de base médians de notre groupe de référence. La direction effectue un examen de la rémunération du marché concurrentiel avec son consultant externe chaque année afin d'aligner la structure du salaire de base avec le marché et de garantir que les balises sont alignées en ce qui concerne les niveaux de rémunération sur la médiane du marché.

Les salaires de base réels sont établis à un montant correspondant à ± 10 % de la balise. Les augmentations du salaire de base pour les membres de la haute direction visés sont fondés sur leur rendement, les données du marché concurrentiel et la rémunération comparativement aux autres hauts dirigeants. Les rajustements du salaire de base prennent généralement effet le 1^{er} mars.

Rémunération variable ou à risque

La rémunération variable représente une partie importante de la rémunération des hauts dirigeants et augmente avec son niveau. Les données du marché servent à établir des incitatifs à court et à long terme cibles pour chaque rôle de haut dirigeant. Les attributions cibles sont exprimées en pourcentage du salaire de base et sont établies par rapport aux niveaux du marché médians dans notre groupe de référence. Bien que les cibles soient examinées annuellement par rapport aux données du marché concurrentiel, elles ne devraient pas changer d'une année à l'autre à moins que le rôle change ou soit réévalué en fonction des conditions du marché.

Le tableau ci-dessous illustre les incitatifs à court terme cibles et la fourchette des incitatifs à long terme cibles pour chaque membre de la haute direction visé en 2012. Le conseil a approuvé un rajustement, commençant en 2013, des fourchettes des incitatifs à long terme cibles pour notre équipe de haute direction afin qu'elles soient alignées plus étroitement sur les niveaux médians de notre groupe de référence. Les nouvelles fourchettes pour 2013 sont les suivantes :

Incitatifs à court terme cibles (en % du salaire de base)		Fourchette des incitatifs à long terme cibles (en % du salaire de base)					
		2012			2013		
		Minimum	Cible	Maximum	Minimum	Cible	Maximum
Président et chef de la direction (Russell K. Girling)	100 %	225 %	275 %	325 %	300 %	350 %	400 %
Vice-président directeur et chef des finances (Donald R. Marchand)	65 %	150 %	200 %	250 %	225 %	275 %	325 %
Président, Énergie et oléoducs (Alexander J. Pourbaix)	75 %	200 %	250 %	300 %	275 %	325 %	375 %
Vice-président directeur, Exploitation et projets importants (Gregory A. Lohnes)	65 %	150 %	200 %	250 %	225 %	275 %	325 %
Président, Gazoducs (Karl Johansson)	65 %	150 %	200 %	250 %	225 %	275 %	325 %
Vice-président directeur, Exploitation et projets importants (ancien) (Donald M. Wishart)	65 %	150 %	200 %	250 %	–	–	–

Incitatif à court terme

Le régime d'incitatifs à court terme vise à attirer et à fidéliser des hauts dirigeants et à les motiver à atteindre les principaux objectifs commerciaux annuels. Il récompense les hauts dirigeants pour leurs contributions relatives à TransCanada et harmonise les intérêts des hauts dirigeants et ceux des actionnaires.

Des attributions en espèces annuelles ont été faites à nos membres de la haute direction visés calculés d'après une formule qui tient compte des éléments suivants :

- le salaire de base et la cible des incitatifs à court terme – concurrentielle par rapport au marché et exprimée en pourcentage du salaire de base – pour chaque rôle;
- les contributions et les réalisations individuelles – exprimées sous la forme d'un coefficient de rajustement du rendement (CRR) individuel déterminé pour chaque membre de la haute direction visé;
- le rendement de l'entreprise par rapport à des objectifs – exprimé comme étant le CRE. Les attributions d'incitatifs à court terme sont versées en un paiement en espèces forfaitaire au cours du mois de mars qui suit l'année de rendement.

Salaire de base	x	Incitatifs à court terme cibles	x	Coefficient de rajustement du rendement (CRR) individuel	x	Coefficient de rajustement de l'entreprise (CRE)	=	Attribution d'incitatifs à court terme (\$)
-----------------	---	---------------------------------	---	--	---	--	---	---

Rendement individuel

Chacun des membres de la haute direction visés est évalué d'après le rendement pour l'année par rapport à des normes et à des objectifs de rendement établis au début de chaque année. Les attributions sont calculées en utilisant le salaire de base en vigueur pour le membre de la haute direction visé le 15 décembre de l'année de rendement. Le comité et le conseil peuvent exercer leur pouvoir discrétionnaire pour rajuster les montants calculés si les circonstances le justifient.

Niveau de rendement	Fourchette de CRR individuel	Description
Dépasse la plupart ou la totalité des normes	1,8 - 2,0	Contributions concrètes à l'entreprise avec plusieurs exemples qui ont eu un effet considérable au-delà des attentes normales
Dépasse certaines normes	1,4 - 1,7	Effort entièrement satisfaisant avec des contributions qui dépassent les attentes normales
Atteint les normes	0,9 - 1,3	Effort entièrement satisfaisant, soit toutes les attentes en matière de rendement ont été atteintes, soit certaines attentes ont été atteintes, d'autres ne l'ont pas été et d'autres encore ont été dépassées, ce qui, globalement, produit un résultat satisfaisant dans l'ensemble
N'atteint pas les normes	0 - 0,8	Le succès futur dépend de l'amélioration du niveau de rendement – aucun paiement

Rendement de l'entreprise

Le conseil approuve un CRE de 0 à 1,2 en fonction du rendement de l'entreprise par rapport à des objectifs établis au début de chaque année. Un CRE de 1,0 reflète le rendement cible. L'évaluation est fondée à 50 % sur le rendement financier et à 50 % sur des facteurs opérationnels, des facteurs de croissance et d'autres facteurs commerciaux.

Niveau de rendement	Fourchette du CRE	Description
Dépasse la plupart ou la totalité des normes et/ou atteint un effet transformationnel sur la société	1,11 - 1,20	Résultats commerciaux exceptionnels et certains exemples d'effets considérables au-delà des attentes normales et/ou d'événements ayant eu un effet transformationnel sur la société
Dépasse certaines normes	1,01 - 1,10	Résultats entièrement satisfaisants Toutes les normes importantes de rendement ont été atteintes ou dépassées et plusieurs exemples d'atteintes de résultats positifs pour l'entreprise
Atteint les normes	1,00	Résultats entièrement satisfaisants, soit toutes les attentes de rendement ont été atteintes, soit certaines attentes ont été atteintes, d'autres ne l'ont pas été et d'autres encore ont été dépassées, ce qui, globalement, produit un résultat satisfaisant dans l'ensemble
N'atteint pas certaines normes	0,50 - 0,99	Certaines attentes n'ont pas été remplies Rendement satisfaisant, mais un paiement partiel est indiqué
N'atteint pas les normes	Moins que 0,50	Rendement inacceptable – aucun paiement

Modifications des incitatifs à court terme en 2013

Le conseil a modifié, avec effet en 2013, la méthodologie qu'il utilisera pour calculer les attributions incitatives à court terme comme suit :

- Les attributions se situeront entre 0 % et 200 % de l'incitatif à court terme cible en fonction du niveau du rendement de l'entreprise et du rendement de l'unité d'exploitation / individuel. Les attributions correspondront à 50 % de la cible si le rendement correspond à des normes seuils, à 100 % pour le rendement cible et à 200 % de la cible pour un rendement exceptionnel par rapport à des normes préétablies. Il n'y a pas de paiement si le rendement global est inférieur au seuil.
- Les attributions seront calculées en fonction du rendement de l'entreprise et du rendement de l'unité d'exploitation / individuel. Les facteurs de l'entreprise et les facteurs de l'unité d'exploitation / individuels seront pondérés pour chaque haut dirigeant, puis additionnés pour calculer l'attribution globale.
- Comme c'était le cas auparavant, le conseil a le pouvoir d'augmenter ou de diminuer le montant de l'attribution calculée si la situation le justifie.

Des attributions en espèces annuelles seront faites aux membres de la haute direction visés d'après la formule suivante :

$$\text{Salaire de base} \times \text{Incitatifs à court terme cibles} \times \left[\left(\text{Facteur du rendement de l'unité d'exploitation/individuel} \times \text{Pondération de l'unité d'exploitation/du rendement individuel} \right) + \left(\text{Facteur du rendement de l'entreprise} \times \text{Pondération de l'entreprise} \right) \right] = \text{Attributions d'incitatifs à court terme (\$)}$$

Les attributions pour le rendement de 2013 seront fondées sur les niveaux cibles et les pondérations du rendement suivants :

	Incitatif à court terme cible (% du salaire de base)	Fourchette de paiement (% de la cible)	Pondération du rendement	
			Entreprise	Unité d'exploitation / individuel
Président et chef de la direction (Russell K. Girling)	100 %	0 - 200 %	75 %	25 %
Vice-président directeur et chef des finances (Donald R. Marchand)	65 %	0 - 200 %	50 %	50 %
Président, Énergie et oléoducs (Alexander J. Pourbaix)	75 %	0 - 200 %	50 %	50 %
Vice-président directeur, Exploitation et projets importants (Gregory A. Lohnes)	65 %	0 - 200 %	50 %	50 %
Président, Gazoducs (Karl Johansson)	65 %	0 - 200 %	50 %	50 %

Incentifs à long terme

À chaque rôle de haut dirigeant sont assignées une cible et une fourchette associée pour l'attribution d'incitatifs à long terme, qui sont exprimées en pourcentage du salaire de base. Chaque année, le comité et le conseil attribuent des incitatifs à long terme aux membres de la haute direction visés en fonction de leur évaluation du rendement individuel et du potentiel de contribution au succès futur de TransCanada.

Le conseil a approuvé un rajustement, commençant en 2013, des fourchettes des incitatifs à long terme pour notre équipe de haute direction. Pour de plus amples renseignements, voir *Rémunération variable ou à risque* à la page 71. En date de 2012, l'attribution cible d'incitatifs à long terme à notre équipe de haute direction est de 50 % pour les UAID et de 50 % pour les options d'achat d'actions. L'attribution d'incitatifs à long terme de M. Girling est rajustée au besoin afin de respecter la limite aux termes du régime d'options d'achat d'actions à l'effet qu'aucun participant ne peut se voir attribuer plus de 20 % du nombre total d'options attribuées au cours d'une année donnée.

Unités d'actions à l'intention des dirigeants

Il s'agit d'unités d'actions théoriques attribuées aux termes du régime d'UAID. Les UAID accumulent des équivalents de dividendes et sont acquises le 31 décembre à la fin de la période de rendement de trois ans selon notre rendement par rapport à des cibles établies au début de la période.

Les attributions d'UAID sont versées en un versement en espèces forfaitaire au cours du premier trimestre qui suit la fin de la période de rendement.

Nombre d'UAID à l'acquisition	X	Cours d'évaluation à la date d'acquisition	X	Multiplicateur du rendement	=	Paiement d'UAID (\$)
-------------------------------	---	--	---	-----------------------------	---	----------------------

Notes

- Le *nombre d'UAID à l'acquisition* est le nombre d'UAID attribué initialement, majoré des UAID gagnées à titre d'équivalents de dividendes au cours de la période de rendement de trois ans.
- Le *cours d'évaluation à la date d'acquisition* est le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada pour les 20 jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition et incluant celle-ci (nous avons utilisé une moyenne pondérée sur cinq jours avant les attributions faites en 2012).
- À compter de 2012, le comité et le conseil ont approuvé une modification des mesures des UAID afin d'adopter le RTA relatif comme mesure de rendement unique et de rajuster la fourchette d'acquisition pour introduire une limite minimale de 50 % de la cible, tout en gardant l'attribution maximale à 150 % de la cible.

Le multiplicateur du rendement est établi conformément aux lignes directrices indiquées dans le tableau ci-dessous. Le *RTA relatif* est calculé au moyen du cours des actions moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la fin de la période de rendement de trois ans.

Si le RTA relatif de TransCanada se situe	Les UAID suivantes sont acquises aux fins de paiement	
Au 25 ^e percentile du groupe de pairs pour les UAID ou au-dessous (seuil)	50 % des UAID sont acquises	Nous calculons le nombre d'UAID qui sont acquises au moyen d'une interpolation linéaire si le rendement se situe entre : - le <i>seuil</i> et la <i>cible</i> ou - la <i>cible</i> et le <i>maximum</i>
Au 50 ^e percentile du groupe de pairs pour les UAID (cible)	100 % des UAID sont acquises	
Au 75 ^e percentile du groupe de pairs pour les UAID ou au-dessus (maximum)	150 % des UAID sont acquises	

Avant 2012, les attributions d'UAID étaient effectuées à l'aide de mesures du rendement multiples et de pondérations relatives (voir la page 83 pour de plus amples renseignements).

Le conseil peut exercer son pouvoir discrétionnaire pour rajuster le multiplicateur du rendement s'il le juge approprié en se fondant sur des facteurs du marché ou d'autres circonstances atténuantes.

Le comité et le conseil ont modifié la disposition relative à la retraite du régime, à compter de l'attribution de 2012. Les unités non acquises continueront de venir à échéance conformément aux conditions du régime plutôt que d'être payées proportionnellement au moment de la retraite. L'attribution finale sera calculée au prorata pour la période d'emploi jusqu'à la date de la retraite.

Options d'achat d'actions

Les actionnaires ont approuvé pour la première fois notre régime d'options d'achat d'actions en 1995 et le régime a été approuvé pour la dernière fois en 2010. Nous sommes tenus de faire approuver le régime par les actionnaires tous les trois ans. Conformément aux conditions du régime, le comité approuve l'attribution d'options d'achat d'actions à nos employés du niveau des hauts dirigeants et aucun participant ne peut se voir attribuer plus de 20 % du nombre total d'options d'achat d'actions attribuées au cours d'une année donnée. De plus, le nombre total d'actions qui peuvent être réservées à des fins d'émission à des initiés, ou émises à des initiés au cours d'une période d'un an, est limité à 10 % ou moins de nos actions émises et en circulation. Il n'y a aucune autre restriction au nombre d'options qui peuvent être attribuées à des initiés.

Acquisition

Les options d'achat d'actions s'acquièrent à raison d'un tiers chaque année, à compter du premier anniversaire de la date d'attribution et ont une durée de sept ans.

Certains hauts dirigeants ne peuvent négocier les actions de TransCanada qu'au cours de quatre périodes (appelées *périodes de négociation permise*) qui sont approuvées chaque année. Si la date d'expiration d'une option d'achat d'actions ne tombe pas pendant une période de négociation permise ou tombe dans les cinq premiers jours d'une période de négociation permise, elle est reportée au 10^e jour ouvrable de la période suivante.

Prix d'exercice

Le prix d'exercice d'une option correspond au cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX le dernier jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Les porteurs d'options ne sont avantagés que si la valeur marchande de nos actions dépasse le prix d'exercice au moment où ils exercent les options.

Rajustements

Si avant l'exercice d'une option :

- les actions sont regroupées, divisées, converties, échangées, recatégorisées ou substituées de quelque façon que ce soit, ou
- un dividende en actions qui ne remplace pas un dividende en espèces dans le cours normal des activités est versé sur les actions, le nombre d'actions visées par cette option sera ajusté aux termes du régime au moment de l'exercice de l'option.

Précisions sur le régime d'options d'achat d'actions

Les options ne peuvent être transférées ni cédées à une autre personne. Un représentant personnel peut exercer les options pour le compte du porteur s'il décède ou s'il est incapable de gérer ses affaires.

Le comité a le pouvoir de suspendre ou de résilier le régime à tout moment sans l'approbation des actionnaires. La direction n'a pas ce droit et elle ne peut modifier le régime. Le comité peut recommander au conseil en vue de son approbation certaines modifications au régime ou à une attribution d'options d'achat d'actions sans l'approbation des actionnaires afin :

- de clarifier un élément;
- de corriger une erreur ou une omission;
- de changer la date d'acquisition d'une attribution existante;
- de changer la date d'expiration d'une option en cours pour une date antérieure.

Le comité et le conseil ont modifié la disposition relative à la retraite du régime, à compter de l'attribution de 2012. L'acquisition des options d'achat d'actions en cours se poursuivra au-delà de la date de retraite plutôt que d'avoir lieu immédiatement à la date de retraite. Ces options d'achat d'actions expireront à la date d'expiration initiale fixée par le comité ou trois ans à compter de la date de retraite (selon ce qui survient en premier). S'il y a moins de six mois entre la date d'acquisition et la date d'expiration, la date d'expiration est reportée de six mois à compter de la date d'acquisition finale des options.

Nous n'avons pas obtenu l'approbation des actionnaires pour cette modification parce qu'elle ne constituait pas une modification aux termes du régime ou des règles de la TSX qui exigeaient l'approbation des actionnaires.

Le comité ne peut apporter de modifications au régime si celles-ci nuisent aux droits des porteurs rattachés à des options attribuées antérieurement sans leur consentement.

Conformément aux règles de la TSX, le régime prévoit que certaines modifications doivent être approuvées par les actionnaires, notamment :

- l'augmentation du nombre d'actions disponibles à des fins d'émission aux termes du régime
- l'abaissement du prix d'exercice d'une option attribuée antérieurement
- l'annulation et la réémission d'une option
- le report de la date d'expiration d'une option.

Pour de plus amples renseignements sur les options d'achat d'actions, voir l'*Information sur les régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres* à la page 99.

Voir le tableau sur la *Rémunération à la cessation d'emploi* à la page 102 pour connaître l'effet de certains événements relatifs à l'emploi sur les droits des participants aux termes du régime.

Prestations de retraite

Régime à prestations déterminées

Notre régime à prestations déterminées (PD) canadien comprend un régime de retraite agréé et un régime de retraite complémentaire pour les employés admissibles.

La participation au régime à prestations déterminées est obligatoire lorsqu'un employé compte 10 ans de service continu. Tous les membres de la haute direction visés participent au régime à prestations déterminées.

L'âge normal de la retraite pour les participants est de 60 ans ou entre 55 et 60 ans si la somme de leur âge et de leurs années de service continu est égale à 85 points. Les prestations de retraite sont calculées comme suit :

$$\left(\begin{array}{l} 1,25 \% \text{ du salaire maximal} \\ \text{moyen de l'employé (à} \\ \text{concurrence de la moyenne} \\ \text{finale du MGAP)} \end{array} + \begin{array}{l} 1,75 \% \text{ du salaire maximal moyen} \\ \text{de l'employé (en excédent de la} \\ \text{moyenne finale du MGAP)} \end{array} \right) \times \begin{array}{l} \text{Années de} \\ \text{service} \\ \text{décomptées} \end{array} = \begin{array}{l} \text{Prestations de} \\ \text{retraite annuelles (\$)} \end{array}$$

Notes

- On entend par *salaire maximal moyen* la moyenne des gains ouvrant droit à pension de l'employé au cours des 36 mois consécutifs où les gains ont été les plus élevés au cours des 15 dernières années d'emploi. On entend par *gains ouvrant droit à pension* le salaire de base de l'employé, majoré des primes en espèces annuelles jusqu'à un maximum préétabli, exprimé en pourcentage du salaire de base. Ce pourcentage est de 100 % pour le chef de la direction et de 60 % pour les autres membres de la haute direction visés, tel qu'il est déterminé par TransCanada. Les gains ouvrant droit à pension ne comprennent aucune autre forme de rémunération.
- On entend par *MGAP* le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension aux termes du Régime de pensions du Canada ou le maximum des gains admissibles pour l'année aux termes du Régime de rentes du Québec.
- On entend par *moyenne finale du MGAP* la moyenne du MGAP en vigueur pour la dernière année civile pour laquelle des gains sont inclus dans le calcul du *salaire maximal moyen* des employés plus ceux des deux années précédentes.
- On entend par *années de service décomptées* le nombre d'années de service ouvrant droit à pension décomptées aux termes du régime. Les régimes à prestations déterminées enregistrés sont assujettis à une accumulation de prestations annuelle maximale prévue par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Comme elle est actuellement de 2 697 \$ par année de service décomptée, les participants ne peuvent gagner de prestations dans le régime enregistré à l'égard d'une rémunération qui dépasse environ 169 000 \$ par année.

Les participants peuvent prendre leur retraite lorsqu'ils ont entre 55 et 60 ans, mais les prestations sont réduites de 4,8 % par année pour chaque année jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 60 ans ou 85 points, selon ce qui survient en premier. Ils peuvent prendre leur retraite dix ans avant l'âge normal de la retraite, cependant les prestations sont réduites par une équivalence actuarielle à compter de l'âge de 55 ans.

Bien que notre régime à prestations déterminées soit non contributif, les participants peuvent décider de faire des cotisations de retraite à un compte d'enrichissement pour acheter des prestations accessoires ou « additionnelles » à l'intérieur du régime de retraite enregistré. Le régime à prestations déterminées est intégré aux prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec.

Régime de retraite complémentaire

Le régime de retraite à prestations déterminées utilise une approche non préjudiciable selon laquelle le montant maximal permis en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) est versé par prélèvement sur le régime de retraite agréé et le restant, par prélèvement sur le régime de retraite complémentaire. Le régime de retraite complémentaire est capitalisé au moyen d'une convention de retraite conclue en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Actuellement, le régime de retraite complémentaire compte environ 600 participants (dont les gains ouvrant droit à pension sont supérieurs à environ 169 000 \$ par année), y compris les membres de la haute direction visés.

Les cotisations au régime sont assujetties à l'approbation du conseil et sont fondées chaque année sur une évaluation actuarielle des obligations aux termes du régime de retraite complémentaire, calculées suivant l'hypothèse que le régime prend fin au début de l'année civile.

Avec prise d'effet en 2012, uniquement au gré du conseil, notre pratique de capitalisation du régime de retraite complémentaire a été révisée afin que celui-ci soit aligné de façon générale sur le régime de retraite enregistré dans lequel la capitalisation annuelle correspond environ à la charge pour le coût afférent du service pour l'année en cours et à l'amortissement des déficits sur cinq ans.

Le régime à prestations déterminées ne reconnaît pas les années de service antérieures, en règle générale, mais le comité a exercé son pouvoir discrétionnaire, par le passé, pour accorder des années de service décomptées supplémentaires à de hauts dirigeants aux termes du régime de retraite complémentaire. Voir le tableau intitulé *Tableau du régime de retraite à prestations déterminées* et les notes infrapaginales à la page 100 pour de plus amples renseignements.

Tous les participants au régime de retraite, y compris nos membres de la haute direction visés, reçoivent la forme normale de rente lorsqu'ils prennent leur retraite :

- une rente mensuelle à vie, et 60 % est versé au conjoint après le décès de l'employé ou
- si l'employé n'est pas marié, la rente mensuelle est versée au bénéficiaire/à la succession de l'employé durant le reste des 10 ans, si l'employé décède dans les 10 années suivant le départ à la retraite.

Les participants peuvent choisir une forme différente de paiement, mais ils doivent effectuer les renonciations exigées par la loi. Les options comprennent :

- l'augmentation du pourcentage de la valeur de la rente qui se poursuit après le décès
- l'ajout d'une période de garantie à la rente
- le transfert de la valeur de rachat forfaitaire du régime de retraite agréé dans un compte de retraite immobilisé jusqu'à certaines limites fiscales, l'excédent étant versé en espèces. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2012, sous réserve du pouvoir discrétionnaire de la société, la valeur de rachat du régime de retraite complémentaire peut aussi être transférée et versée en espèces.

Autres avantages

Tous les employés, y compris les membres de la haute direction visés, reçoivent d'autres avantages, tels que des programmes relatifs à la santé et au bien-être classiques qui sont fondés sur les pratiques du marché concurrentiel et aident à attirer et à fidéliser des personnes talentueuses.

Avantages accessoires

Les membres de la haute direction visés reçoivent un nombre limité d'avantages accessoires, notamment :

- une allocation pour avantages accessoires variable de 4 500 \$ que le haut dirigeant peut utiliser à son gré
- un nombre limité d'affiliations à des clubs récréatifs et/ou de déjeuners, en fonction des besoins des affaires
- un espace de stationnement réservé évalué à 5 628 \$
- une allocation d'automobile annuelle de 18 000 \$.

Tous les avantages accessoires accordés aux membres de la haute direction visés ont un coût direct pour TransCanada et sont évalués sur cette base.

Le comité examine aussi les dépenses des membres de la haute direction visés et leur utilisation de l'avion de l'entreprise chaque année. Ils ne peuvent utiliser l'avion de l'entreprise que lorsque cela est directement relié à leur travail et en fait partie intégrante.

DÉCISIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION PRISES EN 2013

Le conseil a pris un certain nombre de décisions relatives à la rémunération en 2013 : des rajustements du salaire de base, des attributions d'incitatifs à court terme pour le rendement en 2012 et des attributions d'incitatifs à long terme en fonction de son évaluation du rendement individuel et afin de reconnaître les contributions éventuelles au succès futur de TransCanada. Vous trouverez des renseignements plus détaillés dans les *Profils des hauts dirigeants* à compter de la page 85.

Le conseil a aussi établi le multiplicateur du rendement pour les attributions d'UAID de 2010 afin de calculer le nombre d'unités qui sont acquises aux fins de paiement pour la période de rendement de trois ans terminée le 31 décembre 2012 (voir la page 83 pour de plus amples renseignements).

Salaire de base

Chaque année, la direction effectue un examen de la rémunération sur le marché avec son consultant externe afin d'aligner les balises par rapport aux niveaux de salaire de base médians de notre groupe de référence. Le salaire de base de quatre de nos membres de la haute direction visés a été augmenté afin de maintenir la compétitivité avec notre groupe de référence et de reconnaître leur compétence dans leurs fonctions. L'augmentation annuelle moyenne s'est établie à 4,5 %. La position du salaire de base de M. Girling par rapport à notre groupe de référence n'a pas changé, par conséquent, celui-ci a été maintenu au niveau existant (2012). Les rajustements du salaire de base prennent effet le 1^{er} mars 2013.

Incitatif à court terme

Les incitatifs à court terme ont été établis en février 2013 à l'égard du rendement en 2012 en fonction du rendement individuel et de l'entreprise. Le conseil a aussi approuvé les objectifs annuels de l'entreprise pour 2013, qui sont toujours axés sur les résultats financiers, relatifs à la croissance et opérationnels qui soutiennent nos stratégies fondamentales.

Rendement individuel

Les attributions d'incitatifs à court terme des membres de la haute direction visés pour le rendement de 2012 ont été fondées sur leur cible (exprimée sous forme de pourcentage de leur salaire de base), les résultats principaux de l'entreprise pour l'exercice ainsi que sur le rendement de l'entreprise. Vous trouverez plus de détails dans les profils des hauts dirigeants qui suivent.

Rendement de l'entreprise

Le CRE de 2012 a été fondé à 50 % sur notre rendement financier et à 50 % sur des facteurs opérationnels, des facteurs de croissance et d'autres facteurs commerciaux. Les tableaux ci-dessous illustrent nos objectifs et nos résultats pour 2012.

Après avoir tenu compte de ces résultats concernant le rendement, le conseil a attribué un CRE de 0,90, soit un CRE inférieur à la cible. Cette note a fourni le contexte pour l'attribution des incitatifs à court terme de 2012 pour tous les employés.

Rendement financier (pondération de 50 %)

Vous pouvez trouver les définitions de ces termes ainsi que de plus amples renseignements sur notre rendement financier et de l'entreprise dans notre rapport de gestion 2012 (sur www.transcanada.com et www.sedar.com).

Principales mesures financières (en millions de \$ CA)	Objectifs	Résultats de 2012	Résultats de 2011	Résultats de 2010
Résultats comparables	1 549	1 330	1 559	1 357
Fonds provenant de l'exploitation	3 447	3 284	3 451	3 161
Bénéfice avant intérêts et impôts comparable	3 231	2 870	3 216	2 526
Principales mesures par action (en \$ CA)				
Résultat comparable par action – de base	2,20	1,89	2,22	1,97
Fonds provenant de l'exploitation par action – de base	4,90	4,66	4,92	4,58

Notes

- Nous calculons le *Résultat comparable par action* et les *fonds provenant de l'exploitation par action* en utilisant le nombre moyen pondéré de nos actions en circulation : 705 millions en 2012, 702 millions en 2011 et 691 millions en 2010.
- Le *résultat comparable*, le *résultat comparable avant intérêts et impôts* et le *résultat comparable par action* excluent des éléments précis qui ne sont pas considérés comme faisant partie de l'exploitation sous-jacente au cours de l'exercice durant lequel ces éléments sont comptabilisés dans le bénéfice net. Ces éléments précis comprennent principalement la provision pour évaluation pour le projet Mackenzie Gas comptabilisée en 2010 l'incidence de la décision arbitrale relative au CAÉ de Sundance A comptabilisée en 2012 et les gains et les pertes non réalisés au cours de chaque exercice et provenant des variations de la juste valeur de certains dérivés utilisés pour gérer notre exposition à certains risques financiers et risques liés aux prix des marchandises.
- Le *résultat comparable*, les *fonds provenant de l'exploitation*, le *résultat comparable avant intérêts et impôts*, le *résultat comparable par action* et les *fonds provenant de l'exploitation par action* sont des mesures non conformes aux PCGR qui n'ont pas de signification normalisée aux termes des PCGR (voir l'annexe B pour de plus amples renseignements).

Le conseil a été d'avis que notre rendement de 2012 a été inférieur aux objectifs financiers qui avaient été fixés au début de 2012. Le résultat comparable et le résultat comparable par action ont été inférieurs aux cibles de 1 549 M\$ et de 2,20 \$. Cela est principalement attribuable à des retards dans la remise à neuf des réacteurs 1 et 2 de Bruce Power, à une baisse des produits des activités ordinaires provenant de nos gazoducs des États-Unis, à la force majeure invoquée dans le cadre du CAÉ de Sundance A et à la remise à 2013 de la décision de l'ONÉ concernant la demande de droits pour 2012-2013 pour le réseau principal au Canada. Les fonds provenant de l'exploitation et les fonds provenant de l'exploitation par action ont été inférieurs à nos cibles en raison d'un résultat comparable inférieur.

Facteurs opérationnels, facteurs de croissance et autres facteurs commerciaux (pondération de 50 %)

Stratégies fondamentales	Résultats obtenus en 2012
Maximiser la valeur de nos actifs d'infrastructure et de nos positions commerciales tout au long de leur cycle de vie	- Résolution de questions importantes, notamment : - Décision arbitrale relative à Sundance A exigeant que le réacteur soit reconstruit en préservant la valeur future - Décision favorable sur le traitement des questions relatives aux prix du marché de la capacité à New York - Règlements des droits avec Northern Border et ANR Storage Company - Arrêt West Shift Plus afin de prolonger la vie du réacteur 3 de Bruce Power - Raccordements avec le gaz de schiste sur plusieurs réseaux de pipelines - Agrandissements du réseau de l'Alberta – raccordements à l'approvisionnement et développement du marché des sables bitumineux - Défis : - Retard de la décision de l'ONÉ concernant la demande de droits de 2012-2013 pour le réseau principal au Canada - Diminution des produits des activités ordinaires d'ANR et de Great Lakes
Concevoir sur le plan commercial et créer des programmes d'investissement en lien à de nouveaux actifs	- Achèvement d'importants projets de 700 M\$, pour la plupart en respectant le calendrier et le budget - Reprise avec succès de l'exploitation commerciale des réacteurs 1 et 2 de Bruce Power - Début de la construction du projet Gulf Coast - L'obtention des permis du Nebraska pour le pipeline Keystone XL respecte l'échéancier - Défis : - La remise en marche des réacteurs 1 et 2 de Bruce Power a été réalisée mais plus tard que prévu
Entretenir un portefeuille axé sur des possibilités de développement de grande qualité	- Obtention de projets de pipelines de pétrole brut, de bitume et de diluant de 4 G\$ (la participation de TransCanada étant de 2,5 G\$) - Attribution de nouveaux projets d'infrastructures de 1,9 G\$ au Mexique - Formation du partenariat Coastal GasLink avec Shell afin de transporter le gaz du réseau de l'Alberta à leur projet de GNL proposé sur la côte ouest - Signature d'un contrat avec l'Office de l'électricité de l'Ontario visant le développement, la propriété et l'exploitation de la centrale électrique de Napanee de 900 MW alimentée au gaz naturel située dans l'est de l'Ontario. Cette centrale remplace une installation antérieure planifiée pour Oakville que le gouvernement de l'Ontario a annulée
Maximiser notre capacité concurrentielle	- Solides relations avec les parties intéressées - Excellent rendement en matière de sécurité des employés - Atteinte ou dépassement de toutes les cibles relatives à la fiabilité des actifs - Gestion des frais non transférables de façon à atteindre des cibles éloignées - Maintien de la note de solvabilité « A » et d'un bilan solide

En fonction de ces résultats, le conseil a établi que le rendement, notamment au chapitre de la croissance et de l'exploitation, de TransCanada a été conforme ou supérieur aux attentes en 2012.

Incentifs à long terme

Des incitatifs à long terme ont été attribués en 2013 en fonction des évaluations faites par le conseil et le comité du rendement individuel de chaque membre de la haute direction visé et de la contribution qu'il peut apporter au succès futur de TransCanada. Les attributions d'incitatifs à long terme faites à nos membres de la haute direction visés se situaient toutes dans la fourchette cible.

Les incitatifs à long terme attribués en 2013 à nos membres de la haute direction visés ont été répartis également entre les UAID et les options d'achat d'actions, soit à raison de 50 % dans chaque cas. L'attribution d'incitatifs à long terme de M. Girling a été répartie à raison de 58 % pour les UAID et de 42 % pour les options d'achat d'actions afin de respecter la limite aux termes du régime d'options d'achat d'actions à l'effet qu'aucun participant ne peut se voir attribuer plus de 20 % du nombre total d'options attribuées au cours d'un exercice donné (voir le profil de M. Girling à la page 86).

Unités d'actions à l'intention des dirigeants

Le comité et le conseil ont approuvé une attribution d'UAID pour 2013 comme suit :

Mesure du rendement	Pondération	Période de mesure
RTA relatif	100 %	Du 1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le régime d'UAID à la page 75.

Options d'achat d'actions

Le comité et le conseil ont approuvé une nouvelle méthodologie d'évaluation afin de déterminer la valeur des attributions d'options d'achat d'actions à compter de 2012. Nous calculons la valeur comptable de TransCanada aux fins des attributions d'options d'achat d'actions en utilisant le modèle d'évaluation binomial, qui est une méthode d'évaluation généralement reconnue pour les options d'achat d'actions. La valeur comptable est utilisée à la fois aux fins de la rémunération et aux fins de l'information financière.

Le comité et le conseil ont approuvé une attribution d'options d'achat d'actions le 15 février 2013 à un prix d'exercice de 47,09 \$. Le comité et le conseil ont examiné l'évaluation préparée par le consultant externe de la direction lorsqu'ils ont déterminé le nombre d'options d'achat d'actions à attribuer à nos membres de la haute direction visés. Les hypothèses clés suivantes ont été formulées afin d'établir la juste valeur des options :

- volatilité de 18 % des actions sous-jacentes (volatilité historique et implicite)
- rendement des dividendes de 3,65 %
- taux d'intérêt sans risque de 1,65 %
- durée prévue d'après les données historiques sur l'exercice des options de 6,0 ans.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'évaluation de nos options d'achat d'actions à la page 94.

PAIEMENT DE L'ATTRIBUTION D'UNITÉS D'ACTIONS À L'INTENTION DES DIRIGEANTS DE 2010

Multiplicateur du rendement

L'attribution d'UAID effectuée en 2010 a été acquise le 31 décembre 2012 et sera payée en mars 2013. Cette attribution prévoyait l'acquisition de 0 % à 150 % des unités en fonction de l'évaluation faite par le conseil de notre rendement par rapport à des mesures du rendement préétablies au cours de la période de trois ans. Les paiements d'UAID ont été calculés à l'aide d'un multiplicateur du rendement de 1,11. Le conseil a examiné les résultats suivants afin de déterminer la valeur à l'acquisition :

Mesure	Période	Cibles du niveau de rendement pour l'attribution d'UAID de 2010			Rendement réel	Multiplicateur	Pondération	Multiplicateur pondéré
		Seuil	Cible	Maximum				
RTA absolu	De janvier 2010 à décembre 2012	14 %	24 %	39 %	47 %	1,5	30 %	0,45
RTA relatif par rapport au groupe de pairs (voir ci-dessous) (d'après le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume pour 5 jours de 46,98 \$ des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2012)	De janvier 2010 à décembre 2012	au moins le 25 ^e percentile	au moins le 50 ^e percentile	au moins le 75 ^e percentile	P46	0,9	30 %	0,28
Résultat par action (comparable)	Résultats annuels cumulatifs (de 2010 à 2012)	5,88 \$	6,24 \$	6,73 \$	6,08 \$	0,8	6,25 %	0,05
Bénéfice net (en excluant les rajustements à la valeur de marché) (en millions)	Résultats annuels cumulatifs (de 2010 à 2012)	4 055 \$	4 301 \$	4 645 \$	4 104 \$	0,6	6,25 %	0,04
Fonds provenant de l'exploitation par action (méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation)	Résultats annuels cumulatifs (de 2010 à 2012)	13,16 \$	13,96 \$	15,08 \$	14,16 \$	1,1	6,25 %	0,07
Fonds provenant de l'exploitation (en millions) (méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation)	Résultats annuels cumulatifs (de 2010 à 2012)	9,069 \$	9,620 \$	10,389 \$	9 896 \$	1,2	6,25 %	0,07
Facteurs commerciaux notamment au chapitre de l'exploitation et de la croissance	De janvier 2010 à décembre 2012	s.o.	s.o.	s.o.	Atteint la cible	1,0	15 %	0,15
Multiplicateur du rendement								1,11

Notes

- Les cibles pour le *résultat comparable par action* et les *fonds provenant de l'exploitation par action* ont été établies en 2010 en fonction d'un nombre de 689 millions d'actions en circulation.
- Le *résultat comparable par action* et les *fonds provenant de l'exploitation par action* ont été calculés en utilisant les moyennes pondérées suivantes d'actions en circulation : 691 millions en 2010, 702 millions en 2011 et 705 millions en 2012.
- Le *résultat comparable par action*, les *fonds provenant de l'exploitation par action* et les *fonds provenant de l'exploitation* sont des mesures non conformes aux PCGR qui n'ont pas de signification normalisée aux termes des PCGR. Vous trouverez de plus amples renseignements sur ces mesures non conformes aux PCGR à l'Annexe B et dans notre rapport de gestion 2012.
- Le *bénéfice net* reflète le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires compte non tenu des rajustements de l'évaluation à la valeur du marché.
- Le *groupe de pairs pour le RTA relatif* est composé de sociétés paires dont les titres sont négociés dans le public qui représentent des occasions d'investissement pour les investisseurs dans des titres de capitaux propres qui recherchent une exposition au secteur des pipelines, de l'énergie et des services publics nord-américain.

Groupe de pairs pour le RTA relatif

Canadian Utilities Ltd.	Enbridge Inc.	Southern Company
Dominion Resources Inc.	Entergy Corporation	Spectra Energy Corporation
DTE Energy Company	Exelon Corporation	TransAlta Corporation
Duke Energy Corporation	Fortis Inc.	Williams Companies Inc.
Emera Inc.	Sempra Energy	Xcel Energy Inc.

Notes :

- Williams Companies (Williams) a divisé son entreprise de production de pétrole et de gaz en janvier 2012. L'ancienne entreprise d'exploration et de production de la société, WPX Energy, Inc., est négociée à la NYSE. Nous avons utilisé une méthodologie standard pour calculer le RTA pour cette société dans une situation de scission. L'opération de WPX est traitée comme le réinvestissement d'un dividende dans Williams en fonction des cours de clôture le jour de l'opération.
- Deux sociétés paires approuvées initialement pour l'attribution de 2010 ont été retirées de notre analyse : El Paso Corporation et Southern Union Company. Kinder Morgan Inc. a réalisé son acquisition d'El Paso Corporation en mai 2012. Energy Transfer Equity, L.P. a réalisé sa fusion avec Southern Union Company en mars 2012.

Notre RTA relatif se situait près du niveau médian (soit le 46^e percentile). Au cours de la période de 3 ans, nos mesures d'évaluation ont connu une amélioration marquée par rapport au groupe de référence en raison principalement de notre portefeuille croissant de projets fiables du point de vue commercial et de nos perspectives futures positives. Toutefois, cela a été en partie neutralisé par l'incidence sur le cours de nos actions des longues démarches réglementaires, des retards dans les projets et des résultats inférieurs.

Le conseil a établi que les *Facteurs opérationnels, facteurs de croissance et autres facteurs commerciaux* au cours de la période de trois ans ont correspondu aux attentes. En plus des résultats de 2012 présentés à la page 81, le conseil a aussi remarqué les résultats suivants pour 2010 et 2011 :

Stratégies fondamentales	Résultats en 2010 et en 2011
Maximiser la valeur de nos actifs d'infrastructure et de nos positions commerciales tout au long de leur cycle de vie	- Négociation de règlements avec des expéditeurs concernant le réseau de l'Alberta, Foothills, ANR Storage, Tuscarora, Great Lakes, Northern Border et le pipeline TransQuébec et Maritimes - Obtention de raccords supplémentaires à l'approvisionnement et au marché sur les gazoducs et les oléoducs
Concevoir sur le plan commercial et créer les programmes de développement en lien à de nouveaux actifs	- Poursuite de l'exécution réussie de notre important programme de dépenses en immobilisations - Respect du calendrier dans la plupart des projets et conformément au budget ou en dessous - Réalisation des phases 1 et 2 de Keystone, des phases 1 et 2 du parc éolien Kibby, du corridor centre-nord du réseau de l'Alberta, du pipeline Bison, de Halton Hills, de Groundbirch et d'autres
Entretenir un portefeuille axé sur des possibilités de développement de grande qualité	Les nouveaux projets comprenaient Canadian Solar, le terminal d'Hardisty, les projets Marketlink de Bakken et de Cushing, Houston Lateral et Horn River
Maximiser notre capacité concurrentielle	- Solides relations avec les parties intéressées – dans des circonstances difficiles (clients, médias, gouvernement) - Rendement opérationnel exceptionnel de plusieurs actifs se traduisant par une disponibilité accrue et des coûts réduits - Atteinte ou dépassement de toutes les cibles établies pour la sécurité et la fiabilité et gestion des frais d'exploitation de façon à ce qu'ils soient inférieurs au plan - Maintien d'une note de solvabilité « A »

Attributions aux membres de la haute direction visés

Le tableau ci-dessous résume les renseignements détaillés sur l'attribution initiale d'UAID de 2010, ainsi que le montant versé à chaque membre de la haute direction visé à l'acquisition de l'attribution d'UAID à la fin de 2012 :

	Attribution d'UAID de 2010		Paiement d'UAID de 2010			
	Nombre d'UAID attribuées	Valeur de l'attribution d'UAID (\$)	Nombre d'UAID à l'acquisition (comprend les équivalents de dividendes au 31 déc. 2012)	Multiplicateur du rendement	Valeur du paiement d'UAID (\$)	% de l'attribution initiale
Russell K. Girling	58 708,415	2 100 000	66 435,017	1,11	3 464 440	165 %
Donald R. Marchand	6 933,184	248 000	7 845,662		409 134	165 %
Alexander J. Pourbaix	41 934,582	1 500 000	47 453,584		2 474 600	165 %
Gregory A. Lohnes	17 193,179	615 000	19 455,969		1 014 586	165 %
Karl Johansson	11 182,555	400 000	12 654,283		659 893	165 %
Donald M. Wishart	30 402,572	1 087 500	34 403,848		1 794 085	165 %

Notes

- Le *nombre d'UAID attribuées* correspond à la valeur de l'attribution d'UAID divisée par le prix d'évaluation de 35,77 \$ (le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada à la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution inclusivement (le 1^{er} janvier 2010)).
- Le *nombre d'UAID à l'acquisition* comprend un nombre équivalent d'unités pour le dividende final qui est déclaré au 31 décembre mais qui n'a pas été versé à la date d'acquisition. La valeur du dividende final est attribuée en espèces et a été convertie en unités et est reflétée dans le *nombre d'UAID à l'acquisition*.
- La *valeur du paiement d'UAID* est calculée en utilisant le prix d'évaluation de 46,98 \$ (le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada à la TSX pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition inclusivement (le 31 décembre 2012)).

PROFILS DES HAUTS DIRIGEANTS

La prochaine section dresse un profil de chacun des membres de la haute direction visés, y compris leurs principaux résultats en 2012, les détails de leur rémunération pour 2012 et les deux exercices précédents, leur propriété d'actions au 31 décembre 2012 et le salaire de base ainsi que les attributions d'incitatifs à long terme pour 2013.



Russell K. Girling

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

À titre de président et chef de la direction, M. Girling est responsable de notre direction globale et de notre vision dans l'élaboration avec notre conseil de notre orientation stratégique, de nos valeurs et de nos plans d'affaires. Cela comprend la responsabilité générale de l'exploitation et de la croissance de notre entreprise parallèlement à la gestion du risque afin de créer une valeur durable à long terme pour nos actionnaires.

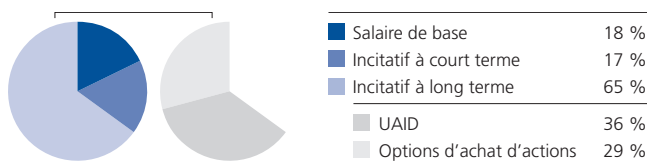
Principaux résultats en 2012

- Obtention d'importants nouveaux projets d'infrastructures qui soutiennent la croissance future
- Résolution de questions importantes (Sundance A, Ravenswood, Oakville)
- Confiance des investisseurs menant à un cours des actions sans précédent
- Cibles financières de 2012 non atteintes

- Le rendement de M. Girling est évalué en tenant compte à la fois du rendement de l'entreprise, des objectifs personnels et de la direction exercée.
- L'attribution d'incitatifs à court terme totale pour le rendement de 2012 a été fondée sur la cible de M. Girling, soit 100 % du salaire de base. Le conseil a considéré les résultats principaux de l'entreprise de M. Girling pour l'exercice (comme mentionné) ainsi que le rendement de l'entreprise pour établir l'attribution.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2012 de M. Girling exprimées en pourcentage du salaire de base de 2012 ont été de 92 % et de 354 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2012	2011	2010
Fixe			
Salaire de base	1 300 000 \$	1 100 000 \$	1 000 000 \$
Variable			
Incitatif à court terme	1 200 000	1 350 000	1 100 000
Incitatif à long terme			
UAID	2 530 000	2 700 000	2 100 000
Options d'achat d'actions	2 070 000	900 000	1 254 000
Rémunération directe totale	7 100 000 \$	6 050 000 \$	5 454 000 \$
Variation par rapport au dernier exercice	17 %	11 %	-

Composition de la rémunération de 2012



Propriété d'actions

Niveau de propriété minimal	Valeur minimale	Propriété totale aux termes des lignes directrices	Propriété totale en multiple du salaire de base
4 x	5 200 000 \$	7 243 433 \$	5,6 x

Rémunération de 2013 (au 1^{er} mars)

Fixe			
Salaire de base	1 300 000 \$		
Variable (incitatif à long terme)			
		Composition des incitatifs à long terme	
UAID	3 000 000 \$	58 %	
Options d'achat d'actions	2 200 000 \$	42 %	

L'incitatif à court terme est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La propriété d'actions est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 46,13 \$ pour les actions de TransCanada et de 40,40 \$ pour les parts de TC PipeLines, LP à la NYSE au 31 décembre 2012.

L'attribution d'incitatifs à long terme de M. Girling a été répartie à raison de 58 % pour les UAID et de 42 % pour les options d'achat d'actions afin de respecter la limite aux termes du régime d'options d'achat d'actions à l'effet qu'aucun participant ne peut se voir attribuer plus de 20 % du nombre total d'options attribuées au cours d'une année donnée.



Donald R. Marchand

VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET CHEF DES FINANCES

À titre de vice-président directeur et chef des finances, M. Marchand est responsable de l'information financière, de la fiscalité, des finances, de la trésorerie, de la gestion du risque et des relations avec les investisseurs.

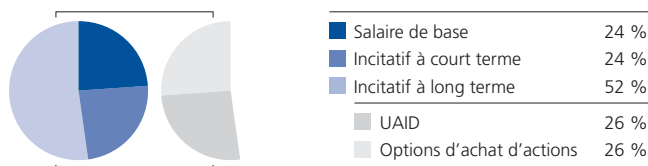
Principaux résultats en 2012

- Maintien d'une note de solvabilité « A »
- Réponse à tous les besoins de financement avec des prix exceptionnellement bas
- Les détenteurs d'obligations/actionnaires continuent de soutenir TransCanada, comme le démontre le cours des actions et le rendement du différentiel de taux
- Transition réussie aux PCGR des États-Unis

- Le rendement de M. Marchand est évalué en tenant compte à la fois du rendement de l'unité d'exploitation, des objectifs personnels et de la direction exercée.
- L'attribution d'incitatifs à court terme totale pour le rendement de 2012 a été fondée sur la cible de M. Marchand, soit 65 % du salaire de base.
- Le conseil a considéré les résultats principaux de l'entreprise de M. Marchand pour l'exercice (comme mentionné) ainsi que le rendement de l'entreprise pour établir l'attribution.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2012 de M. Marchand exprimées en pourcentage du salaire de base de 2012 ont été de 100 % et de 225 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2012	2011	2010
Fixe			
Salaire de base	460 000 \$	410 000 \$	370 000 \$
Variable			
Incitatif à court terme	460 000	450 000	299 250
Incitatif à long terme			
UAID	517 500	525 000	248 000
Options d'achat d'actions	517 500	175 000	320 400
Rémunération directe totale	1 955 000 \$	1 560 000 \$	1 237 650 \$
Variation par rapport au dernier exercice	25 %	26 %	–

Composition de la rémunération de 2012



Propriété d'actions

Niveau de propriété minimal	Valeur minimale	Propriété totale aux termes des lignes directrices	Propriété totale en multiple du salaire de base
2 x	920 000 \$	1 009 593 \$	2,2 x

Rémunération de 2013 (au 1^{er} mars)

Fixe			
Salaire de base	515 000 \$		
Variable (incitatif à long terme)		Composition des incitatifs à long terme	
UAID	708 131 \$	50 %	
Options d'achat d'actions	708 130 \$	50 %	

L'incitatif à court terme est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La propriété d'actions est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 46,13 \$ pour les actions de TransCanada et de 40,40 \$ pour les parts de TC PipeLines, LP à la NYSE au 31 décembre 2012.



Alexander J. Pourbaix

PRÉSIDENT, ÉNERGIE ET OLÉODUCS

À titre de président, Énergie et oléoducs, M. Pourbaix est responsable de nos activités non réglementées relatives au stockage du gaz et aux oléoducs.

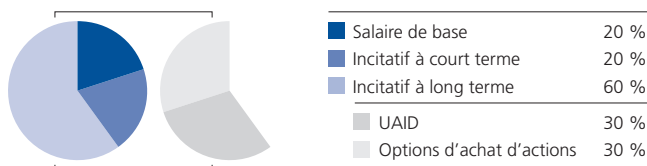
Principaux résultats en 2012

- Obtention de nouveaux projets d'oléoducs de 4 G\$ (participation de TransCanada de 2,5 G\$)
- Résolution de questions importantes (Sundance A, Ravenswood, Oakville)
- Réalisation des programmes afin de prolonger la vie des réacteurs 3 et 4 de Bruce Power
- Atteinte des cibles financières pour les oléoducs, insuffisance du rendement financier pour l'énergie
- Retard dans le redémarrage des réacteurs 1 et 2 de Bruce Power

- Le rendement de M. Pourbaix est évalué en tenant compte à la fois du rendement commercial, des objectifs personnels et de la direction exercée.
- L'attribution d'incitatifs à court terme totale pour le rendement de 2012 a été fondée sur la cible de M. Pourbaix, soit 75 % du salaire de base. Le conseil a considéré les résultats principaux de l'entreprise de M. Pourbaix pour l'exercice (comme mentionné) ainsi que le rendement de l'entreprise pour établir l'attribution.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2012 de M. Pourbaix exprimées en pourcentage du salaire de base de 2012 ont été de 105 % et de 300 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2012	2011	2010
Fixe			
Salaire de base	765 000 \$	740 000 \$	700 000 \$
Variable			
Incitatif à court terme	800 000	1 050 000	798 000
Incitatif à long terme			
UAID	1 147 500	1 665 000	1 500 000
Options d'achat d'actions	1 147 500	555 000	649 600
Rémunération directe totale	3 860 000 \$	4 010 000 \$	3 647 600 \$
Variation par rapport au dernier exercice	- 4 %	10 %	-

Composition de la rémunération de 2012



Propriété d'actions

Niveau de propriété minimal	Valeur minimale	Propriété totale aux termes des lignes directrices	Propriété totale en multiple du salaire de base
2 x	1 530 000 \$	2 160 848 \$	2,8 x

Rémunération de 2013 (au 1^{er} mars)

Fixe		
Salaire de base	780 000 \$	
Variable (incitatif à long terme)		Composition des incitatifs à long terme
UAID	1 267 500 \$	50 %
Options d'achat d'actions	1 267 500 \$	50 %

L'incitatif à court terme est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La propriété d'actions est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 46,13 \$ pour les actions de TransCanada et de 40,40 \$ pour les parts de TC PipeLines, LP à la NYSE au 31 décembre 2012.



Gregory A. Lohnes

**VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR, EXPLOITATION ET PROJETS IMPORTANTS
(PRÉSIDENT, GAZODUCS JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2012)**

À titre de vice-président directeur, Exploitation et projets importants, M. Lohnes est responsable de la conception, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien de toutes les installations et les infrastructures. Ces responsabilités comprennent les services d'ingénierie et les services techniques, la gestion de projets, la construction, les opérations sur le terrain, la collectivité, la sécurité et l'environnement et l'approvisionnement et les services partagés.

Principaux résultats en 2012

à titre de président, Gazoducs

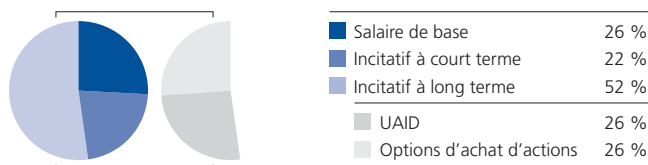
- Règlements des droits pour les gazoducs des États-Unis, y compris la restructuration des actifs extracôtiers
- Raccordement à l'approvisionnement en gaz/au marché, saisissant presque 100 % de nouveau gaz dans le BSOC
- Obtention de projets de pipelines de 1,9 G\$ au Mexique
- Direction du processus d'audition des demandes de droits pour le réseau principal au Canada (décision retardée jusqu'en 2013)
- Rendement financier des gazoducs des États-Unis en dessous des cibles

- Le rendement de M. Lohnes est évalué en tenant compte à la fois du rendement de l'unité d'exploitation, des objectifs personnels et de la direction exercée.
- L'attribution d'incitatifs à court terme totale pour le rendement de 2012 a été fondée sur la cible de M. Lohnes, soit 65 % du salaire de base. Le conseil a considéré les résultats principaux de l'entreprise de M. Lohnes pour l'exercice (comme mentionné) ainsi que le rendement de l'entreprise pour établir l'attribution.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2012 de M. Lohnes exprimées en pourcentage du salaire de base de 2012 ont été de 82 % et de 196 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2012*	2011	2010
Fixe			
Salaire de base	575 000 \$	510 000 \$	500 000 \$
Variable			
Incitatif à court terme	470 000	550 000	570 000
Incitatif à long terme			
UAID	562 500	822 375	615 000
Options d'achat d'actions	562 500	274 125	354 600
Rémunération directe totale	2 170 000 \$	2 156 500 \$	2 039 600 \$
Variation par rapport au dernier exercice	1 %	6 %	–

* Afin de reconnaître sa nomination au poste de vice-président directeur, Exploitation et projets importants le 1^{er} novembre 2012, le comité des ressources humaines et le conseil ont augmenté le taux du salaire de base annuel de M. Lohnes, qui est passé de 525 000 \$ à 575 000 \$.

Composition de la rémunération de 2012



Propriété d'actions

Niveau de propriété minimal	Valeur minimale	Propriété totale aux termes des lignes directrices	Propriété totale en multiple du salaire de base
2 x	1 150 000 \$	1 536 119 \$	2,7 x

Rémunération de 2013 (au 1^{er} mars)

Fixe			
Salaire de base	585 000 \$		
Variable (incitatif à long terme)		Composition des incitatifs à long terme	
UAID	658 125 \$	50 %	
Options d'achat d'actions	658 125 \$	50 %	

L'incitatif à court terme est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La propriété d'actions est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 46,13 \$ pour les actions de TransCanada et de 40,40 \$ pour les parts de TC PipeLines, LP à la NYSE au 31 décembre 2012.



Karl Johannson

PRÉSIDENT, GAZODUCS

(VICE-PRÉSIDENT PRINCIPAL, GAZODUCS DU CANADA ET DE L'EST DES ÉTATS-UNIS JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2012)

À titre de président, Gazoducs, M. Johannson est responsable de nos activités relatives aux gazoducs et des activités relatives au stockage du gaz naturel réglementé au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

Principaux résultats en 2012

à titre de vice-président principal, Gazoducs du Canada et de l'Est des États-Unis

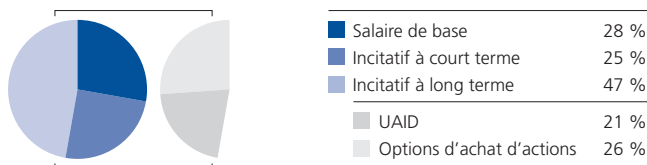
- Raccordements à l'approvisionnement et au marché en Alberta et dans le nord-est de la Colombie-Britannique
- Direction du processus de demandes de droits pour le réseau principal au Canada (décision retardée jusqu'en 2013)
- Attribution en 2012 de la composante du projet Coastal GasLink du réseau de l'Alberta
- Atteinte des cibles financières
- Obtention de nouvelles sources du bassin Marcellus vers le réseau principal au Canada

- Le rendement de M. Johannson est évalué en tenant compte à la fois du rendement de l'unité d'exploitation, des objectifs personnels et de la direction exercée.
- L'attribution d'incitatifs à court terme totale de M. Johannson pour le rendement de 2012 a été calculée au prorata en fonction de la cible et du salaire de base de M. Johannson dans son poste précédent de vice-président principal, Gazoducs du Canada et de l'Est des États-Unis et de sa cible de 65 % et de son salaire de base dans son poste actuel. Le conseil a considéré les résultats principaux de l'entreprise de M. Johannson pour l'exercice (comme mentionné) ainsi que le rendement de l'entreprise pour établir l'attribution.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2012 de M. Johannson exprimées en pourcentage du salaire de base de 2012 ont été de 87 % et de 168 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2012*	2011	2010
Fixe			
Salaire de base	465 000 \$	360 000 \$	350 000 \$
Variable			
Incitatif à court terme	405 000	512 500	451 250
Incitatif à long terme			
UAID	353 333	417 600	400 000
Options d'achat d'actions	426 667	104 400	100 000
Rémunération directe totale	1 650 000 \$	1 394 500 \$	1 301 250 \$
Variation par rapport au dernier exercice	18 %	7 %	-

* En reconnaissance de sa nomination au poste de président, Gazoducs le 1^{er} novembre 2012, le comité des ressources humaines et le conseil ont augmenté le taux du salaire de base annuel de M. Johannson, qui est passé de 365 000 \$ à 465 000 \$, et lui a accordé une attribution spéciale d'options d'achat d'actions évaluées à 250 000 \$.

Composition de la rémunération de 2012



Propriété d'actions

Niveau de propriété minimal	Valeur minimale	Propriété totale aux termes des lignes directrices	Propriété totale en multiple du salaire de base
2 x	930 000 \$	1 360 060 \$	2,9 x

Rémunération de 2013 (au 1^{er} mars)

Fixe		
Salaire de base	475 000 \$	
Variable (incitatif à long terme)		Composition des incitatifs à long terme
UAID	558 135 \$	50 %
Options d'achat d'actions	558 134 \$	50 %

L'incitatif à court terme est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La propriété d'actions est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 46,13 \$ pour les actions de TransCanada et de 40,40 \$ pour les parts de TC PipeLines, LP à la NYSE au 31 décembre 2012.

Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2012

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens sauf indication contraire.

TABEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau ci-dessous résume la rémunération reçue par nos membres de la haute direction visés au cours des trois derniers exercices terminés les 31 décembre 2012, 2011 et 2010.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Attributions fondées sur des options (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres		Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération (\$)	Rémunération totale (\$)
					Régimes incitatifs annuels (\$)	Régimes incitatifs à long terme (\$)			
Russell K. Girling Président et chef de la direction	2012	1 266 674	2 530 000	2 070 000	1 200 000	0	1 592 000	20 640	8 679 314
	2011	1 083 338	2 700 000	900 000	1 350 000	109 200	722 000	10 833	6 875 371
	2010	900 006	2 100 000	1 254 000	1 100 000	59 650	1 451 000	76 693	6 941 349
Donald R. Marchand Vice-président directeur et chef des finances	2012	451 674	517 500	517 500	460 000	0	356 000	86 784	2 389 458
	2011	403 338	525 000	175 000	450 000	31 080	241 000	4 033	1 829 451
	2010	320 004	248 000	320 400	299 250	30 560	639 000	3 075	1 860 289
Alexander J. Pourbaix Président, Énergie et oléoducs	2012	760 834	1 147 500	1 147 500	800 000	0	227 000	50 908	4 133 742
	2011	733 338	1 665 000	555 000	1 050 000	109 200	250 000	55 333	4 417 871
	2010	700 008	1 500 000	649 600	798 000	81 200	62 000	60 000	3 850 808
Gregory A. Lohnes Vice-président directeur, Exploitation et projets importants	2012	530 834	562 500	562 500	470 000	0	533 000	10 968	2 669 802
	2011	508 334	822 375	274 125	550 000	33 600	119 000	5 083	2 312 517
	2010	465 006	615 000	354 600	570 000	40 125	414 000	4 563	2 463 294
Karl Johansson Président, Gazoducs	2012	380 836	353 333	426 667	405 000	0	979 000	104 914	2 649 750
	2011	358 334	417 600	104 400	512 500	50 400	79 000	26 468	1 548 702
	2010	350 004	400 000	100 000	451 250	45 760	34 000	24 386	1 405 400
Donald M. Wishart (Ancien) vice-président directeur, Exploitation et projets importants	2012	540 000	750 000	750 000	409 550	0	74 000	51 349	2 574 899
	2011	600 000	1 125 000	375 000	660 000	50 400	76 000	48 000	2 934 400
	2010	587 502	1 087 500	362 500	641 250	43 750	280 000	26 875	3 029 377

Notes

- M. Lohnes a été nommé au poste de vice-président directeur, Exploitation et projets importants le 1^{er} novembre 2012. Les montants indiqués pour 2012 comprennent la rémunération gagnée durant deux mois à son nouveau poste et dix mois à son poste précédent de président, Gazoducs.
- M. Johansson a été promu au poste de président, Gazoducs le 1^{er} novembre 2012. Les montants indiqués pour 2012 comprennent la rémunération gagnée durant deux mois à son nouveau poste et dix mois à son poste précédent de vice-président principal, Gazoducs du Canada et de l'Est des États-Unis.
- M. Wishart a démissionné de son poste de vice-président directeur, Exploitation et projets importants au 31 octobre 2012. Nous avons retenu ses services à titre de conseiller spécial à temps partiel à compter du 1^{er} novembre 2012 et il se retirera de TransCanada le 31 décembre 2013. Les montants indiqués pour 2012 comprennent la rémunération gagnée durant deux mois à son nouveau poste et dix mois à son poste précédent.

- Quatre des six membres de la haute direction visés ont été nommés à de nouveaux postes le 1^{er} juillet 2010. Les montants indiqués pour 2010 comprennent la rémunération gagnée durant six mois au nouveau poste et six mois à l'ancien poste.

	Ancien poste
M. Girling	Chef de l'exploitation
M. Marchand	Vice-président, Finances et trésorier
M. Pourbaix	Président, Énergie et vice-président directeur, Expansion de l'entreprise
M. Lohnes	Vice-président directeur et chef des finances

- Lorsque M. Girling a été nommé président et chef de la direction, il a aussi été nommé au conseil à titre d'administrateur le 1^{er} juillet 2010. M. Girling ne reçoit pas de rémunération à titre d'administrateur.
- Le *salaire* est le salaire de base réel gagné au cours de chacun des trois exercices. Le salaire de 2012 de M. Wishart reflète une somme de 500 000 \$ gagnée du 1^{er} janvier 2012 au 31 octobre 2012 à titre de vice-président directeur, Exploitation et projets importants. M. Wishart a gagné 40 000 \$ du 1^{er} novembre 2012 au 31 décembre 2012 à titre de conseiller spécial à temps partiel.
- Les *attributions fondées sur des actions* représentent la rémunération incitative à long terme qui a été attribuée à titre d'UAID. Le nombre d'UAID attribuées correspond à la valeur de l'attribution d'UAID divisée par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada pour la période de cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution : 44,23 \$ en 2012, 38,34 \$ en 2011 et 35,77 \$ en 2010.
- Les *attributions fondées sur des options* représentent la rémunération incitative à long terme qui a été attribuée à titre d'options d'achat d'actions. Le prix d'exercice est le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution : 41,95 \$ en 2012, 37,93 \$ en 2011 et 35,08 \$ en 2010. Voir *Évaluation des options d'achat d'actions* ci-dessous pour de plus amples renseignements sur la méthodologie.

Afin de reconnaître la promotion de M. Johansson au poste de président, Gazoducs le 1^{er} novembre 2012, le conseil lui a fait une attribution spéciale de 48 450 options d'achat d'actions le 2 novembre 2012, évaluée à 250 000 \$ et dont le prix d'exercice est de 45,29 \$.

Afin de reconnaître la promotion de M. Girling au poste de président et chef de la direction le 1^{er} juillet 2010, le conseil lui a accordé une attribution spéciale de 100 000 options d'achat d'actions le 16 juin 2010, évaluées à 554 000 \$ et dont le prix d'exercice est de 36,90 \$.

Le conseil a aussi accordé, le 29 juillet 2010, des attributions spéciales d'options d'achat d'actions dont le prix d'exercice est de 36,26 \$ à trois des membres de la haute direction visés afin de reconnaître leur nomination le 1^{er} juillet 2010 :

- M. Marchand : 47 500 options d'achat d'actions évaluées à 258 400 \$
- M. Pourbaix : 27 500 options d'achat d'actions évaluées à 149 600 \$
- M. Lohnes : 27 500 options d'achat d'actions évaluées à 149 600 \$.
- Les *régimes incitatifs annuels* représentent l'attribution d'incitatifs à court terme, versée sous forme de prime en espèces annuelle et attribuable à l'exercice indiqué. Les paiements sont faits au cours du premier trimestre de l'année qui suit.
- Les *régimes incitatifs à long terme* pour 2010 et 2011 comprennent la valeur attribuée sur un régime à droits acquis relatif à la valeur des dividendes aux termes duquel il n'y a plus d'attributions. Les derniers dividendes à verser ont été attribués pour 2011. Le conseil a établi qu'une valeur unitaire annuelle de 1,68 \$ l'unité pour 2011 et de 1,07 \$ l'unité pour 2010 soit accordée. Les montants suivants ont été réduits des montants de 2010 afin d'annuler un paiement excédentaire involontaire pour l'année 2009 versé en 2010 :
 - 58 050 \$ pour M. Girling
 - 9 030 \$ pour M. Marchand
 - 7 740 \$ pour M. Johansson
 - 25 800 \$ chacun pour M. Pourbaix et M. Wishart.

Voir *Régime incitatif à long terme non fondé sur des titres de capitaux propres* ci-dessous pour de plus amples renseignements sur le régime.

- La *valeur du régime de retraite* comprend la valeur de la rémunération annuelle provenant du régime de retraite à prestations déterminées. La valeur de la rémunération annuelle correspond à la variation de l'obligation au titre des prestations constituées attribuable à des éléments rémunérateurs et comprend le coût afférent du service pour TransCanada en 2012, majorée des changements dans la rémunération qui étaient supérieurs ou inférieurs au salaire de base présumé et des changements au régime. Voir *Prestations de retraite* ci-dessous pour de plus amples renseignements.
- L'*autre rémunération* comprend toute rémunération non déclarée dans une autre colonne pour chaque membre de la haute direction visé, notamment :
 - les paiements aux membres de la haute direction visés faits par une de nos filiales ou un des membres de notre groupe (y compris la rémunération des administrateurs payée par les membres du groupe et les sommes versées pour la

participation à des comités de gestion d'entités dans lesquelles nous détenons une participation). Cela comprend ce qui suit :

	2012	2011	2010
M. Pourbaix	43 500 \$	48 000 \$	60 000 \$
M. Wishart	42 000	42 000	21 000

- les cotisations à part égale que nous versons pour le compte des membres de la haute direction visés aux termes du régime d'épargne-actions des employés :

	2012	2011	2010
M. Girling	12 178 \$	10 833 \$	9 000 \$
M. Marchand	4 395	4 033	3 075
M. Pourbaix	7 408	7 333	—
M. Lohnes	5 107	5 083	4 563
M. Johansson	3 660	3 583	3 500
M. Wishart	5 349	6 000	5 875

- des paiements en espèces si le membre de la haute direction visé a choisi de recevoir un paiement au lieu de son droit à un congé pour l'exercice précédent :

	2012	2011	2010
M. Girling	8 462 \$	— \$	67 693 \$
M. Marchand	7 096	—	—
M. Pourbaix	—	—	—
M. Lohnes	1 962	—	—
M. Johansson	12 462	22 885	20 885
M. Wishart	4 000	—	—

- Sauf pour MM. Marchand et Johansson, les avantages accessoires ne sont pas inclus parce qu'ils sont inférieurs à 50 000 \$ et à 10 % du salaire de base total de chaque membre de la haute direction visé au cours de chacun des trois exercices. Les avantages accessoires pour MM. Marchand et Johansson en 2012 ont dépassé ce seuil. Ils comprennent :
 - M. Marchand : une allocation pour avantages accessoires variable de 4 500 \$, des cotisations annuelles de membre de clubs et de clubs de déjeuner de 4 164 \$, un espace de stationnement réservé évalué à 5 628 \$, une allocation d'automobile de 18 000 \$ et une participation dans un club de golf de 43 000 \$.
 - M. Johansson : une allocation pour avantages accessoires variable de 4 500 \$, des cotisations annuelles de membre de clubs et de clubs de déjeuner de 5 098 \$, un espace de stationnement réservé évalué à 5 628 \$, une allocation d'automobile de 11 000 \$, une valeur résiduelle pour un bail qui a expiré aux termes de notre programme de location automobile à l'intention de la haute direction abandonné de 2 191 \$ et une participation dans un club de golf de 60 375 \$.

Notes supplémentaires du tableau sommaire de la rémunération

Évaluation des options d'achat d'actions

La somme indiquée sous *Attributions fondées sur des options* est calculée en utilisant la juste valeur à la date d'attribution de l'attribution des options d'achat d'actions, telle qu'elle est établie par le comité. Pour les attributions d'options d'achat d'actions avant 2012, le consultant externe de la direction a calculé une valeur de la rémunération pour TransCanada en utilisant le modèle d'évaluation binomial. Le comité et le conseil ont utilisé soit cette valeur de la rémunération, soit une « valeur plancher » de 15 % du prix d'exercice, en retenant la valeur la plus élevée, pour déterminer la juste valeur de chaque option d'achat d'actions.

Aux fins comptables, les justes valeurs aux dates d'attribution établies pour les attributions d'options d'achat d'actions annuelles en utilisant le modèle Black-Scholes ont été de 2,93 \$ par option d'achat d'actions pour 2011 et de 6,04 \$ par option d'achat d'actions pour 2010. La juste valeur pour l'attribution d'options d'achat d'actions spéciale du 29 juillet 2010 était de 4,04 \$ et celle de l'attribution du 16 juin 2010 était de 4,63 \$.

Le comité et le conseil ont approuvé le modèle d'évaluation binomial comme méthodologie afin de déterminer les attributions d'options d'achat d'actions à compter de 2012. Le modèle d'évaluation binomial est une méthode d'évaluation généralement reconnue pour les options d'achat d'actions. Depuis 2012, le modèle d'évaluation binomial sert à calculer la valeur comptable de TransCanada, que nous utilisons maintenant tant aux fins de la rémunération qu'à celle de l'information financière. Chaque année, le comité et le conseil examineront l'évaluation préparée par le consultant externe de la direction. La valeur tient compte de la volatilité historique et implicite des actions sous-jacentes, du rendement des dividendes, du taux d'intérêt sans risque, de la durée des options, de la période d'acquisition et de la durée prévue en fonction des données historiques sur l'exercice des options.

Le tableau ci-dessous présente la valeur binomiale, la valeur plancher (pour les attributions en 2011 et en 2010) et la valeur de la rémunération finale des attributions d'options d'achat d'actions effectuées en 2012, en 2011 et en 2010 :

Date d'attribution	Prix d'exercice (\$)	Valeur binomiale (\$)	Valeur plancher (\$)	Valeur de la rémunération par option d'achat d'actions (\$)
Le 2 novembre 2012	45,29 \$	5,16 \$	– \$	5,16 \$
Le 17 février 2012	41,95	5,37	–	5,37
Le 18 février 2011	37,93	2,30	5,69	5,69
Le 29 juillet 2010	36,26	2,61	5,44	5,44
Le 16 juin 2010	36,90	2,66	5,54	5,54
Le 26 février 2010	35,08	2,32	5,26	5,26

Total des exercices d'options en 2012 (tableau supplémentaire)

Le tableau ci-dessous indique pour chaque membre de la haute direction visé :

- le nombre d'options d'achat d'actions exercées en 2012
- la valeur totale réalisée lors de l'exercice des options.

	Total des options d'achat d'actions exercées (nbre)	Valeur totale réalisée (\$)
Russell K. Girling	90 000	904 382 \$
Donald R. Marchand	34 000	401 482
Alexander J. Pourbaix	90 000	896 887
Gregory A. Lohnes	64 000	774 376
Karl Johansson	40 000	453 007
Donald M. Wishart	55 000	573 314

Régime incitatif à long terme non fondé sur des titres de capitaux propres

Les montants de 2010 et de 2011 indiqués sous *Régimes incitatifs à long terme* dans le *Tableau sommaire de la rémunération* reflètent la valeur attribuée aux termes d'un régime à droits acquis relatif à la valeur des dividendes. Aucune attribution n'a été faite aux termes du régime depuis 2003.

Aux termes du régime, une unité du régime relatif à la valeur des dividendes a été attribuée avec chaque option d'achat d'actions attribuée. Les unités avaient une durée de dix ans à compter de la date d'attribution.

Chaque unité conférait à son porteur le droit de recevoir une valeur par unité annuelle, établie par le conseil, à son gré. La valeur par unité annuelle maximale correspondait au dividende déclaré sur une action ordinaire de TransCanada au cours d'une année quelconque, et les versements étaient faits au cours du premier trimestre de l'année qui suit, généralement au plus tard le 15 mars. La dernière attribution en cours aux termes de ce régime était admissible au paiement supplémentaire relatif au dividende de 2011. Le conseil a établi que 1,68 \$ par unité (ou 100 % du total de la valeur des dividendes déclarés en 2011) seraient attribués pour 2011. Les versements pour ce paiement supplémentaire final ont été faits au premier trimestre de 2012.

Le régime relatif à la valeur des dividendes a été abandonné le 31 décembre 2011.

ATTRIBUTIONS EN VERTU D'UN RÉGIME INCITATIF

Attributions fondées sur des options et des actions en cours

Le tableau ci-dessous indique toutes les attributions fondées sur des options et des actions en cours accordées antérieurement aux membres de la haute direction visés qui étaient toujours en cours à la fin de 2012. Les valeurs à la fin de l'exercice sont fondées sur le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2012, soit 47,02 \$.

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Titres sous-jacents aux options non exercées (nbre)	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées (\$)	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (nbre)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
Russell K. Girling	100 000	33,08	12 juin 2013	1 394 000	135 769	3 191 931	–
	107 326	38,10	22 févr. 2014	957 348			
	83 857	39,75	25 févr. 2015	609 640			
	100 000	31,97	23 févr. 2016	1 505 000			
	100 000	31,93	14 sept. 2016	1 509 000			
	133 080	35,08	26 févr. 2017	1 588 975			
	100 000	36,90	16 juin 2017	1 012 000			
	158 172	37,93	18 févr. 2018	1 437 783			
	385 475	41,95	17 févr. 2019	1 954 358			
Donald R. Marchand	15 000	33,08	12 juin 2013	209 100	27 001	634 785	–
	13 368	38,10	22 févr. 2014	119 243			
	10 063	39,75	25 févr. 2015	73 158			
	12 000	31,97	23 févr. 2016	180 600			
	11 787	35,08	26 févr. 2017	140 737			
	47 500	36,26	29 juill. 2017	511 100			
	30 756	37,93	18 févr. 2018	279 572			
	96 369	41,95	17 févr. 2019	488 591			
Alexander J. Pourbaix	107 326	38,10	22 févr. 2014	957 348	74 018	1 740 159	–
	83 857	39,75	25 févr. 2015	609 640			
	100 000	31,97	23 févr. 2016	1 505 000			
	95 057	35,08	26 févr. 2017	1 134 981			
	27 500	36,26	29 juill. 2017	295 900			
	97 540	37,93	18 févr. 2018	886 639			
	213 687	41,95	17 févr. 2019	1 083 393			
Gregory A. Lohnes	35 990	38,10	22 févr. 2014	321 031	36 458	857 135	–
	30 608	39,75	25 févr. 2015	222 520			
	45 000	31,97	23 févr. 2016	677 250			
	38 973	35,08	26 févr. 2017	465 338			
	27 500	36,26	29 juill. 2017	295 900			
	48 177	37,93	18 févr. 2018	437 929			
	104 749	41,95	17 févr. 2019	531 077			
Karl Johannson	15 424	38,10	22 févr. 2014	137 582	20 106	472 687	–
	11 740	39,75	25 févr. 2015	85 350			
	18 000	31,97	23 févr. 2016	270 900			
	19 011	35,08	26 févr. 2017	226 991			
	18 348	37,93	18 févr. 2018	166 783			
	32 899	41,95	17 févr. 2019	166 798			
	48 450	45,29	2 nov. 2019	83 819			

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Titres sous-jacents aux options non exercées (nbre)	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées (\$)	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (nbre)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
Donald M. Wishart	64 267	38,10	22 févr. 2014	573 262	49 416	1 161 772	–
	50 314	39,75	25 févr. 2015	365 783			
	70 000	31,97	23 févr. 2016	1 053 500			
	68 916	35,08	26 févr. 2017	822 857			
	65 905	37,93	18 févr. 2018	599 076			
	139 665	41,95	17 févr. 2019	708 102			

Notes

- M. Wishart a démissionné de son poste de vice-président directeur, Exploitation et projets importants le 31 octobre 2012. Nous avons retenu ses services à temps partiel à compter du 1^{er} novembre 2012 et il quittera TransCanada le 31 décembre 2013. Les valeurs indiquées reflètent toutes les attributions fondées sur des options et les attributions fondées sur des actions effectuées antérieurement qui étaient en cours au 31 décembre 2012.
- La *valeur des options dans le cours non exercées* est fondée sur les options d'achat d'actions acquises et non acquises en cours et sur la différence entre le prix d'exercice des options et le cours de clôture de nos actions à la fin de l'exercice.
- Les *actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (nbre)* comprennent le montant de l'attribution, majoré des unités réinvesties gagnées à titre d'équivalents de dividendes sur toutes les UAID en cours au 31 décembre 2012.
- La *valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis* correspond à la valeur de paiement minimale de toutes les UAID en cours au 31 décembre 2012. La valeur est calculée en multipliant 50 % du nombre d'unités qui ne sont pas acquises par le cours de clôture de nos actions à la fin de l'exercice.
- Aucune valeur n'est indiquée pour la *valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées)*. L'attribution d'UAID attribuée en 2010 a été acquise le 31 décembre 2012 et sera payée en mars 2013. Ces attributions figurent dans le tableau suivant.

Attributions en vertu d'un régime incitatif – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice

Le tableau ci-dessous indique la valeur totale de toutes les attributions fondées sur des options et des actions attribuées antérieurement aux membres de la haute direction visés qui ont été acquises en 2012. Elle indique aussi le montant total qu'ils ont gagné grâce à leurs attributions aux termes de régimes incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres en 2012.

Nom	Attributions fondées sur des options – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)
Russell K. Girling	1 488 693	3 464 440	1 200 000
Donald R. Marchand	245 986	409 134	460 000
Alexander J. Pourbaix	772 996	2 474 600	800 000
Gregory A. Lohnes	388 184	1 014 586	470 000
Karl Johansson	130 423	659 893	405 000
Donald M. Wishart	488 253	1 794 085	409 550

Notes

- Les *attributions fondées sur des options* représentent la valeur totale que les membres de la haute direction visés auraient réalisée s'ils avaient exercé les options d'achat d'actions à la date d'acquisition.

- Les *attributions fondées sur des actions* représentent les valeurs de paiement des attributions d'UAID de 2010 pour les membres de la haute direction visés. Voir la section intitulée *Paiement de l'attribution d'unités d'actions à l'intention des dirigeants de 2010* pour de plus amples renseignements.
- La *rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres* représente l'attribution d'incitatifs à court terme pour 2012. Ce montant figure sous *régimes incitatifs annuels* dans le *Tableau sommaire de la rémunération* à la page 91.
- Les attributions fondées sur des options et les attributions fondées sur des actions de M. Wishart continuent de s'acquérir selon les dispositions du régime pour les employés actifs jusqu'à ce qu'il se retire de TransCanada le 31 décembre 2013. Les dispositions du régime relatives à la retraite normale énoncées à la page 101 prendront alors effet. Les valeurs indiquées pour M. Wishart reflètent toutes les attributions fondées sur des options et les attributions fondées sur des actions qui ont été acquises au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

Valeur des options en cours à l'acquisition (tableau supplémentaire)

Le tableau suivant donne des renseignements détaillés par attribution pour le calcul de la valeur totale des attributions fondées sur des options dans le tableau ci-dessus. Les options d'achat d'actions sont acquises à raison d'un tiers chaque année, à compter du premier anniversaire de la date d'attribution. Le *cours des actions à la date d'acquisition* est le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX à la date d'acquisition ou le premier jour de bourse qui suit cette date.

Nom	Date d'attribution	Nombre total de titres visés par des options attribuées	Prix d'exercice des options (\$)	Nombre d'options qui ont été acquises en 2012	Cours des actions à la date d'acquisition (\$)	Valeur à l'acquisition (\$)
Russell K. Girling	18 févr. 2011	158 172	37,93	52 724	41,99	214 059
	16 juin 2010	100 000	36,90	33 334	42,27	179 004
	26 févr. 2010	133 080	35,08	44 360	42,00	306 971
	14 sept. 2009	100 000	31,93	33 333	45,30	445 662
	23 févr. 2009	100 000	31,97	33 333	42,26	342 997
Donald R. Marchand	18 févr. 2011	30 756	37,93	10 252	41,99	41 623
	29 juill. 2010	47 500	36,26	15 834	44,85	136 014
	26 févr. 2010	11 787	35,08	3 929	42,00	27 189
	23 févr. 2009	12 000	31,97	4 000	42,26	41 160
Alexander J. Pourbaix	18 févr. 2011	97 540	37,93	32 513	41,99	132 003
	29 juill. 2010	27 500	36,26	9 166	44,85	78 736
	26 févr. 2010	95 057	35,08	31 685	42,00	219 260
	23 févr. 2009	100 000	31,97	33 333	42,26	342 997
Gregory A. Lohnes	18 févr. 2011	48 177	37,93	16 059	41,99	65 200
	29 juill. 2010	27 500	36,26	9 166	44,85	78 736
	26 févr. 2010	38 973	35,08	12 991	42,00	89 898
	23 févr. 2009	45 000	31,97	15 000	42,26	154 350
Karl Johansson	18 févr. 2011	18 348	37,93	6 116	41,99	24 831
	26 févr. 2010	19 011	35,08	6 337	42,00	43 852
	23 févr. 2009	18 000	31,97	6 000	42,26	61 740
Donald M. Wishart	18 févr. 2011	65 905	37,93	21 968	41,99	89 190
	26 févr. 2010	68 916	35,08	22 972	42,00	158 966
	23 févr. 2009	70 000	31,97	23 333	42,26	240 097

INFORMATION SUR LES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES

Titres autorisés aux fins d'émission en vertu de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Le tableau ci-dessous indique :

- le nombre d'actions à émettre aux termes du régime d'options d'achat d'actions lorsque les options en cours sont exercées
- le prix d'exercice moyen pondéré des options en cours
- le nombre d'actions disponibles à des fins d'émission futures aux termes du régime d'options.

au 31 décembre 2012			
Catégorie de régime	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours (\$)	Nombre de titres restant à émettre en vertu de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (en excluant les titres indiqués dans la première colonne)
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres	7 434 426	37,69	2 446 489
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs de titres	S.O.	S.O.	S.O.
Total	7 434 426	37,69	2 446 489

Notre régime d'options d'achat d'actions est la seule convention de rémunération aux termes de laquelle nos titres de capitaux propres ont été autorisés aux fins d'émission. À l'assemblée, les actionnaires seront appelés à approuver une augmentation de 10 000 000 du nombre d'actions réservées à des fins d'émission aux termes du régime. Si cette augmentation est approuvée, un total de 44 000 000 d'actions de TransCanada auront été réservées à des fins d'émission aux termes du régime depuis sa création en 1995.

Attributions d'options d'achat d'actions en pourcentage des actions en circulation

Date de prise d'effet	Nombre total d'actions en circulation (A)	Nombre total d'options en cours (B)	Réserve totale (C)	Total des options attribuées au cours de l'exercice (D)	Dilution	Excédent	Taux d'épuisement
					Options en cours en % des actions en circulation (B / A)	Pourcentage des options d'achat d'actions en cours plus la réserve totale divisé par le total des actions en circulation ((B+C) / A)	Attribution en % des actions en circulation (D / A)
Le 31 décembre 2010	696 229 000	8 409 695	5 331 242	1 366 872	1,21	1,97	0,20
Le 31 décembre 2011	703 861 065	7 093 124	4 388 112	970 018	1,01	1,63	0,14
Le 31 décembre 2012	705 461 386	7 434 426	2 446 489	1 978 458	1,05	1,40	0,28
Le 15 février 2013	705 944 387	8 890 624	507 290	1 939 199	1,26	1,33	0,27

Si les actionnaires approuvent l'augmentation de 10 000 000 du nombre d'actions réservées à des fins d'émission aux termes du régime d'options d'achat d'actions, l'excédent sera de 2,75 %.

PRESTATIONS DE RETRAITE

Tous les membres de la haute direction visés participent à notre régime de retraite à prestations déterminées.

Le tableau ci-dessous indique leurs prestations aux termes du régime.

Régime de retraite à prestations déterminées

au 31 décembre 2012		Prestations annuelles payables		Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$)	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs (\$)	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs (\$)	Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$)
Nom	Années de service décomptées (nbre)	À la fin de l'exercice (\$)	À 65 ans (\$)				
Russell K. Girling	17,00	582 000	1 085 000	7 250 000	1 592 000	1 838 000	10 680 000
Donald R. Marchand	18,92	187 000	331 000	2 515 000	356 000	614 000	3 485 000
Alexander J. Pourbaix	17,00	333 000	686 000	3 959 000	227 000	983 000	5 169 000
Gregory A. Lohnes	19,33	262 000	379 000	3 585 000	533 000	645 000	4 763 000
Karl Johansson	17,00	133 000	242 000	1 729 000	979 000	508 000	3 116 000
Donald M. Wishart	15,46	252 000	280 000	3 577 000	74 000	585 000	4 236 000

Notes

- En 2004, le comité a approuvé des ententes afin que MM. Girling, Pourbaix et Johansson reçoivent des années de service décomptées supplémentaires pour reconnaître leur important potentiel et afin de les garder comme employés. Les années de service décomptées ont été reçues pour les années où ils n'étaient pas officiellement inscrits au régime de retraite, mais où ils étaient employés de TransCanada. Ils ont reçu chacun trois années de service décomptées supplémentaires le 8 septembre 2007 après avoir maintenu leur emploi continu auprès de nous. Les années de service décomptées supplémentaires ne sont reconnues que dans le régime de retraite complémentaire pour les gains dépassant le maximum fixé par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).
- M. Lohnes a continué d'accumuler des années de service décomptées à l'égard du régime de retraite agréé et du régime de retraite complémentaire pendant qu'il travaillait aux États-Unis du 16 août 2000 au 31 août 2006. Les gains ouvrant droit à pension ont été calculés à raison de un dollar américain pour un dollar canadien et comprenaient à la fois le salaire de base américain et les primes en espèces annuelles jusqu'à un montant maximal préétabli.
- Les *prestations annuelles payables à la fin de l'exercice* correspondent aux prestations viagères annuelles et sont fondées sur les années de service décomptées et sur l'historique réel des gains ouvrant droit à pension.
- Les *prestations annuelles payables à 65 ans* correspondent aux prestations viagères annuelles à 65 ans en fonction des années de service décomptées à 65 ans et de l'historique réel des gains ouvrant droit à pension.
- La *valeur actuelle d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées* est arrêtée au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012, respectivement. Elle représente des hypothèses et des méthodes actuarielles qui sont conformes à celles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations telles qu'elles sont indiquées dans nos états financiers consolidés de 2011 et de 2012. Ces hypothèses reflètent notre meilleure estimation relativement aux événements futurs, et les valeurs figurant dans le tableau ci-dessus pourraient ne pas être directement comparables aux obligations au titre des prestations estimatives similaires pouvant être communiquées par d'autres sociétés.
- La *variation attribuable à des éléments rémunérateurs* de la valeur actuelle de l'obligation comprend le coût afférent du service pour TransCanada en 2012, majoré des changements dans la rémunération qui étaient supérieurs ou inférieurs au salaire de base présumé et des changements au régime.
- La *variation attribuable à des éléments non rémunérateurs* de la valeur actuelle de l'obligation comprend l'intérêt sur l'obligation au titre de prestations constituées au début de l'exercice et les changements des hypothèses au cours de l'exercice.
- Selon une entente relative à la retraite conclue entre M. Wishart et TransCanada, il est prévu que M. Wishart prendra sa retraite le 31 décembre 2013. Les prestations viagères annuelles au 1^{er} janvier 2014 fondées sur les années de service décomptées au 31 décembre 2013 et l'historique des gains réels au 31 décembre 2012 s'élèvent à 256 000 \$ (commençant à la date normale de la retraite). Si le début de la pension était le 1^{er} janvier 2014, le montant serait de 245 000 \$.

Obligations au titre des prestations constituées

Notre obligation au titre des prestations constituées pour le régime de retraite complémentaire s'établissait à environ 285 M\$ au 31 décembre 2012. Le coût afférent du service courant se chiffrait à environ 5 M\$ et les frais d'intérêt s'élevaient à environ 12 M\$, soit un total de 17 M\$.

L'obligation au titre des prestations constituées est calculée d'après la méthode prescrite par l'Institut Canadien des Comptables Agréés et est fondée sur la meilleure estimation faite par la direction des événements futurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges de retraite, y compris les hypothèses concernant les primes et les rajustements du salaire de base et des primes futurs.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les obligations au titre des prestations constituées et les hypothèses dans la note 20 *Avantages sociaux futurs* de nos états financiers consolidés 2012 que vous pouvez consulter sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

CESSATION D'EMPLOI ET CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Cessation d'emploi

Nous avons un contrat d'emploi avec chaque membre de la haute direction visé, à l'exception de M. Wishart qui a démissionné de son poste avec prise d'effet le 31 octobre 2012, qui stipule les conditions applicables si le haut dirigeant quitte TransCanada. Le tableau de la page suivante résume les conditions et les dispositions importantes en cas de démission, de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès du haut dirigeant. Celles-ci ne s'appliquent pas en cas de changement de contrôle.

Les conditions et dispositions générales des UAID sont expliquées sous chaque événement, cependant, le comité peut exercer son pouvoir discrétionnaire pour décider comment traiter les UAID non acquises des hauts dirigeants qui ont un contrat d'emploi. Chaque contrat d'emploi comprend une disposition de non-concurrence qui s'applique pendant 12 mois à compter de la date de départ du haut dirigeant. Si nous demandons au membre de la haute direction visé de se conformer à cette disposition, nous lui verserons une somme correspondant au salaire de base à la date de départ, majorée de la prime moyenne qui lui a été payée pour la période de trois ans précédant la date de départ.

Comme tous les autres employés, les membres de la haute direction visés sont admissibles aux avantages accordés aux retraités s'ils ont 55 ans ou plus et dix années ou plus de service continu à la date de départ. Les avantages accordés aux retraités comprennent :

- un compte gestion-santé qui peut être utilisé pour payer des frais de santé ou des frais dentaires admissibles et/ou pour acheter une assurance-maladie privée;
- un régime de protection qui prévoit un filet de sécurité en cas de frais médicaux considérables;
- une assurance-vie qui prévoit une prestation de décès de 10 000 \$ à un bénéficiaire désigné.

Le régime d'achat d'actions à l'intention des employés, l'assurance-vie pour les conjoints et les personnes à charge, l'assurance contre les accidents, l'invalidité et l'acquittement de primes d'assurance-maladie provinciale prennent fin à la date de départ.

Rémunération à la cessation d'emploi

Le tableau ci-dessous illustre la façon dont chaque membre de la haute direction visé est rémunéré s'il quitte TransCanada.

Salaire de base	Démission	Les paiements cessent.
	Cessation d'emploi sans motif valable	L'indemnité de départ comprend un paiement forfaitaire correspondant au salaire de base à la date de départ multiplié par la <i>période de préavis</i> .
	Cessation d'emploi avec motif valable	Les paiements cessent.
	Retraite	
	Décès	
Incitatif à court terme	Démission	Non versé.
	Cessation d'emploi sans motif valable	Année de départ : correspond à la <i>prime moyenne</i> établie au prorata du nombre de mois dans l'exercice actuel avant la date de départ. Années après le départ : Correspond à la <i>prime moyenne</i> multipliée par la <i>période de préavis</i> .
	Cessation d'emploi avec motif valable	Non versé.
	Retraite	Année de départ : correspond à la <i>prime moyenne</i> établie au prorata du nombre de mois dans l'exercice actuel avant la date de départ.
	Décès	
UAID	Démission	Les unités acquises sont payées, les unités non acquises sont annulées.
	Cessation d'emploi sans motif valable	Les unités acquises sont payées. Les unités non acquises sont annulées, mais la valeur de l'attribution initiale est généralement payée au prorata.
	Cessation d'emploi avec motif valable	Les unités acquises sont payées, les unités non acquises sont annulées.
	Retraite	<i>Attributions après le 1^{er} janvier 2012</i> Les unités acquises sont payées. L'acquisition des unités non acquises se poursuit et la valeur est déterminée à la fin de la durée. L'attribution est calculée au prorata pour la période d'emploi jusqu'à la date de retraite. <i>Attributions avant 2012</i> Les unités acquises sont payées. Les unités non acquises sont annulées, mais la valeur de l'attribution initiale est généralement payée au prorata.
	Décès	Les unités acquises sont payées. Les unités non acquises sont annulées, mais la valeur de l'attribution initiale est généralement payée au prorata.
Options d'achat d'actions	Démission	<i>Attributions après le 1^{er} janvier 2010</i> Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités). Aucune option d'achat d'actions n'est acquise après le dernier jour d'emploi. <i>Attributions avant 2010</i> L'acquisition des options d'achat d'actions en cours se poursuit durant six mois à compter de la date de départ et les options doivent être exercées à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités).

Options d'achat d'actions (suite)	Cessation d'emploi sans motif valable	<i>Attributions après le 1^{er} janvier 2007</i> Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités). Aucune option d'achat d'actions n'est acquise après le dernier jour d'emploi. <i>Attributions avant 2007</i> L'acquisition des options d'achat d'actions se poursuit pendant la <i>période de préavis</i> et les options doivent être exercées à la date de départ ou à la fin de la <i>période de préavis</i> (selon la première de ces éventualités).
	Cessation d'emploi avec motif valable	<i>Attributions après le 1^{er} janvier 2010</i> Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités). Aucune option d'achat d'actions n'est acquise après le dernier jour d'emploi. <i>Attributions avant 2010</i> L'acquisition des options d'achat d'actions en cours se poursuit durant six mois à compter de la date de départ et les options doivent être exercées à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités).
	Retraite	<i>Attributions après le 1^{er} janvier 2012</i> L'acquisition des options d'achat d'actions en cours se poursuit et celles-ci doivent être exercées à leur date d'expiration ou trois ans après la date de départ (selon la première de ces éventualités). S'il y a moins de six mois entre la date d'acquisition et la date d'expiration, la date d'expiration est reportée de six mois à compter de la date d'acquisition finale des options. <i>Attributions avant 2012</i> Les options d'achat d'actions en cours sont acquises immédiatement et doivent être exercées à leur date d'expiration ou trois ans après la date de départ (selon la première de ces éventualités).
	Décès	Les options d'achat d'actions en cours sont acquises immédiatement et elles doivent être exercées à leur date d'expiration ou au premier anniversaire du décès (selon la première de ces éventualités).
Rente	Démission	Versée à titre de valeur de rachat ou de prestation mensuelle selon le régime de retraite à prestations déterminées, le régime complémentaire ou les deux, selon le cas. Dans le cas d'une <i>cessation d'emploi sans motif valable</i>, les années de service décomptées sont fournies pour la <i>période de préavis</i> applicable.
	Cessation d'emploi sans motif valable	
	Cessation d'emploi avec motif valable	
	Retraite	
	Décès	
Avantages	Démission	La garantie cesse ou, si la personne est admissible, les avantages accordés aux retraités commencent.
	Cessation d'emploi sans motif valable	La garantie continue pendant la période de préavis (ou un paiement forfaitaire équivalent est versé) et, si la personne est admissible, elle reçoit un crédit de service pour la période de préavis au titre des avantages accordés aux retraités.
	Cessation d'emploi avec motif valable	La garantie cesse ou, si la personne est admissible, les avantages accordés aux retraités commencent.
	Retraite	Les avantages accordés aux retraités commencent.
	Décès	La garantie cesse ou les avantages accordés aux retraités commencent pour un bénéficiaire désigné si celui-ci est admissible.
Avantages accessoires	Démission	Les paiements cessent.
	Cessation d'emploi sans motif valable	Un paiement en espèces forfaitaire correspondant au coût pour la société des avantages accessoires de la période de un an précédant la date de départ multiplié par la période de préavis.

Avantages accessoires (suite)	Cessation d'emploi avec motif valable	Les paiements cessent.
	Retraite	
	Décès	
Autres	Démission	–
	Cessation d'emploi sans motif valable	Services de remplacement externe.
	Cessation d'emploi avec motif valable	–
	Retraite	–
	Décès	–

Notes

- La *démission* comprend la démission volontaire mais non la démission par suite d'un congédiement déguisé. Si un membre de la haute direction visé démissionne en raison d'un congédiement déguisé, le cas est traité comme une *cessation d'emploi sans motif valable*.
- L'*attribution d'incitatifs à court terme* n'est pas versée au moment de la démission, à moins que le conseil n'exerce son pouvoir discrétionnaire.
- La *prime moyenne* correspond à l'attribution d'incitatifs à court terme moyenne versée au membre de la haute direction visé pour la période de trois ans précédant la date de départ.
- La *période de préavis* est de deux ans pour chaque membre de la haute direction visé.

Changement de contrôle

Conformément aux conditions des contrats d'emploi, un *changement de contrôle* comprend un événement où une autre entité devient le propriétaire véritable de :

- plus de 20 % des actions comportant droit de vote de TransCanada
- plus de 50 % des actions comportant droit de vote de TCPL (compte non tenu des actions comportant droit de vote de TCPL détenues par TransCanada). D'autres événements peuvent aussi constituer un changement de contrôle. Le texte ci-dessous résume les conditions et les dispositions qui s'appliquent à la rémunération des membres de la direction visés en cas de changement de contrôle :

Période de préavis

La période de préavis pour chaque membre de la haute direction visé est normalement de deux ans. S'il y a un changement de contrôle et que TransCanada met fin à l'emploi du chef de la direction dans les deux ans, sa période de préavis est de trois ans.

UAID

Toutes les UAID non acquises sont réputées acquises et sont payées en un seul paiement en espèces forfaitaire s'il est mis fin à l'emploi du membre de la haute direction visé sans motif valable et que la date de départ se situe dans les deux ans d'un changement de contrôle.

Options d'achat d'actions

Il y a une acquisition accélérée des options d'achat d'actions à la suite d'un changement de contrôle.

Le comité peut exercer son pouvoir discrétionnaire pour accepter ou rejeter une convention concernant les options d'achat d'actions non acquises avec l'entité faisant l'acquisition. Si le comité rejette une convention, il y a acquisition accélérée des options d'achat d'actions non acquises en cours.

Si, pour un motif quelconque, nous ne sommes pas en mesure de mettre en œuvre l'acquisition accélérée (par exemple, nos actions cessent d'être négociées), nous verserons au membre de la haute direction visé un montant en espèces. Celui-ci correspondrait au montant net de la rémunération que le membre de la haute

direction visé aurait reçue si, à la date d'un changement de contrôle, il avait exercé toutes les options acquises et non acquises qui auraient dû faire l'objet d'une acquisition accélérée.

Rente

Un crédit pour service ouvrant droit à pension pour la période de préavis applicable est fourni à la date de départ plutôt qu'à la fin de la période de préavis si la date de départ du membre de la haute direction visé se situe dans les deux ans d'un changement de contrôle.

Indemnités de départ

Le tableau ci-dessous résume les paiements supplémentaires qui seraient faits à chaque membre de la haute direction visé dans les différents cas de départ, avec et sans changement de contrôle réputé. Tous les paiements ont été calculés en utilisant le 31 décembre 2012 comme date de séparation et date d'un changement de contrôle, le cas échéant. Ces montants seraient versés conformément aux conditions des contrats d'emploi.

Ils ne comprennent pas certains montants qui seraient offerts dans le cours normal, comme la valeur :

- des options d'achat d'actions ou des UAID qui sont acquises dans le cadre de l'emploi normal
- des prestations de retraite qui seraient normalement fournies à la suite d'une démission
- des avantages accordés aux retraités.

Nom	Sans changement de contrôle		Avec un changement de contrôle		
	Cessation d'emploi avec motif valable (\$)	Cessation d'emploi sans motif valable (\$)	Retraite (\$)	Décès (\$)	Cessation d'emploi sans motif valable à la suite d'un changement de contrôle (\$)
Russell K. Girling	–	13 058 118	11 001 140	11 001 140	23 482 065
Donald R. Marchand	–	2 825 140	1 798 654	1 798 654	4 237 337
Alexander J. Pourbaix	–	8 621 101	6 978 947	6 978 947	12 757 445
Gregory A. Lohnes	–	4 907 708	3 212 016	3 399 516	6 567 480
Karl Johansson	–	3 639 890	1 947 517	1 947 517	4 625 759

Notes

- M. Wishart n'est plus assujéti à un contrat d'emploi, avec prise d'effet le 31 octobre 2012, soit son dernier jour à titre de vice-président directeur, Exploitation et projets importants.
- M. Johansson n'a pas actuellement de contrat relatif à la cessation d'emploi. Il est prévu qu'en 2013, il conclura un contrat comportant essentiellement les mêmes conditions que les contrats avec les autres membres de la haute direction visés.
- Si nous demandons que les membres de la haute direction visés se conforment à la disposition de non-concurrence figurant dans leur contrat d'emploi, ils recevraient les paiements forfaitaires suivants :

M. Girling	2 416 675 \$
M. Marchand	799 758
M. Pourbaix	1 627 667
M. Lohnes	1 148 337
M. Johansson	919 583

- La *cessation d'emploi sans motif valable à la suite d'un changement de contrôle* s'applique aussi si le membre de la haute direction visé démissionne en raison d'un congédiement déguisé et que la date de séparation se situe moins de deux ans après la date d'un changement de contrôle.

- Les montants de la rémunération fondée sur des actions prennent en compte les hypothèses suivantes pour certains cas de départ :

Paielements des attributions d'UAID de 2010 en cours

- comprend les unités supplémentaires provenant de dividendes réinvestis jusqu'au quatrième trimestre de 2012 inclusivement, d'après le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur cinq jours des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2012, soit 46,98 \$
- le multiplicateur du rendement établi par le comité et le conseil.

Acquisition accélérée des options d'achat d'actions

- tout gain supplémentaire attribuable à l'acquisition accélérée
- la différence entre le prix d'exercice et 47,02 \$, soit le cours de clôture à la fin de l'exercice 2012 des actions de TransCanada à la TSX.

Chaque année, le comité examine les indemnités de départ calculées pour chaque membre de la haute direction visé aux termes de son contrat d'emploi. Les données représentent la valeur totale à payer au haut dirigeant s'il est mis fin à son emploi sans motif valable avec et sans changement de contrôle réputé, et le paiement supplémentaire relatif à la disposition de non-concurrence.

Autres renseignements

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX HAUTS DIRIGEANTS

À la date de la présente circulaire, aucun de nos administrateurs ou de nos hauts dirigeants n'avait reçu de prêt de TransCanada ou de l'une de nos filiales. Cela est également vrai pour :

- les anciens hauts dirigeants ou administrateurs de TransCanada ou d'une de nos filiales
- les candidats à un poste d'administrateur de cette année
- toute personne ayant un lien avec un administrateur, un membre de la haute direction ou un candidat à un poste d'administrateur.

Aucune des personnes mentionnées ci-dessus n'a de dette envers une autre entité qui fait l'objet d'une garantie, d'un accord de soutien, d'une lettre de crédit ou d'une entente analogue fournie par TransCanada ou l'une de nos filiales.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

TransCanada souscrit une assurance responsabilité pour protéger ses administrateurs et ses dirigeants (ou leurs héritiers et représentants légaux) à l'égard des responsabilités auxquelles ils peuvent faire face pendant l'exercice de leurs fonctions à titre d'administrateurs et de dirigeants de TransCanada et/ou de ses filiales, sous réserve des limites établies dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

La police actuelle prévoit une limite combinée de 175 M\$ US pour la protection à caractère indemnitaire personnelle (côté A) et de l'entreprise (côté B). Une police pour le côté A indépendante est aussi souscrite, assortie d'une limite de 25 M\$ US pour les pertes à l'égard desquelles TransCanada ne peut indemniser les administrateurs et les dirigeants en vertu de la loi ou pour un autre motif. Les réclamations pour le côté A n'exigent aucune franchise, tandis qu'une franchise de 5 M\$ est appliquée aux réclamations pour le côté B.

TransCanada a payé une prime totale de 1,7 M\$ US pour le programme d'assurance 2012-2013.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les actionnaires peuvent demander un exemplaire gratuit de la présente circulaire et de la notice annuelle et du rapport annuel 2012 à notre secrétaire :

TransCanada Corporation
450 1st Street S.W.
Calgary (Alberta)
Canada T2P 5H1
Tél. : 1-800-661-3805

Afin d'avoir des renseignements financiers sur TransCanada, voir nos derniers états financiers consolidés audités annuels et notre dernier rapport de gestion. Des copies de ces documents et de documents concernant la gouvernance peuvent être consultées sur notre site Web (www.transcanada.com).

Vous trouverez de plus amples renseignements sur TransCanada sur notre site Web et sur SEDAR (www.sedar.com).

Annexe A

Règles du conseil d'administration

I. INTRODUCTION

- A. La principale responsabilité du conseil consiste à favoriser la réussite à long terme de la Société conformément à sa responsabilité d'agir avec honnêteté et de bonne foi au mieux des intérêts de la Société.
- B. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs. Toute responsabilité qui n'est pas déléguée à la direction ou à un comité du conseil demeure la responsabilité du conseil. Les présentes règles sont préparées pour aider le conseil et la direction à clarifier leurs responsabilités et à assurer une communication efficace entre le conseil et la direction.

II. COMPOSITION ET STRUCTURE DU CONSEIL

- A. Les candidats à un poste d'administrateur sont initialement examinés et recommandés par le comité de la gouvernance du conseil, approuvés par le conseil dans son ensemble et élus chaque année par les actionnaires de la Société.
- B. Le conseil doit se composer en majorité de membres que le conseil juge indépendants. Un membre est indépendant s'il n'a aucune relation directe ou indirecte qui, de l'avis du conseil, pourrait être perçue comme pouvant raisonnablement nuire à sa capacité d'exercer un jugement indépendant.
- C. Les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction se réuniront régulièrement pour discuter de questions d'intérêt sans la présence des membres de la direction.
- D. Certaines responsabilités du conseil indiquées aux présentes peuvent être déléguées à des comités du conseil. Les responsabilités de ces comités seront indiquées dans leurs règles, dans leur version modifiée de temps à autre.

III. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS

A. Gérer les affaires du conseil

Le conseil fonctionne en déléguant certains de ses pouvoirs, notamment les autorisations relatives aux dépenses, à la direction et en se réservant certains pouvoirs. Certaines obligations légales du conseil sont décrites en détail à la section IV. Sous réserve de ces obligations légales et des statuts et des règlements administratifs de la Société, le conseil conserve la responsabilité de la gestion de ses affaires, y compris ce qui suit :

- i) planifier sa composition et sa taille;
- ii) choisir son président;
- iii) désigner des candidats à l'élection aux postes d'administrateurs;
- iv) déterminer l'indépendance des membres du conseil;
- v) approuver les comités du conseil et l'affectation des administrateurs à ces comités;
- vi) déterminer la rémunération des administrateurs;
- vii) évaluer l'efficacité du conseil, des comités et des administrateurs dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

B. Direction et ressources humaines

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- i) la nomination et la relève du chef de la direction et la surveillance du rendement du chef de la direction, l'approbation de la rémunération du chef de la direction et la fourniture de conseils au chef de la direction dans le cadre de l'exécution de ses fonctions à titre de chef de la direction;
- ii) approuver une description de poste pour le chef de la direction;
- iii) passer en revue le rendement du chef de la direction au moins une fois par année, par rapport aux objectifs écrits dont il a été convenu;
- iv) approuver les décisions relatives aux membres de la haute direction, notamment :
 - a) la nomination et le renvoi des dirigeants de la Société et des membres de son équipe de hauts dirigeants;
 - b) la rémunération et les avantages sociaux des membres de l'équipe de hauts dirigeants;
 - c) les objectifs de rendement annuels de la société et de ses unités d'exploitation qui sont utilisés pour déterminer la rémunération au rendement ou les autres primes attribuées aux dirigeants;
 - d) les contrats d'emploi et les autres arrangements particuliers conclus avec des hauts dirigeants ou d'autres groupes d'employés, et le congédiement de ceux-ci, si de telles mesures sont susceptibles d'avoir une incidence importante⁽¹⁾ sur la Société ou ses politiques de base relatives à la rémunération et aux ressources humaines;
- v) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que des programmes de planification de la relève sont en place, notamment des programmes en vue de la formation et du perfectionnement des membres de la direction;
- vi) approuver certaines questions visant tous les employés, notamment :
 - a) le programme ou la politique relatif au salaire annuel des employés;
 - b) les nouveaux programmes d'avantages sociaux ou des modifications aux programmes actuels qui auraient pour effet d'augmenter les coûts pour la Société à un montant supérieur à 10 M\$ par année;
 - c) les lignes directrices relatives aux investissements dans les caisses de retraite canadiennes et la nomination des gestionnaires des caisses de retraite;
 - d) les prestations importantes octroyées aux employés qui partent à la retraite en plus des prestations qu'ils reçoivent aux termes des régimes de retraite ou d'autres régimes de prestations approuvés.

C. Stratégie et plans

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- i) participer aux séances de planification stratégique pour s'assurer que la direction élabore, et en bout de ligne approuve, les principaux objectifs et les principales stratégies de la société;

(1) Aux fins des présentes règles, le terme « importante » comprend une opération ou une série d'opérations connexes qui aurait, selon un jugement et des hypothèses du point de vue commercial raisonnables, une incidence significative sur la Société. L'incidence pourrait se rapporter au rendement et aux passifs financiers de la Société ainsi qu'à sa réputation.

- ii) approuver les budgets d'engagement de capital et de dépenses en capital ainsi que les plans d'exploitation connexes;
- iii) approuver les objectifs financiers et d'exploitation utilisés pour déterminer la rémunération;
- iv) approuver l'entrée dans des secteurs d'activité qui sont ou sont susceptibles d'être importants pour la Société, ou le retrait de ces secteurs d'activité;
- v) approuver les acquisitions et les dessaisissements importants;
- vi) surveiller les réalisations de la direction dans le cadre de la mise en œuvre d'importants objectifs et d'importantes stratégies de la société, compte tenu des circonstances changeantes.

D. Questions générales et financières

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- i) prendre les mesures raisonnables pour veiller à la mise en œuvre et à l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la Société;
- ii) surveiller les résultats financiers et d'exploitation;
- iii) approuver les états financiers annuels et le rapport de gestion connexe, passer en revue les résultats financiers trimestriels et approuver leur communication par la direction;
- iv) approuver la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, la notice annuelle et les documents qui y sont intégrés par renvoi;
- v) déclarer des dividendes;
- vi) approuver les opérations de financement, les modifications au capital autorisé, l'émission et le rachat d'actions, l'émission et le rachat de titres de créance, l'inscription d'actions et d'autres titres à la cote d'une bourse, l'émission d'effets de commerce, et les prospectus et conventions de fiducie connexes;
- vii) recommander la nomination des auditeurs externes et approuver leur rémunération;
- viii) approuver les résolutions bancaires et les modifications importantes aux relations avec des institutions financières;
- ix) approuver la nomination de sociétés de fiducie ou les modifications importantes aux relations avec les sociétés de fiducie;
- x) approuver les contrats, les baux et les autres arrangements ou engagements qui peuvent avoir une incidence importante sur la Société;
- xi) approuver les lignes directrices relatives à l'autorisation des dépenses;
- xii) approuver le commencement ou le règlement d'un litige qui est susceptible d'avoir une incidence importante sur la Société.

E. Gestion des affaires et des risques

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- i) prendre les mesures raisonnables pour s'assurer que la direction a identifié les principaux risques associés aux activités de la Société et a mis en œuvre les stratégies appropriées pour gérer ces risques, qu'elle comprend les principaux risques et maintient un bon équilibre entre les risques et les avantages;
- ii) passer en revue les rapports sur les engagements de capital et dépenses en capital relativement aux budgets approuvés;

- iii) passer en revue le rendement financier et de l'exploitation compte tenu des budgets ou des objectifs;
- iv) recevoir, sur une base régulière, des rapports de la direction sur des questions ayant trait, notamment, au comportement éthique, à la gestion environnementale, à la santé et à la sécurité des employés, aux droits de la personne et aux opérations entre personnes apparentées;
- v) évaluer et surveiller les systèmes de contrôle de gestion en évaluant et en examinant les renseignements fournis par la direction et d'autres personnes (par exemple les auditeurs internes et externes) au sujet de l'efficacité des systèmes de contrôle de gestion.

F. Politiques et procédures

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- i) surveiller la conformité à toutes les politiques et procédures importantes aux termes desquelles la Société est exploitée;
- ii) donner des directives à la direction pour s'assurer que la Société est exploitée en tout temps conformément aux lois et aux règlements applicables et aux normes morales et éthiques les plus élevées;
- iii) donner à la direction des directives sur les questions de principe tout en respectant sa responsabilité relative à la gestion courante des affaires de la Société;
- iv) passer en revue les nouvelles politiques générales importantes ou les modifications importantes aux politiques actuelles (notamment, par exemple, les politiques relatives à la conduite des affaires, aux conflits d'intérêts et à l'environnement).

G. Rapport sur la conformité à la réglementation et communications générales

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- i) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que la Société a adopté des processus de communication et d'information efficaces avec les actionnaires et d'autres intervenants ainsi qu'avec les milieux financiers, les autorités de réglementation et d'autres destinataires;
- ii) approuver l'interaction avec les actionnaires à l'égard de toutes les questions qui nécessitent une réponse des actionnaires ou leur approbation;
- iii) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que le rendement financier de la Société est adéquatement communiqué aux actionnaires, aux autres porteurs de titres et aux autorités de réglementation en temps opportun et sur une base régulière;
- iv) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les résultats financiers sont communiqués fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus;
- v) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer de la communication en temps opportun de tout autre fait nouveau qui a une incidence importante sur la Société;
- vi) faire rapport chaque année aux actionnaires de la gérance du conseil pour l'exercice précédent (le rapport annuel).

IV. OBLIGATIONS LÉGALES GÉNÉRALES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Le conseil est chargé de ce qui suit :

- i) donner des directives à la direction pour s'assurer que les exigences d'ordre juridique ont été respectées et que les documents et registres ont été dûment préparés, approuvés et tenus;
- ii) approuver des modifications aux règlements administratifs et aux statuts constitutifs, aux questions nécessitant l'approbation des actionnaires et aux questions à débattre aux assemblées des actionnaires;
- iii) approuver la forme juridique de la Société, sa dénomination, son logo, l'énoncé de sa mission et l'énoncé de sa vision;
- iv) s'acquitter des autres fonctions qu'il s'est réservées et qui ne peuvent, en vertu de la loi, être déléguées aux comités du conseil ou à la direction.

Annexe B

Mesures non conformes aux PCGR

Dans notre circulaire, nous présentons les mesures non conformes aux PCGR suivantes à titre de paramètres financiers clés et d'objectifs de rendement :

- *résultat comparable*
- *résultat comparable par action*
- *bénéfice comparable avant intérêts et impôts (BAII comparable)*
- *fonds provenant de l'exploitation (FPE)*
- *fonds provenant de l'exploitation par action (FPE par action)*.

Ces mesures n'ont pas de signification normalisée aux termes des principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis et, s'il y a lieu, des principes comptables généralement reconnus du Canada tels qu'ils sont définis dans la partie V du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et pourraient donc ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés.

Nous rajustons ces mesures non conformes aux PCGR pour tenir compte d'éléments particuliers qui sont importants mais ne reflètent pas notre exploitation au cours de l'exercice. En calculant ces mesures non conformes aux PCGR, nous exerçons notre jugement et prenons des décisions éclairées afin d'identifier des éléments particuliers à exclure, dont certains peuvent se présenter de nouveau. Ces éléments particuliers comprennent notamment certains rajustements de la juste valeur ayant trait aux activités de gestion du risque, les remboursements et les rajustements de l'impôt sur le revenu, les gains ou les pertes à la vente d'actifs, les règlements juridiques et de faillite, et les dévaluations d'actifs et de placements.

UTILISATION DES MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Nous avons recours à ces mesures non conformes aux PCGR pour être mieux à même de comparer les résultats financiers d'une période de référence à l'autre et de mieux comprendre les données sur le rendement d'exploitation, la situation de trésorerie et la capacité de générer des fonds pour financer notre exploitation. Nous présentons ces mesures non conformes aux PCGR à titre de renseignements supplémentaires sur notre rendement d'exploitation, notre situation de trésorerie et notre capacité de générer des fonds afin de financer notre exploitation.

Voir notre rapport de gestion de 2012 pour :

- un rapprochement du *résultat comparable* au bénéfice net attribuable aux actions dans le tableau intitulé Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR
- un rapprochement des *fonds provenant de l'exploitation* aux rentrées nettes provenant de l'exploitation dans le tableau sur l'encaisse provenant des activités d'exploitation dans la rubrique Situation financière.

CALCUL DES MESURES

- Le *résultat comparable* ne comprend pas certaines activités de gestion des risques auxquelles nous nous livrons pour réduire certains risques financiers et risques liés au prix des produits de base auxquels nous sommes exposés. Ces activités exclues constituent des instruments de couverture économique efficace, mais elles ne répondent pas aux critères précis de la comptabilité de couverture et, par conséquent, les variations de leur juste valeur sont imputées au bénéfice net de chaque exercice. Les gains ou les pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur des contrats dérivés et des stocks de gaz naturel ne sont pas jugés comme représentant les opérations sous-jacentes au cours de la période courante ou la marge positive qui sera réalisée au moment du règlement. Par conséquent, nous avons exclu ces montants en déterminant le résultat comparable. Le résultat comparable exclut aussi des éléments particuliers, y compris mais pas seulement les éléments particuliers mentionnés ci-dessus.
- Le *résultat comparable par action* est calculé en divisant le *résultat comparable* par le nombre moyen pondéré des actions en circulation pour l'exercice.
- Le *BAII comparable* est une mesure de notre bénéfice tiré des activités poursuivies qui est constituée du bénéfice avant la déduction des intérêts et autres charges financières, des impôts sur le bénéfice, du bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle ainsi que des dividendes sur les actions privilégiées. En général, nous utilisons le BAII pour évaluer de manière plus précise notre rendement. Nous utilisons aussi le BAII pour évaluer les tendances au sein de chaque secteur. Le BAII comprend le bénéfice avant la déduction des intérêts et autres charges financières, des impôts sur le bénéfice, du bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle ainsi que des dividendes sur les actions privilégiées. Le BAII comprend le bénéfice tiré des placements en titres de capitaux propres.
- Les *FPE* représentent les rentrées nettes provenant de l'exploitation avant les variations du fonds de roulement d'exploitation et permettent à la direction d'évaluer de manière plus précise les flux de trésorerie d'exploitation consolidés, exception faite des fluctuations des soldes du fonds de roulement d'exploitation qui ne sont pas nécessairement représentatifs des activités sous-jacentes pendant la période visée.
- Les *FPE par action* sont calculés en divisant les FPE par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour l'exercice.



NOS VALEURS | INTÉGRITÉ | RESPONSABILITÉ | COLLABORATION | INNOVATION

NOTRE VISION

TransCanada sera le chef de file des infrastructures énergétiques en Amérique du Nord en ciblant les occasions de croissance dans les secteurs des pipelines et de la production d'électricité, dans des régions où la société bénéficie ou peut acquérir un important avantage concurrentiel.

TransCanada Corporation

TransCanada Tower
450 First Street SW
Calgary (Alberta) T2P 5H1
1.403.920.2000 1.800.661.3805

Recycler s.v.p. 

Imprimé au Canada en mars 2013



Consultez le www.transcanada.com pour un complément d'information sur :

les entreprises de pipelines et d'énergie de la société • les projets et initiatives de la société • la responsabilité sociale • la gouvernance de l'entreprise • les services à l'intention des investisseurs

TransCanada est heureuse de répondre aux questions des actionnaires et des investisseurs. Renseignements : David Moneta, Vice-président, Relations avec les investisseurs 1.800.361.6522 (Canada et États continentaux des États-Unis)
Suivez-nous sur Twitter : @TransCanada

